

HISTOIRE

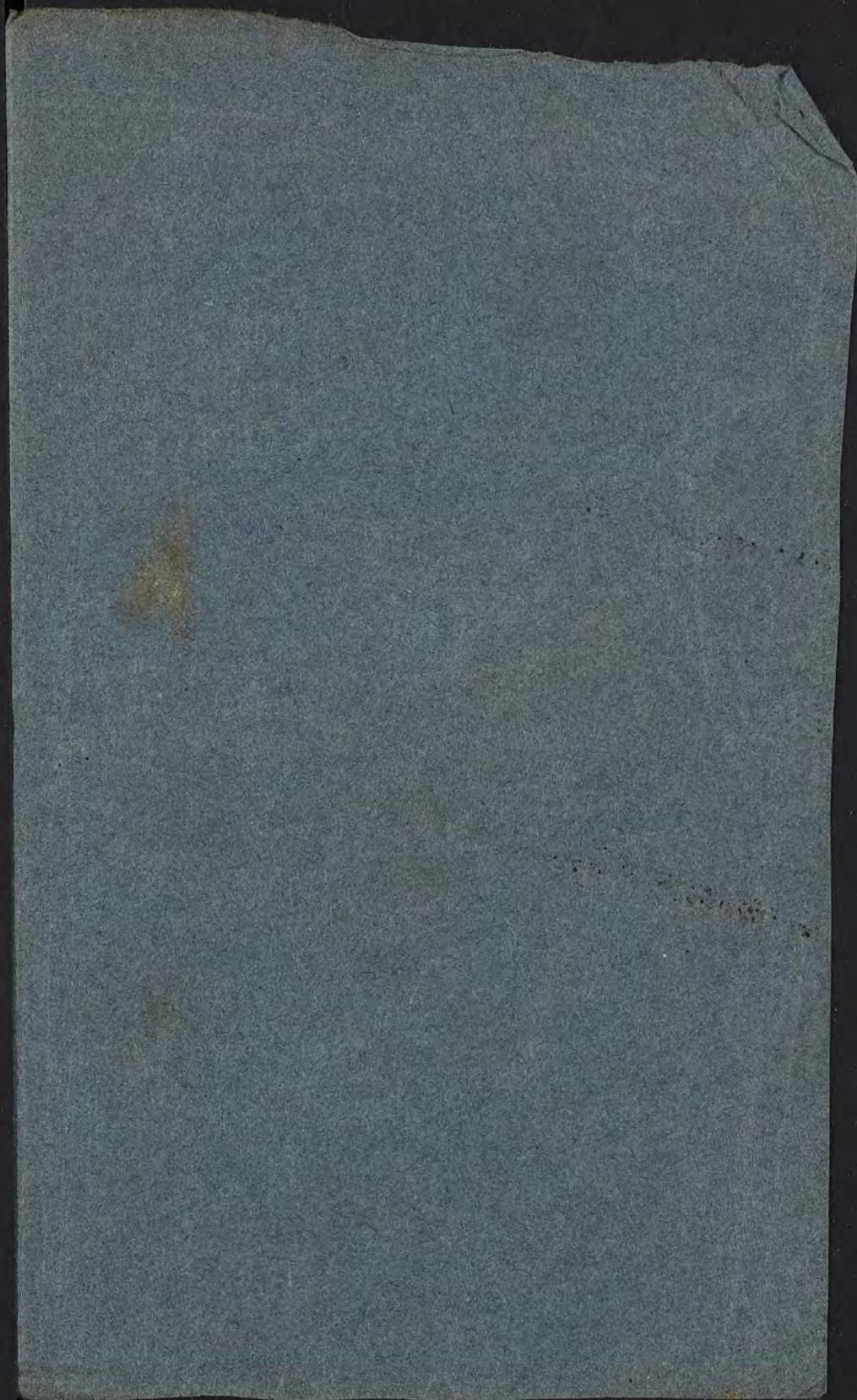
RÉvolutionnaire.

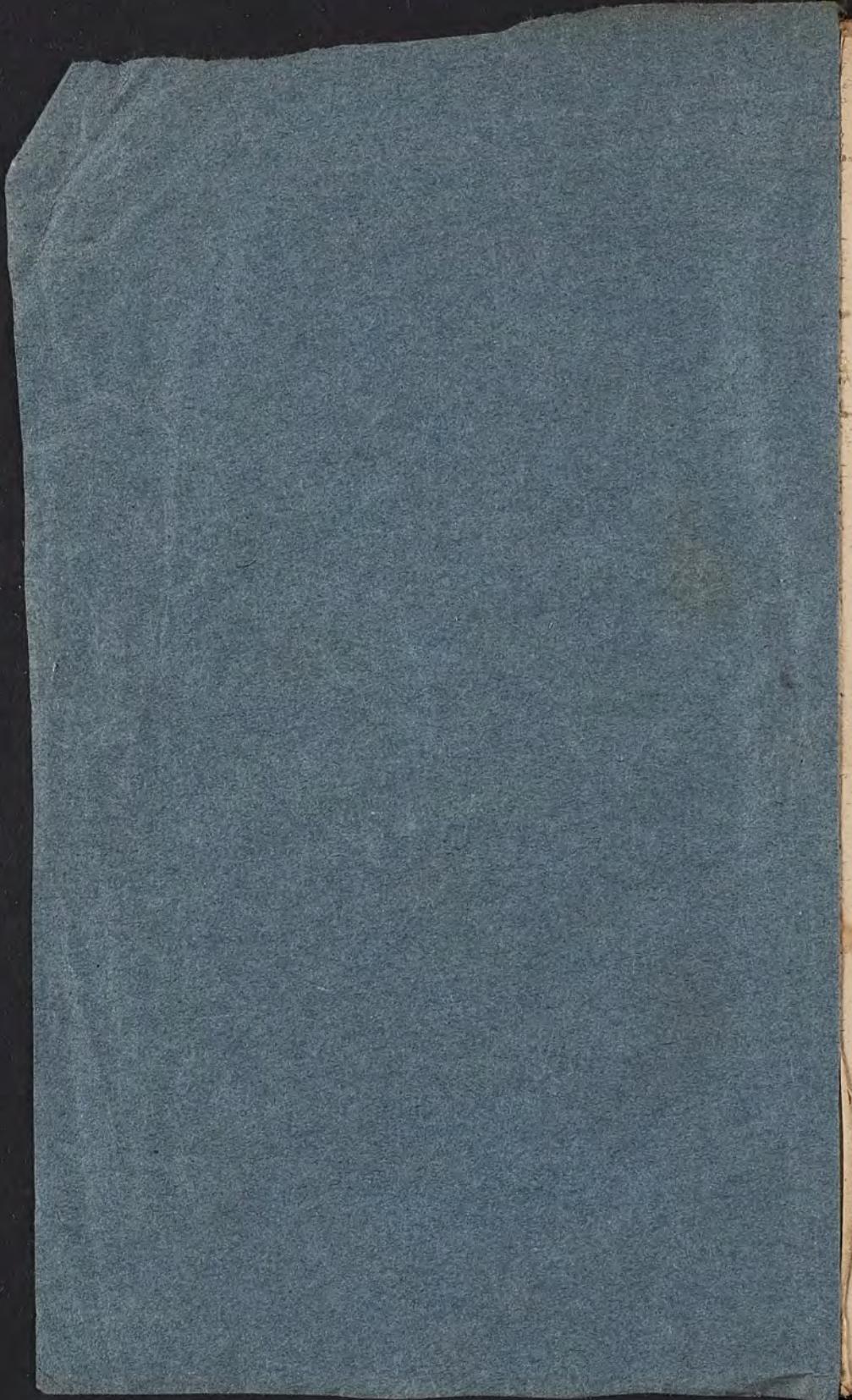


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU







LA BASTILLE
DÉVOILÉE.

NEUVIÈME LIVRAISON.

Cette livraison contient une dissertation historique & critique, sur l'homme au masque de fer.

LA BASTILLE
DÉVOILEÉE,
OU
RECUEIL
DE PIÈCES AUTHENTIQUES
POUR SERVIR A SON HISTOIRE.

Neuvième livraison.

BIBLIOTHÈQUE

BU
SENAT.



....., *Detexta apparet ingens*
Regia, & umbrosa penitus patuere cavernæ.
VIRG. Æneïde, l. VIII

A PARIS,
Chez DESENNE, libraire, au Palais-Royal.

1790.

DISSE

T A T I O N

HISTORIQUE ET CRITIQUE

S U R

L'HOMME AU MASQUE DE FER.

BIBLIOTHÈQUE

» *L'homme au masque de fer est une énigme*» *Dont chacun veut deviner le mot.*

VOLTAIRE.

SÉNAT.

CE besoin impérieux, ce sentiment toujours actif, qui naît & ne meurt qu'avec nous, la curiosité, appliquée aux choses physiques & morales, est la source féconde de toutes les connaissances auxquelles il est donné à l'homme d'atteindre ; mais cette passion généreuse, qui se nourrit d'elle-même, que les obstacles exaltent, au lieu de l'éteindre, devient, lorsqu'elle n'a pu se satisfaire, un insupportable tourment. Toutefois, la vérité est si belle, sa recherche si attrayante, qu'on ne se lasse jamais de la poursuivre, quoiqu'hélas ! le plus souvent on se

A

trouve réduit à n'embrasser que son ombre. C'est en vain que la muse de *l'histoire*, tenant d'une main *la mappemonde*, & de l'autre un *clepsydre*, s'écrie : *descends du haut des cieux, auguste Vérité.* Sourde à sa voix, cette divinité demeure trop souvent muette ; & se cachant dans son sanctuaire impénétrable, elle ne rend, comme les oracles, que des réponses vagues, obscures, énigmatiques. Les difficultés de tout genre, que les contemporains éprouvent à démêler, à saisir la vérité des faits, ces difficultés presqu'insurmontables s'accroissent & s'entassent avec les années, dont l'accumulation forme les siècles. Puisqu'il en est ainsi dans le cours ordinaire des événemens, que doit-ce être, lorsque l'atroce despotisme, honteux de ses propres fureurs, ou intéressé à ensevelir jusqu'aux moindres traces de ses forfaits, épouse tous les moyens capables de dérober à la sévère postérité le nom de la malheureuse victime, que la vengeance ou l'ambition immolerent aux dieux infernaux ?

Les annales d'aucun peuple n'offrent d'exemple d'une longue & barbare détention, qui puisse être comparée à celle du célèbre personnage, connu sous le nom très-impropre de *l'homme au masque de fer* (1).

(1) Nous ne le nommons ainsi, que pour nous con-

Depuis un demi siècle, ce problème historique occupe toute l'Europe. Plusieurs écrivains distingués se sont efforcés de le résoudre; & il n'est pas encore résolu. Sans nous flatter d'être plus heureux, nous allons remplir notre promesse (2) & traiter de nouveau ce sujet, si curieux, si intéressant par lui-même, qu'il ne peut jamais vieillir. Tant qu'il existera des ames sensibles, l'histoire de cet infortuné trouvera des lecteurs & fera répandre des larmes. Ce doux espoir soutiendra notre zéle, dans les discussions auxquelles nous serons successivement obligés de nous livrer.

Le plan sur lequel sera rédigé ce travail est fort simple; & il convient que nous l'exposions ici en peu de mots.

Notre but principal a dû être de rapporter avec exactitude cette affaire étonnante & presque romanesque, afin que le public puisse enfin adopter & sanctionner, pour ainsi dire, l'opinion qui

former à l'usage qui a prévalu, contre la réalité; car, outre qu'il est absurde d'imaginer qu'un homme puisse vivre pendant un grand nombre d'années, avec un masque de fer sur le visage, nous prouverons dans le corps de la dissertation, & d'après des témoignages authentiques, que ce masque étoit de velours noir.

(2) *Baſſille, dévoilée*, sixième livraſon, pages 37 & 38; septième, page 147, & huitième, page 137, où nous avons annoncé cette *dissertation historique*.

lui paroîtra réunir les plus nombreuses & les plus fortes probabilités.

Mais le premier objet qui se présente & que réclame la sensibilité du lecteur , est un précis historique de la vie , ou plutôt de la mort si dououreusement prolongée de l'homme au masque. Il sera composé des faits & des particularités épars, dans divers écrits , ayant soin de n'admettre que ceux qui pourront soutenir les regards d'une critique impartiale & philosophique. Ce précis mettra le héros en scène; & il servira de pierre de touche à tous les systèmes imaginés jusqu'ici sur le masque.

Nous passerons ensuite à l'examen approfondi , quoique rapide , des différentes opinions & conjectures proposées à cet égard.

Naturellement , les systèmes sur cette victime du despotisme royal , se partagent en deux classes.

La première , comprend les personnages étrangers à la famille de LOUIS XIV; c'est-à-dire , le duc de Beaufort , le duc de Montmoult , le surintendant Fouquet , enfin le secrétaire du duc de Mautone.

La seconde , comprend les personnages de la famille même de LOUIS XIV , savoir son fils naturel , le comte de Vermandois ; & un frere cadet , jumeau ou ainé de cet orgueilleux monarque.

Ces divers personnages seront passés successivement en revue.

Par un enchaînement de raisons contradictoires aux systèmes , mais sur-tout par le rapprochement & la combinaison des dates & des faits , on prouvera que *l'homme au masque* n'a pû être ni *Beaufort*, ni *Montmoult*, ni *Fouquet*, ni le secrétaire du duc de *Mantoue*.

Les mêmes moyens seront employés pour démontrer que cet illustre prisonnier ne pouvoit pas davantage être le comte de *Vermandois*.

Tous ces personnages ainsi écartés sans retour, il ne reste plus que le frere de *LOUIS XIV*. Cette opinion divulguée la dernière , & depuis peu d'années , sera discutée avec le plus grand soin & les développemens circonstanciés qu'exige son importance.

Tel est le plan que nous nous sommes fait; en facilitant notre marche , il préparera le jugement du public.

Entrons maintenant en matière ; & commençons par *l'historique* de l'infortuné prisonnier.

La date de sa première détention , si elle se trouvoit aussi exactement constatée que celle de son arrivée à la *Bastille* , en 1698 , & de sa mort , en 1703 , répandroit beaucoup de jour sur ce problème & leveroit bien des difficultés. Mal-

heureusement cette date varie comme les systèmes ; tâchons de la fixer.

Voltaire, dont le péché mignon fut toujours de mêler le merveilleux dans ses récits, & de donner un ton d'importance aux anecdotes qu'il tenoit ou disoit tenir des *gens de cour*, a voulu persuader (3) que tous les historiens avoient ignoré l'anecdote de *l'homme au masque*, & qu'il étoit le premier qui en eût parlé. Mais, suivant la remarque judicieuse d'un habile critique (4), ce fait étoit déjà consigné dans les *mémoires secrets pour servir à l'histoire de Persé* (de France), publiés chez l'étranger vers 1730, & neuf ans avant la première édition du *Siecle de Louis XIV*.

L'auteur de la *Henriade* place donc cet événement extraordinaire quelques mois après la mort du cardinal *Mazarin*, arrivée à *Vincennes* le 9 mars 1661. Cette assertion n'étant appuyée d'aucune preuve, ne sauroit être adoptée qu'après avoir subi, pour ainsi dire, le *choc de la confrontation* (5).

(3) *Siecle de Louis XIV & questions sur l'Encyclopédie.*

(4) *Les cinq Années littéraires de CLEMENT*, tome 2, lettre XCIX, du premier mai 1752.

(5) Cette allégation de *Voltaire* semble confirmée

Ceux qui ont prétendu que *Fouquet* étoit l'homme *au masque*, donnent pour date 1664, époque où il fut transféré de la *Bastille* dans à citadelle de *Pignerol*.

La *Grange-Chancel*, qui soutient que le *masque* étoit le duc de *Beaufort*, rapporte à l'année 1669 son emprisonnement à *Pignerol*.

Le rédacteur anonyme des *mémoires de Perse*, & le pere *Griffet*, qui, après lui, s'est efforcé d'établir que ce masque fatal cachoit le comte de *Vermandois*, prennent pour date la fin de 1683.

Saint-Foix, qui, à travers ce masque, vouloit absolument reconnoître le duc de *Montmouth*, s'arrête à la date de 1685.

par un passage des *mémoires historiques & authentiques sur la Bastille*, tome 1, *discours préliminaire*, (pages VIII & IX) Ce passage est si singulier, que nous le transcrivons fidèlement, afin que le public en demande l'explication & les *pieces justificatives* à l'éditeur de ces *mémoires*.

» Il faut savoir que tous les papiers qu'on a trouvés
 » à la Bastille, n'y ont été apportés que depuis 1659,
 » & que les *pieces* concernant la personne des pri-
 » sonniers, commencent seulement dès l'année 1660, &
 » vont tout de suite, à l'exception de quelques articles,
 » aux années 1662 & 1663; tems où il étoit fort ques-
 » tion du *masque de fer*, & de ceux qui en parloien
 » & de ceux qui avoient pû le connoître dans son
 » enfance.

Enfin ceux qui ont imaginé que l'homme au masque étoit le secrétaire du duc de Mantoue, reculent cette date jusqu'en 1687.

Aucune de ces dates ne nous paroît la véritable : voici les motifs de nos doutes à cet égard.

D'abord on est généralement persuadé (& le journal de Dujonca, qui sera copié dans la suite, confirme cette opinion), que Pignerol fut la première prison qu'habita l'homme masqué (6).

On est également persuadé, d'après la tradition, que Louvois fut le premier ministre dépositaire du *secret d'état*, relatif au masque, & l'un des auteurs de sa captivité.

Il ne s'agit donc plus que de déterminer l'époque du ministère de Louvois, où l'homme masqué fut mystérieusement envoyé à Pignerol (7).

Or, François-Michel *LE TELLIER*, marquis de Louvois, fait ministre d'état & secrétaire d'état en 1666, mourut le 16 juillet 1691. Barbezieux son

(6) SAINT-FOIX, *Essais sur Paris*, tome 5, page 357.

(7) Pignerol est une petite ville d'Italie dans le Piémont à l'entrée de la vallée de Pérouse. Elle est sur la rivière de Chuisson, à 7 lieues S. O. de Turin, 28 N. de Nice & 30 E. par S. de Grenoble. Les françois qui la possédoient, l'avoient rendue très-forte & y avoient bâti une citadelle qu'ils démantelerent, en rendant cette place au duc de Savoie, par le traité de 1696.

fils alors âgé de 22 ans, lui succéda & devint aussi dépositaire du secret concernant le masque.

D'un autre côté, nous voyons que *Barbezieux* écrivoit, le 13 Août 1691, à *Saint-Mars* (8), gouverneur des îles *Sainte-Marguerite*, dans ces termes remarquables :

» Votre lettre, du 26 du mois passé, m'a été
» rendue. Lorsque vous aurez quelque chose à me
» mander du prisonnier, qui est sous votre garde
» depuis 20 ans, je vous prie d'user des mêmes
» précautions que vous faisiez quand vous écri-
» vez à M. de *Louvois* (9).

Ainsi, du rapprochement de ces dates, il rés-

(8) *Bégnige d'AUVERGNE de Saint-Mars*, né vers 1626, seigneur de *Dimon & Palteau*, bailli & gouverneur de *Sens*, fut successivement gouverneur de *Pignerol*; du fort voisin *d'Exilles*, des îles *Sainte-Marguerite & Honorat*; & enfin, après la mort de M. de *Baisemaux* décédé le 18 décembre 1697, *Saint-Mars* fut nommé gouverneur de la *Bastille*, où il arriva, menant avec lui *l'homme au masque*, le 18 septembre 1698. Il y mourut le 26 septembre 1708, âgé de 82 ans (*Bastille dévoilée*, troisième livraison, page 149).

(9) L'éditeur des *mémoires authentiques sur la Bastille*; qui rapporte cette lettre, (tome premier, pages 321 & 322), auroit bien dû, à cause de son extrême importance, annoncer où se trouve *l'original*, afin que le public eût la facilité de le vérifier.

sulte que la détention du masque fut postérieure à 1666 , & antérieure à 1671 . C'est déjà un grand point , que d'avoir rasserré les limites de cette date dans un aussi court intervalle de tems .

Plusieurs questions se présentent ici , aux-
quelles , peut-être , il ne sera jamais possible de répondre d'une maniere satisfaisante & précise .

D'où , comment & par qui l'homme au masque fut il conduit à *Pignerol* ?

Cette dernière question est la moins difficile à résoudre .

Tout concourt à prouver que cet illustre cap-
tif , depuis l'instant de sa détention jusqu'à sa mort , fut sous la garde de *Saint-Mars* . Leur arrivée à *Pignerol* doit donc , ce semble , tomber à la même époque , & peut-être quelque curieux , par des recherches faites dans cette ville , nous révélera-t-il la date précise où *Saint-Mars* y parut pour la première fois (10) .

(10) Un passage de *Saint-Foix* (*essais historiques sur Paris* , tome V , page 354 , édition de Paris 1778) indique que *Saint-Mars* étoit , ou plutôt qu'il passa à *Pignerol* , vers le commencement de 1665 .

" M. Fouquet ayant été condamné par ses commis-
saires , le 22 décembre 1664 , à un bannissement per-
pétuel ; *Louis XIV* , par des considérations d'état ,
changea cette condamnation en une prison perpétuelle
à la citadelle de *Pignerol* ; & M. de *Saint-Mars* ayant

Les premières années de l'enlèvement clandestin du masque étant celles où son barbare oppresseur devoit avoir le plus d'intérêt à rendre ce secret d'état impénétrable, aucun détail n'a transpiré sur le long séjour de ce prisonnier à *Pignerol*.

En 1681, le roi, à la priere de madame de *Montespan*, ayant permis à *Laufun*, qui, depuis 1671, étoit renfermé à *Pignerol*, d'aller prendre les eaux de *Bourbon*, nomma d'abord *Saint-Mars* pour l'y accompagner ; mais sur la représentation faite par mademoiselle de *Montpensier*, que *Laufun* avoit tous les jours des démêlés avec *Saint-Mars*, & que cela lui feroit de nouvelles affaires, Louis XIV changea l'ordre & chargea de cette commission *Maupertuis*, officier des mousquetaires, qui fut désigné par mademoiselle de *Montpensier*, à qui ce prince avoit bien voulu en laisser le choix (11).

Saint Foix, s'appuyant de cette circonstance, en conclut qu'à cette époque le masque ne pou-

» été choisi pour veiller sur lui, & sur les correspondances qu'il voudroit peut-être entretenir, eut des
» Lettres pour commander dans cette citadelle.

(11) Mémoires de mademoiselle de *Montpensier*.
Amsterdam 1729, tome 6, page 210-212.

voit être à *Pignerol*, « parce que, dit-il (12) ; » s'il y avoit été, & M. de *Saint-Mars* étant « chargé de ce secret qu'on tâchoit de rendre impénétrable, *Louis XIV* & M. de *Louvois* n'auroient certainement pas nommé M. de *Saint-Mars* pour aller garder M. de *Lausun*, & passer trois mois aux eaux de *Bourbon* ».

Mais *Saint-Foix* n'a pas fait attention que *Saint-Mars* auroit pu s'absenter de *Pignerol*, sans avoir de nouveaux confidens, puisqu'il se feroit reposé du soin de garder le prisonnier & le secret de son origine, sur le sieur de *Rosarges*, qui, comme le prouve le journal de *Du Jonca*, en étoit aussi dépositaire.

L'éditeur des *mémoires authentiques sur la Basse*-*ville*, assure (13) qu'au mois de juin de cette même année 1681, *Saint-Mars* ayant été nommé gouverneur du fort d'*Exilles* (14), il fut question d'y transférer le prisonnier masqué.

Saint-Foix reçule cette date, & la place au

(12) *Essais sur Paris*, pages 355 & 356.

(13) *Ubi suprà*, pages 322 & 323.

(14) *Exilles*, petite ville de *Piemont*, dans le *Briançonnais* est située sur la *Doire* à 3 lieues S. O. de *Suze*, 10 N. O. de *Pignerol* & 15 N. E. d'*Embrun*. Il y a un château fort. Le duc de *Savoye* l'ayant prise en 1708, elle lui resta par la paix d'*Utrecht*.

commencement de 1684 (15). Il prétend même, d'après l'état de la France, année 1684, qu'à cette époque *Saint-Mars* étoit absent de *Pignerol*, par congé de la cour, où il étoit allé solliciter qu'on joignît à sa lieutenance de roi de *Pignerol*, le gouvernement du fort d'*Exilles*; ce qu'il obtint. Il termine par cette réflexion: « Auroit-il (*Saint-Mars*) osé demander ce congé, l'auroit-il obtenu, s'il avoit été chargé de garder le prisonnier masqué? »

A cette objection s'applique la réponse que nous avons faite un peu plus haut au sujet du voyage de *Lausun* à *Bourbon*.

M. de *Guitaut*, gouverneur des îles de *Lerins*, nommées *Sainte-Marguerite* & *Saint-Honorat*, dans la Méditerranée, sur la côte de Provence, à deux lieues d'*Antibes*, étant mort le 27 décembre 1685, *Saint-Mars* fut aussi-tôt pourvu de ce gouvernement par l'entremise de madame du *Frénoi*, sa belle-sœur, qui, dit-on, étoit toute puissante sur le cœur de *Louvois* (16).

Alors il n'y avoit dans cette île de *Sainte Marguerite* ni prisonniers ni prisonniers d'état. *Saint Mars*

(15) *Ubi suprà*, pages 356 & 357.

(16) *Ibidem* pages 227, 292 & 355 aux notes.

reçut ordre de *Louis XIV* d'y en bâtir une bien
fure pour garder le masque (17).

Au mois d'avril 1687, il étoit déjà transféré
dans cette île, puisqu'à cette époque *Louvois* écri-
voit à *Saint-Mars* (18).

« Il n'y a point d'inconvénient de changer le
» chevalier de *Thezut* de la prison où il est, pour
» y mettre **VOTRE PRISONNIER**, jusqu'à ce que
» celle que vous lui faites préparer soit en état
» de le recevoir ».

Les détails sur la vie, ou plutôt sur la capti-
vité du masque, commencent ici. Nous les for-
merons du rapprochement comparatif des faits
épars dans les divers auteurs qui en ont parlé,
d'après ce qu'ils avoient pu recueillir sur les lieux
mêmes.

Il faut d'abord décrire la prison où gémit si
long-tems cette victime infortunée de la poli-
tique, *mère de tant de crimes* !

La chambre qu'il habitoit, &c que le pere
PAPON eut la curiosité de visiter le 2 février
1778 (18), n'est éclairée que par une fenêtre,
du côté du nord, percée dans un mur fort épais
& fermée par trois grilles de fer, placées à une

(17) *PIGANIOL DE LA FORCE*, *description de la France*, tome 5, pages 375 & 376.

(18) *PAPON*, *histoire de Provence*.

distance égale. Cette fenêtre, qui donne sur la mer, est élevée de 14 à 15 pieds au-dessus du rez-de-chaussée (19).

Faisons connoître maintenant les incroyables & sanguinaires précautions que prenoit *Saint-Mars* pour empêcher que le nom de l'homme au masque ne transpirât.

« Le gouverneur traitoit son prisonnier avec le plus profond respect ; il le servoit lui-même & prenoit les plats, à la porte de la chambre, des mains des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage du prisonnier. Il s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette, avec la pointe d'un couteau. Un esclave (l'auteur soutient ici l'allégorie des *mémoires secrets de Perse*), entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa cour, en la portant au gouverneur ; mais ce malheureux fut trompé, & l'on s'en défit sur le champ, afin d'ensévelir avec cet homme un secret d'une si grande importance (20).

Ce fait est un peu différemment raconté par

(19) *Oeuvres complètes de Saint-Foix*, Paris 1778 ; in-8°. tome 5 page, 293 à la note.

(20) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*.

Voltaire, qui l'a brodé selon sa coutume (21):

« Le gouverneur mettoit lui-même les plats
 » sur la table , & se retroit après l'avoir enfer-
 » mé. Un jour le prisonnier écrivit avec un cōu-
 » teau sur une assiette d'argent & jeta l'assiette
 » par la fenêtre , vers un bateau qui étoit au
 » rivage , presqu'au pied de la tour. Un pêcheur,
 » à qui le bateau appartenoit , ramassa l'assiette
 » & la rapporta au gouverneur. Celui-ci éton-
 » né , demanda au pêcheur : *Avez-vous lu ce qui*
 » *est écrit sur cette assiette , & quelqu'un l'a-t-il vue*
 » *entre vos mains ? — Je ne sais pas lire* , répondit
 » le pêcheur , *je viens de la trouver , personne ne*
 » *l'a vue*. Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le
 » gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit ja-
 » mais lu , & que l'assiette n'avoit été vue de
 » personne. *Allez* , lui dit-il , *vous êtes bien heu-*
 » *reux de ne pas savoir lire*. Parmi les témoins de
 » ce fait , il y en a un très-digne de foi , qui vit
 » encore ».

L'illustre auteur des *Philippiques* ajoute plu-
 sieurs particularités intéressantes , que nous rap-
 porterons dans les termes mêmes dont il s'est
 servi (22).

(21) *Siecle de Louis XIV.*

(22) *Lettre de la Grange Chancel à Fréron , au sujet*
de l'homme au masque de fer. (*Année littéraire 1768.*)

« M. de la Motte-Guerin, qui commandoit
 » dans les îles *Sainte-Margueritte*, du tems que
 » j'y étois détenu (en 171....) me dit que le
 » sieur de *Saint-Mars*, qui obtint le gouverne-
 » ment de ces îles, après celui de *Pignerol*,
 » avoit de grands égards pour ce prisonnier;
 » qu'il le servoit toujours lui-même en vaisselle
 » d'argent, & lui fournissoit souvent des habits
 » aussi riches qu'il paroissoit le désirer; que dans
 » les maladies où il avoit besoin de médecin ou
 » de chirurgien, il étoit obligé, *sur peine de la*
 » *vie*, de ne paroître en leur présence qu'avec
 » son masque de fer, & que lorsqu'il étoit seul,
 » il pouvoit s'amuser à s'arracher le poil de la
 » barbe, avec des pincettes d'acier très-luisantes
 » & très-polies. J'en vis une de celles qui lui
 » servoient à cet usage, entre les mains du sieur de
 » *Formanoir*, neveu de *Saint-Mars*, & lieutenant
 » d'une compagnie franche préposée pour la
 » garde des prisonniers. J'ai su de plus, d'un
 » nommé *Dubuiffon*, caissier du fameux *Samuel*
 » *Bernard*, qui, après avoir été quelques an-
 » nées à la *Bastille*, fut conduit aux îles *Sainte-*
 » *Margueritte*; qu'il étoit dans une chambre,
 » avec quelques autres prisonniers, précisément
 » au dessus de celle qui étoit occupée par cet
 » inconnu; que par le tuyau de la cheminée ils
 » pouvoient s'entretenir & se communiquer

» Leurs pensées ; mais que ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obstinoit à leur taire son nom & ses aventures , il leur avoit répondu que cet aveu lui coûteroit la vie , aussi bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé son secret ».

M. *Palteau* a publié diverses autres circonstances , que nous allons extraire de sa lettre à *Fréron* (23).

« Ce prisonier n'étoit connu aux îles *Sainte-Marguerite* & à la *Bastille* , que sous le nom de *la Tour* (24). Le gouverneur & les autres officiers avoient de grands égards pour lui ; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient accorder à un prisonnier. Il se promenoit souvent , ayant toujours un masque sur le visage..... Le sieur *de Blainvilliers* (25) , officier d'infanterie , qui

(23) Lettre écrite du château de *Palteau* , près de *Villeneuve-le-Roi* , le 19 juin 1768 , & insérée dans l'année littéraire du même mois.

(24) Ce prétendu nom de *la Tour* , imaginé par *Blainvilliers* , est absolument démenti par le journal de *Du Jonca* . On n'appelloit ce prisonnier à la *Bastille* , que l'homme au masque ou l'inconnu. (Mémoires authentiques , tome 1 , page 322).

(25) Ce sieur de *Blainvilliers* abusoit étrangement de la crédulité de M. de *Palteau* , quand il osoit lui affirmer que le sort de *la Tour* , ayant beaucoup excité sa curiosité , pour la satisfaire , il avoit pris l'habit &

(19)

» avoit accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite m'a dit plusieurs fois que le prisonnier étoit tous- jours vêtu de brun ; qu'on lui donnoit de beau linge & des livres ; que le gouverneur & les officiers restoient devant lui debout & découverts, jusqu'à ce qu'il les fît couvrir & asseoir ; qu'ils alloient souvent lui tenir compagnie & manger avec lui ».

Enfin, le pere Papon a recueilli, sur les lieux, (26) plusieurs traditions importantes, qui doivent trouver place ici.

» les armes d'un soldat qui devoit être en sentinelle dans une galerie, sous les fenêtres qu'occupoit ce prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; que de là, il l'avoit examiné toute la nuit ; qu'il l'avoit très-bien vu, qu'il n'avoit point son masque, &c. &c.

Comme l'a si bien dit la Fontaine, dans la fable du dépositaire infidèle :

» Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur de vouloir, par raison, combattre son erreur.

Sainte-Foix a déjà réfuté complètement cette anecdote controvée à plaisir (tome 5, page 292).

Il s'appuie avec raison de la fréquence des rondes de nuit (voyez là dessus *Bastille dévoilée*, deuxième liaison, pages 19 & 20, & *remarques historiques sur le château de la Bastille*, pages 19 & 20.

(26) *Histoire de Provence.*

» Il n'y avoit que peu de personnes attachées
 » au service du prisonnier , qui eussent la liberté
 » de lui parler. Un jour que M. de *Saint-Mars*
 » s'entretenoit avec lui , en se tenant hors de la
 » chambre , dans une espece de corridor , pour
 » voir de loin ceux qui viendroient , le fils d'un
 » de ses amis arrive , & s'avance vers l'endroit
 » où il entend du bruit : le gouverneur , qui
 » l'apperçoit , ferme aussi-tôt la porte de la
 » chambre , court précipitamment au-devant
 » du jeune homme , & d'un air troublé , il
 » lui demande s'il a entendu quelque chose.
 » Dès qu'il fut assuré du contraire , il le fit
 » repartir le jour même , & écrivit à son ami
 » que peu s'en étoit fallu que cette aventure
 » ne coûtât cher à son fils ; & qu'il le lui
 » renvoie de peur de quelque autre impru-
 » dence.

» Je trouvai dans la citadelle un
 » vieil officier de la compagnie franche , âgé
 » de 79 ans : il me dit que son pere , qui
 » servoit dans la même compagnie , lui avoit
 » plusieurs fois raconté , qu'un frater apperçut
 » un jour , sous la fenêtre du prisonnier , quel-
 » que chose de blanc , qui flottoit sur l'eau. Il
 » l'alla prendre & l'apporta à M. de *Saint-Mars*.
 » C'étoit une chemise très-fine , pliée avec
 » assez de négligence & sur laquelle le pri-
 » sonnier avoit écrit d'un bout à l'autre :

» M. de *Saint-Mars*, après l'avoir dépliée
 » & avoir lù quelques lignes, demanda au
 » frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit
 » pas eu la curiosité de lire le contenu. Celui-
 » ci protesta plusieurs fois, qu'il n'avoit rien
 » lu; mais deux jours après il fut trouvé mort
 » dans son lit. C'est un fait que l'officier a
 » tant de fois entendu raconter à son pere &
 » à l'aumonier du fort de ce tems là, qu'il le
 » regarde comme incontestable.

» Le suivant me paroît également certain,
 » d'après tous les témoignages que j'ai recueillis
 » sur les lieux & dans le monastere de *Lerins*, où
 » la tradition s'en est conservée.

» On cherchoit une personne du sexe, pour
 » servir le prisonnier. Une femme du village de
 » *Mongin* vint s'offrir, dans la persuasion que
 » ce seroit un moyen de faire la fortune de
 » ses enfans; mais quand on lui eut dit qu'il
 » falloit renoncer à les voir & même à con-
 » server aucune liaison avec le reste des hommes,
 » elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier,
 » dont la connoissance coûtoit si cher.

» Je dois dire encore, qu'on avoit mis aux
 » deux extrémités du fort, du côté de la mer,
 » deux sentinelles, qui avoient ordre de tirer
 » sur les bateaux qui s'approcheroient à une
 » certaine distance.

» La personne qui servoit le prisonnier ;
 » mourut à l'île *Sainte-Marguerite*. Le frere de
 » l'officier dont je viens de parler , qui étoit
 » pour certaines choses l'homme de confiance
 » de M. de *Saint-Mars* , a souvent dit à son
 » fils , qu'il avoit été prendre le mort , à l'heure
 » de minuit , dans la prison , & qu'il l'avoit porté
 » sur ses épaules , dans le lieu de sa sépulture.
 » Il croyoit que c'étoit le prisonnier lui-même
 » qui étoit mort ; mais c'étoit , comme je viens
 » de le dire , la personne qui le servoit ; &
 » ce fut alors que l'on chercha une femme , pour
 » le remplacer.

Rassemblons encore quelques particularités ,
 pour completer , autant qu'il est possible , l'histo-
 rique du séjour de l'illustre prisonnier à *Sainte-
 Marguerite*.

» Il est très-certain , dit *Saint Foix* (27) ,
 » que madame *le Bret* , mere de feu M. *le Bret* ,
 » premier président & intendant en *Provence* ,
 » choisissoit à *Paris* , à la priere de madame de
 » *Saint-Mars* , son intime amie , le linge le plus
 » fin & les plus belles dentelles , & les lui en-
 » voyoit à l'île *Sainte-Marguerite* pour ce pri-
 » sonnier ; ce qui confirme ce qu'a rapporté
 » M. de *Voltaire* ».

« Cet écrivain ne mérite pas la même confiance, lorsqu'il dit (28) « que le prisonnier instruit étoit d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune, & de la figure la plus belle & la plus noble ». Quelques lignes plus bas & ailleurs (29) il assure positivement, & en cela il dit vrai, que le prisonnier portoit toujours un masque, & que personne n'a jamais vu son visage, pas même le médecin.

Voltaire est le seul qui rapporte, sans en fournir la preuve (que nous avons utilement cherché), un fait très-remarquable, & qui indique assez que le masque étoit un grand personnage.

« Le marquis de Louvois alla voir le prisonnier dans l'île Sainte-Marguerite, avant sa translation, & lui parla debout, avec une considération qui tenoit du respect ».

Après un séjour de 11 années aux îles Sainte-Marguerite, l'homme au masque fut transféré, en 1698, à la Bastille.

« Plusieurs personnes m'ont raconté, dit la Grange Chancel (30), que lorsque Saint-Mars alla prendre possession du gouvernement de la Bastille, où il conduisit son prisonnier, on

(28) Siècle de Louis XIV.

(29) Questions sur l'Encyclopédie.

(30) Lettre à Freron, dans l'Année littéraire 1768.

» entendit ce dernier, qui portoit son masque
» de fer, dire à son conducteur : *Est-ce que le roi*
» *en veut à ma vie ?* — *Non, MON PRINCE,*
» répondit Saint-Mars, *votre vie est en sûreté ; vous*
» *n'avez qu'à vous laisser conduire* ».

M. Palteau a soigneusement recueilli & publié (31) quelques circonstances du voyage de l'illustre prisonnier. Les voici, dans les termes mêmes dont il s'est servi.

« En 1698, M. de Saint-Mars passa du gou-
» vernement des îles de *Sainte-Marguerite* à ce-
» lui de la *Bastille*. En venant en prendre pos-
» session, il séjourna, avec son prisonnier, à sa
» terre de *Palteau*, près de *Villeneuve-le-Roi*.
» L'homme au masque arriva dans une litiere
» qui précédloit celle de M. de *Saint-Mars*; ils
» étoient accompagnés de plusieurs gens à che-
» val. Les paysans allèrent au devant de leur
» seigneur. M. de *Saint-Mars* mangea avec son
» prisonnier, qui avoit le dos opposé aux croi-
» sées de la salle à manger qui donnent sur la
» cour; les paysans que j'ai interrogés ne purent
» voir s'il mangeoit avec son masque; mais ils
» observerent très-bien que M. de *Saint-Mars*,

(31) *Lettre de M. Palteau à Freron*, en date du
19 juin 1768, insérée dans le même mois de *l'Année
littéraire*.

» qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit *deux pistolets* à côté de son assiette. Ils n'avoient, » pour les servir, qu'un seul valet-de-chambre, » qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit dans l'anti-chambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. » Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il avoit toujours *son masque noir sur le visage*. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyoit les dents & les lèvres ; qu'il étoit grand & avoit les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on avoit dressé auprès de celui de l'homme au masque. — Je n'ai point ouï dire qu'il eût aucun accent étranger ».

Enfin, nous voici parvenus à l'époque où nous pouvons parler du *masque*, d'après une pièce authentique, le *journal de Du Jonca*, lieutenant de roi de la *Bastille*, journal écrit tout entier de sa main, & dont la première publicité est due au père *Henri Griffet* (32).

(32) Dans son *traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, page 291 & suivantes ; & dans *Saint-Foix*, tome 5, page 273.

A cette occasion Voltaire fait une remarque très-juste (*questions sur l'Encyclopédie*) & qui doit trouver place ici.

» Le père Griffet jésuite, a eu facilement ce *journal*,

« Jeudi, 18 septembre 1698, à trois heures
 » après-midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de
 » la *Bastille*, est arrivé pour sa première entrée,
 » venant des îles *Sainte-Margueritte* & *Saint-Honorat*, ayant amené avec lui, dans sa li-
 » tiere, un *ANCIEN PRISONNIER* qu'il avoit à
 » *Pignerol*, dont le nom ne se dit pas, lequel on
 » fait tenir toujours masqué, & qui fut d'abord
 » mis dans la tour de la *Bafiniere*, en attendant
 » la nuit, & que je conduisis ensuite moi-même,
 » sur les neuf heures du soir, dans la troisième
 » chambre de la tour de la *Bertaudiere*, laquelle
 » chambre j'avois eu soin de faire meubler de

» puisqu'il avoit l'emploi délicat de confesser les prison-
 » niers renfermés à la Bastille.

La réflexion de l'auteur des *Remarques historiques & Anecdotes sur le château de la Bastille 1774*, brochure fort rare, de 48 pages in-12 (page 42) est encore plus fine & plus piquante.

» Les jésuites, devenus confesseurs des rois, ne man-
 » querent pas de placer un d'entr'eux dans le poste
 » de confesseur de la *Bastille*. Cette place peu importante
 » dans d'autres mains, étoit dans les leurs un moyen
 » de faire des découvertes, qui entroient dans les vues
 » profondes de leur politique infernale. Aussi, étoit-elle
 » devenue héréditaire dans la Société.

Le pere Griffet remplit cette place depuis le 3 décembre 1745 jusqu'en l'année 1764.

» toutes choses , avant son arrivée , en ayant
 » reçu l'ordre de M. de *Saint-Mars*..... En le
 » conduisant dans ladite chambre , j'étois ac-
 » compagné du sieur *Rosarges* , que M. de *Saint-*
 » *Mars* avoit aussi amené avec lui , & lequel étoit
 » chargé de servir & de soigner ledit prisonnier , qui
 » étoit nourri par le gouverneur ».

Ici nous devons & ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans la première livraison de cet ouvrage (33) , au sujet de la soustraction faite avec beaucoup de soin du folio 120 du grand registre de la *Bastille* , qui correspondoit précisément à l'année 1698 , & relativement à l'inutilité des recherches opiniâtres faites par M. de *Malesherbes* , à son entrée au ministère , dans toutes les archives de la *Bastille* , & de celles que l'on pourroit vouloir faire encore dans les papiers de toute espece , qu'a vomi cet horrible *antre du lion* , lors de sa prise .

La perte de cette feuille ne doit causer que de foibles regrets ; parce que certainement on s'étoit abstenu d'y consigner le secret de la naissance & de l'état du *masque de fer* .

Au surplus , cette même feuille se trouve remplacée , par une semblable , entièrement écrite

de la propre main du sieur *Chevalier*, major de la *Bastille*, & chargé d'écrire l'*histoire secrète de ce château* (34), lequel, en 1775 (35), adressa cette feuille, avec d'autres pieces historiques sur le régime intérieur, à M. *Amelot*, alors ministre de Paris, qui les lui avoit demandées. Toutes ces pieces sont depuis passées entre les mains de M. *Duval*, ci-devant secrétaire de la police, qui a bien voulu nous en donner communication,

(34) *Remarques & Anecdotes sur la Bastille*, page 32.

(35) D'après l'*original*, qui est sous nos yeux; voici une copie de la lettre d'envoi du sieur *Chevalier* à M. *Amelot*.

A la Bastille le 30 septembre 1775.

MONSIEUR

„ J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint plusieurs
„ traits historiques sur le château de la Bastille, au nombre
„ de 20, suivant l'état qui sera d'enveloppe au tout.
„ Il y manque deux pieces, qui regardent le château
„ de Vincennes, qui sont, la première concernant feu
„ M. Fouquet; la seconde, celle qui traite de l'affaire
„ du prince Charles Edouard, dit le Prétendant. Au
„ plus tard, je remettrai à monsieur ces deux pieces
„ mardi prochain, parce que le *travail des comptes du*
„ *roi* de ce mois, m'a empêché de pouvoir les finir.

Je suis, avec un profond respect, monsieur, votre
très-humble &c.

Signé CHEVALIER.

& auquel nous en renouvellons ici nos remerciemens (36).

Cette feuille , format grand *in-folio* , est , comme le *grand registre* , divisée en colonnes imprimés (37).

Comme elle confirme , de point en point , le *journal de Du Jonca* , nous transcrirons cette feuille , sinon figurativement , du moins dans l'ordre même des colonnes .

NOMS ET QUALITÉS DES PRISONNIERS.

« Ancien prisonnier de *Pignerol* , obligé de
» porter toujours un masque de velours noir , dont on
» n'a jamais su le nom ni les qualités .

DATES DE LEURS ENTRÉES.

» 18 septembre 1698 , à 3 heures après midi .

TOM. PAG.

» Du Jonca , volume 37 .

MOTIF DE LA DETENTION.

» On ne l'a jamais su .

(36) *Bastille dévoilée* , huitième livraison , page 137 .

(37) Voyez sa description , *Bastille dévoilée* première livraison , page 44 , & son explication , troisième livraison , page 151 .

OBSERVATIONS.

» *C'est le fameux homme au masque, que per-
» sonne n'a jamais su ni connu.*

» *Nota ce prisonnier a été amené à la Bastille,
» par M. de Saint-Mars, dans sa litiere, lors-
» qu'il est venu prendre possession du gou-
» vernement de la Bastille, venant de son gou-
» vernement des îles de Sainte-Marguerite & Ho-
» norat; & qu'il avoit ci-devant à Pignerol.*

» *Ce prisonnier étoit traité avec une grande
» distinction de M. le gouverneur, & n'étoit
» vu que de lui & de M. de Rosarges, major du
» château, qui seul en avoit soin.*

Rassemblons ici diverses anecdotes relatives
au masque, pendant son séjour à la Bastille.

Linguet avoit recueilli quelques-unes de ces circonstances durant sa détention dans ce château. Il avoit appris ces faits de plusieurs hommes, qui eux-mêmes les tenoient de leurs peres, anciens serviteurs de la maison, lesquels avoient vu l'homme au masque de fer. A la vérité *Linguet* eut la prudence ou la pusillanimité de ne point divulguer ces circonstances dans ses mémoires sur la Bastille, imprimés à Londres en 1783; mais un homme de lettres, auquel il les avoit racontées, les consigna dans un écrit,

qui, cette même année, fut inséré au *journal des gens du monde* (38).

» 1°. Le prisonnier portoit un *masque de velours* & non de fer, au moins pendant le tems qu'il passa à la Bastille.

» 2°. Le gouverneur lui-même le servoit & enlevoit son linge.

» 3°. Quand il *alloit à la messe*, il avoit les défenses les plus expresses de parler & de montrer sa figure. L'ordre étoit donné aux invalides de tirer sur lui. Leurs fusils étoient chargés à balle : aussi avoit-il le plus grand soin de se cacher & de se taire.

Déjà, *Voltaire* avoit publié (39) plusieurs autres particularités, que le lecteur sera charmé de retrouver ici.

» Cet *inconnu* fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit : son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire & pour les dentelles. Il jouoit de la guittare. On lui faisoit la plus grande chere, & le *gouverneur* s'affyoit rarement devant lui.

(38) Volume 4, n°. 23, page 282. Cet ouvrage périodique paroiffoit en Allemagne par les soins du marquis de *Luchet*.

(39) *Siècle de Louis XIV.*

» Un vieux médecin de la Bastille, qui avoit
 » souvent traité cet homme singulier dans ses
 » maladies, a dit : *qu'il n'avoit jamais vu son*
 » *visage*, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue
 » & le restant de son corps. Il étoit admirable-
 » ment bien fait, disoit ce médecin. *Sa peau étoit*
 » *un peu brune*. Il intéressoit par le seul son de
 » sa voix, ne se plaignant jamais de son état
 » & ne laissant point entrevoir qui il pouvoit
 » être. Un fameux chirurgien, gendre du mé-
 » decin dont je parle, & qui a appartenu au
 » maréchal de Richelieu, est témoin de ce que
 » j'avance, & M. de Bernaville, successeur de
 » M. de Saint-Mars, me l'a souvent confir-
 » mé (40).

Dans un autre endroit *Voltaire* ajoute :

» Il pouvoit montrer sa langue & jamais
 » son visage. Pour son âge, il dit lui-même
 » à l'apothicaire de la Bastille, peu de jours
 » avant sa mort, qu'il *croyoit avoir soixante*
 » *ans*; & le sieur Marsobon, chirurgien du ma-
 » réchal de Richelieu & ensuite du duc d'Orléans

(40) *Voltaire* âgé de 22 ans, entra à la Bastille le 17 mai 1717, & son séjour fut d'environ un an, sous le gouvernement de *Bernaville*, qui mourut le 8 décembre 1718 à 74 ans (*Bastille dévoilée*, troisième liaison, page 151). Ce fut à sa sortie, qu'il changea son nom d'*Arouet*, en celui de *Voltaire*.

régent,

» régent, gendre de cet apothicaire, me l'a
» reddit plus d'une fois.

Ceci nous conduit naturellement à la *suite*
du journal de *Du Jonca* (41), relative à la
mort presque subite de cet illustre infortuné.

» Du lundi 19 novembre 1703 le *prisonnier*
» *inconnu*, toujours *masqué d'un masque de velours*
» *noir*, que *M. de Saint-Mars* avoit amené avec
» lui, venant des îles *Sainte-Marguerite*, &
» qu'il gardoit depuis long-tems, s'étant trouvé
» hier un peu plus mal, en *sortant de la messe*,
» est mort aujourd'hui sur les dix heures du
» soir, sans avoir eu une grande maladie; il
» ne se peut pas moins. *M. Girault*, notre au-
» mônier, le confessa hier; surpris de la mort,
» il n'a pu recevoir ses sacremens; & notre
» aumônier l'a exhorté un moment avant que
» de mourir. Il fut enterré le mardi, vingt
» novembre, à quatre heures après midi, dans
» le cimetière de *Saint-Paul* notre paroisse;
» son enterrement coûta 40 livres.

Voici *l'extrait mortuaire*, que nous avons été
lever à *Saint-Paul*.

» *EXTRAIT des registres mortuaires de l'église*
» *royale & paroissiale de Saint-Paul à Paris.*

» L'an mil sept cent trois, le dix-neuf no-

» vembre, *Marchialy*, âgé de quarante cinq ans
 » environ, est décédé à la bastille, duquel
 » le corps a été inhumé dans le cimetière de
 » cette paroisse, le vingt dudit mois, en pré-
 » sence de M. *Rosarges*, major de la bastille,
 » & de M. *Reih*, chirurgien major de la bas-
 » tille, qui ont signé.

COLLATIONNÉ à la minute, & délivré par nous
 soussigné bachelier en théologie & vicaire de
 Saint-Paul. A Paris le mardi neuf février 1790.

Signé Poitevin.

La feuille du major *Chevalier* porte ce qui suit :

DATES DE LA MORT.

» Le 19 Novembre 1703 «.

TOME, PAGE.

» DU JONCA, vol. 8°. «.

OBSERVATIONS.

» Mort le 19 novembre 1703, âgé de 45
 » ans ou environ, enterré à Saint-Paul le len-
 » demain à 4 heures après midi, sous le nom
 » de MARCHIALI, en présence de M. de
 » Rosarges, major du château, & de M. Reih,
 » chirurgien major de la bastille, qui ont signé
 » sur les registres extraits mortuaires de Saint-
 » Paul. Son enterrement a coûté quarante livres.

» Ce prisonnier a resté à la *Bastille* 5 années
» & 62 jours , non compris le jour de son
» enterrement.

» *Nota.* Il n'a point été malade que quelques
» heures ; mort comme subitement , il a été
» enseveli dans un linceul de toile neuve ; &
» généralement tout ce qui s'est trouvé dans
» sa chambre a été brûlé , comme son lit tout
» entier , y compris les matelats , tables ,
» chaises & autres ustensiles , réduit en poudre
» & en cendres , & jetté dans les latrines. Le
» reste a été fondu , comme argenterie , cuivre
» ou étain. Ce prisonnier étoit logé à la troisième
» chambre de la tour *Bertaudiere* , laquelle
» chambre a été regrattée & piquée jusqu'au
» vif dans la pierre , & reblanchie de neuf de
» bout à fonds. Les portes & fenêtres ont été
» brûlées comme le reste.

» Il est à remarquer que le nom de *MARCHIALI* ,
» que l'on lui a donné sur le registre mortuaire
» de *Saint-Paul* , on y trouve lettres pour lettres
» ces deux mots , l'un latin & l'autre françois.
» *HIC AMIRAL.* C'est l'amiral.

Saint-Foix avoit déjà rapporté presque toutes
ces circonstances.

» Il est encore très-certain , dit-il (42) qu'a-

» près sa mort il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à son usage ; comme linge , habits , matelats , couvertures &c. ; que l'on fit regratter & blanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé , & qu'on poussa même les précautions au point d'en défaire les carreaux , dans la crainte sans doute qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque , qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit.

Ce récit se trouve appuyé par *Linguet* (43)
 « Quand il fut mort , on brûla tous les meubles dont il s'étoit servi ; on dépava sa chambre , on ôta les plafonds ; on visita tous les coins , recoins , tous les endroits , en un mot , qui pouvoient cacher un papier , un linge . En un mot , on vouloit découvrir s'il n'y auroit pas laissé quelque signe de ce qu'il étoit .

Enfin , toutes ces circonstances nous ont été confirmées par M. le chevalier de *Saint-Sauveur* , qui les tenoit de son pere , à cette époque gouverneur de *Vincennes* ; lequel , ayant été rendre visite à M. de *Saint-Mars* , devint témoin des précautions raffinées que l'on prit pour que le secret de *l'homme au masque* fût enseveli avec lui .

(43) *Journal des gens du monde* , t. 4 , pages 282 & 283 .

Ajoutons à cela quelques particularités relatives à l'inhumation de ce malheureux prisonnier.

M. Palieau prétend, d'après le sieur de *Blan-*
villiers (44), que l'on mit dans le cercueil
des drogues pour consumer le corps.

Au contraire, *Saint-Foix* dit (45) » que
» le lendemain de son enterrement, une per-
» sonne ayant engagé le fossoyeur à le déterrer
» & à le lui laisser voir, ils trouvèrent un
» grand caillou à la place de la tête.

Nous avons lû quelque part, qu'on enterra
seulement le tronc du cadavre; que la tête en
fut coupée, puis partagée en différens morceaux,
pour la défigurer, & enterrée en plusieurs lieux.

Les réflexions sur *l'extrait mortuaire* se pré-
sentent en foule. Celles de *Griffet*, (46) &
de *Saint-Foix* (47) sont si judicieuses, que nous
les adoptons sans réserve.

» On lui donne sur le registre le nom de
» *Marchiali*, mot évidemment fabriqué exprès,
» (48) & qui par là même fait juger que ce

(44) *Saint-Foix*, tome 5, page 289 notes.

(45) *Ibidem*.

(46) Page 322.

(47) Pages 324 & 325.

(48) Dans la *Bastille dévoilée première livraison*; page

» n'est point un nom véritable. Par quel hasard,
 » est-il arrivé qu'en transposant les lettres qui
 » forment ce nom bizarre, pour en faire une
 » anagramme, on y trouve lettre pour lettre,
 » ces deux mots, l'un latin, & l'autre françois:
 » *hic amiral*, c'est l'amiral? On est bien éloigné
 » de donner cette anagramme comme une preuve;
 » il n'est nullement vraisemblable que ceux
 » qui avoient inventé ce nom, eussent voulu
 » trahir par là le secret qui leur étoit confié, dans
 » le tems même qu'ils prenoient tant de précau-
 » tions pour le garder; mais on ne peut nier

115, nous avons donné le détail des précautions prises
 pour cacher l'acte mortuaire du sieur *Bertin de Frateaux*,
 qui fut couvert d'un papier blanc & scellé du cachet du
 château.

Ajoutons un passage curieux des *remarques historiques sur la Bastille*, (page 33).

» Le ministere n'aime pas que les gens connus meurent
 » à la Bastille. Si un prisonnier meurt, on le fait in-
 » humer à la paroisse de Saint-Paul, sous le nom d'un
 » domestique, & ce mensonge est écrit sur le registre
 » mortuaire, pour tromper la postérité. Il y a un autre
 » registre où le *nom véritable* des morts est inscrit, mais
 » ce n'est qu'après bien des difficultés que l'on parvient
 » à s'en faire délivrer *extrait*; il faut auparavant que le
 » commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que
 » les familles veulent faire de ces actes.

» que cette rencontre , quand même elle feroit
 » fortuite , n'ait quelque chose de fort sin-
 » gulier.

» A l'égard de l'âge de 45 ans , attribué à ce
 » prisonnier sur le registre mortuaire de la
 » paroisse de Saint-Paul.... on n'est par sûr
 » que ceux qui d'esserent cet acte , & qui le
 » signerent , eussent pris la peine de supputer
 » bien exactement les années que ce prisonnier
 » avoit vécu ; & s'ils l'avoient fait , peut-être
 » n'auroient-ils pas voulu en laisser une marque
 » à la postérité.

» Il feroit très-facile , dit *Saint-Foix* , de faire
 » des anagrammes bien plus singulieres que
 » celle que rapporte le pere *Griffet* , si l'on
 » pouvoit s'aider des deux langues ; malgré ce
 » secours irrégulier , elle n'est pas encore exacte ,
 » puisqu'il est très-certain que sur le registre
 » de sépulture , *Marchialy* est écrit par un *y*
 » grec , & que *hyc* , si bien imaginé , n'est donc
 » plus ni françois ni latia , ni , je crois , d'aucune
 » langue....

» Mais ce qui doit paroître très-extraordi-
 » naire , & que le pere *Griffet* a oublié de
 » remarquer , c'est qu'on ait enterré un homme
 » dans un cimetiere chrétien , & qu'on ait mis
 » son nom sur le registre de sépulture d'une
 » paroisse , sans y joindre son nom de baptême

» le principal signe de notre religion, & qu'on
» n'est ni juif, ni mahométan.

Nous avons toujours été persuadés, & nous
croyons plus que jamais, que l'âge mortuaire de
Saint-Paul est faux & très inexact sur l'âge du pri-
sonnier, & qu'il y manque plusieurs dixaines
d'années (49).

Cet historique ténébreux de la détention du
masque, qui laisse tant de choses à désirer, ne
peut être mieux terminé que par un passage de
Voltaire (50).

» M. de Chamillard fut le dernier ministre (51)
» qui eut cet étrange secret. Le second ma-
» réchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit
» qu'à la mort de son beau-père, il le conjura
» à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que
» cet homme qu'on ne connut jamais que sous
» le nom de l'homme au masque de fer. Chamillard
» lui répondit : que c'étoit le secret de l'état, &
» qu'il avoit fait serment de ne le révéler jamais.

(49) C'est aussi l'opinion de l'éditeur des mémoires historiques & authentiques sur la Bastille, tome premier, pages 321 & 324.

(50) Siecle de Louis XIV.

(51) Chamillard, d'abord contrôleur général des fi-
nances en 1699, fut fait ministre de la guerre en 1701,
& mourut en 1721, âgé de 70 ans.

Telle fut pendant plus de 30 années, la triste & douloureuse existence de cet illustre captif. Traîné de *Bastille* en *Bastille*; sans cesse tremblant pour sa vie; réduit pour la conserver à taire son nom & son état; n'ayant pour confidens de son infortune, que son cœur, le ciel, son cachot & ses geoliers, ces barbares géoliers, dont les égards & le respect, loin d'adoucir l'amertume de sa détention, ne pouvoient qu'aggraver la pesanteur de ses chaînes & redoubler les horreurs de son supplice, cet être infortuné descendit dans la tombe *tout entier*. Hélas ! il n'y emporta ni la consolation de faire verser des larmes à sa famille, à des amis; ni l'espoir plus consolant encore de se venger de son tyran & de le dévouer à l'exécration de la postérité, en laissant un écrit qui dévoilât, avec sa haute origine, la cause de son enlèvement mystérieux & de sa prison perpétuelle.

Ce qu'il ne put faire, les historiens l'ont tenté. Y ont-ils réussi ? Le lecteur en jugera par l'examen critique de tous les systèmes imaginés sur *l'homme au masque*, auquel nous allons successivement confronter les divers personnages que l'on a cru reconnoître sous cette enveloppe artificieuse.

LE DUC DE BEAUFORT.

La Grange-Chancel, dans sa lettre à Fréron (52), n'a pas craint d'affirmer positivement que l'homme *au masque* étoit le *duc de Beaufort*. Voici ses propres paroles.

» Le séjour que j'ai fait aux îles *Sainte-Marguerite*, où cet événement de l'homme *au masque de fer* n'étoit plus un *secret d'état*,
 » dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris
 » des particularités, qu'un historien plus exact
 » dans ses recherches que M. de *Voltaire*,
 » auroit pu savoir comme moi, s'il s'étoit donné
 » la peine de s'en instruire. Cet événement
 » extraordinaire, qu'il place en 1661, quelques
 » mois après la mort du cardinal *Mazarin*, n'est
 » arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort
 » de cette éminence. M. de la *Motte-Guerin*,
 » qui commandoit dans ces îles, du tems que j'y
 » étois détenu (en 171....) m'assura que ce
 » prisonnier étoit le *duc de Beaufort*, qu'on
 » disoit avoir été tué au siège de *Candie*, & dont
 » on ne put trouver le corps, suivant toutes
 » les relations de ce tems là.

Il est certain qu'à cette époque, on avoit

des doutes sur sa mort ; car dans l'interrogatoire de la duchesse de *Bouillon*, impliquée dans la célèbre *affaire des poisons*, on voit que le duc de *Vendôme* (propre neveu de *Beaufort*) en présence de cette duchesse, qu'il avoit accompagnée chez la *Voisin*, demanda à un nécromancien, nommé *le Sage*, si *M. le duc de Beaufort* étoit mort (53).

» Si l'on considere, ajoute l'auteur des *Philippiques*, l'esprit remuant du duc de *Beaufort*,
 » & la part qu'il eut à tous les mouvemens
 » de *Paris*, du tems de la *Fronde*, peut-être
 » ne sera-t-on pas surpris du parti violent qu'on
 » prit pour s'en assurer, d'autant que l'*amiraute*,
 » dont il s'étoit fait donner la *survivance*, le
 » mettoit journellement en état de traverser
 » les grands desseins de *M. de Colbert*, chargé
 » du département de la marine. Cet amiral qui
 » paroissoit si dangereux à ce ministre, fut
 » remplacé, selon ses intentions, par le duc de
 » *Vermandois*, fils du roi & de la duchesse de
 » la *Valière*, lequel n'avoit alors que deux
 » ans.

L'affirmation de la *Grange-Chancel* n'est fondée

(53) *Mémoires authentiques sur la Bastille*, tome 1,
 page 130.

que sur le dire , dénué de preuves , du sieur de la Motte-Guerin. Elle se trouve d'ailleurs démentie par le témoignage formel d'un témoin oculaire de la mort de *Beaufort* , par le marquis de *Saint André Montbrun* , qui commandoit alors dans *Canlie* (54).

» M. de *Beaufort* , dit-il , n'attendit pas qu'il
 » fût jour , pour donner le signal de l'attaque ;
 » les françois dont on avoit fait trois corps ,
 » donnerent sur les retranchemens des en-
 » nemis avec une valeur incroyable ; mais
 » le désordre se mêla bientôt parmi eux .
 » Dès que les premiers eurent donné , ils s'ou-
 » vrirent pour laisser le passage aux autres ;
 » ceux-ci les voyant avec des mèches allumées ,
 » crurent que c'étoient des ennemis & tirerent
 » sur eux ; les longues vestes de sept ou huit
 » arméniens , qui servoient de guides aux pre-
 » miers , aiderent aux autres à se tromper ; le
 » jour naissant découvrit bientôt cette méprise ...
 » tandis que M. de *Beaufort* tâchoit de les rallier ,
 » il fut tué & confondu dans la foule des morts ...
 » on n'a jamais bien su comment M. de *Beaufort*
 » fut tué ; mais on sait que le grand *Vifir* envoia
 » sa tête à *Constantinople* , où elle fut portée

(54) *Mémoires de Saint-André Montbrun* . pages 362 ,
 363 & 365.

» pendant trois jours par les rues au bout d'une
» pique, comme une marque de la défaite des
» chrétiens.

Voltaire a combattu en peu de mots ce système (55).

» Comment auroit-on arrêté le duc de
» Beaufort au milieu de son armée? Comment
» l'auroit-on transféré en France, sans que per-
» sonne en fût rien? Et pourquoi l'eût-on mis
» en prison, & pourquoi ce masque?

Saint-Foix réfute (56) la Grange-Chancel, plus en détail d'une maniere victoriense.

» Le duc de Beaufort, dit-il, avoit pû-être
» un des chefs de la fronde & causer des troubles
» dans l'état, comme les autres princes, pen-
» dant une minorité que différentes circons-
» tances rendirent très orageuse; mais les tems
» & les esprits étoient bien changés. Louis XIV,
» adoré, admiré de ses sujets, respecté de tous
» ses voisins, jouissoit en 1669, d'une paix
» glorieuse, après être revenu triomphant des
» conquêtes qu'il avoit entrepris. Jamais l'autorité royale n'avoit été mieux affermie, plus
» absolue; & certainement le duc de Beaufort

(55) Questions sur l'encyclopédie.

(56) Tome 5, page 383.

» ne pouvoit pas alors être à craindre ; pour-
» quoi donc auroit-on employé tant de pré-
» cautions & de mysteres , pour le mettre dans
» une prison , & pour cacher qu'il y étoit ?

» La détention du grand *Condé* même , si on
» avoit jugé à propos de le faire arrêter , n'au-
» roit pas causé la moindre émeute.

» Il y avoit plus de dix ans , (en 1659)
» que le duc de *Beaufort* étoit rentré dans son
» devoir ; & depuis ce tems là , on n'avoit
» rien eu à lui reprocher. Chargé de toutes
» nos expéditions maritimes depuis 1664 jus-
» qu'à sa descente en *Candie* en 1669 , il s'étoit
» comporté avec tout le zèle , le courage &
» la fidélité possible ; peut-on supposer que *Louis*
» XIV ait condamné un prince à une *prison*
» *perpétuelle* , parce que ce prince dans sa charge
» d'amiral , auroit pu traverser les *desseins* de *M.*
» *de Colbert* sur la marine ? Ne peut-on pas dé-
» placer , ou ne point employer un amiral ?

» Tous les oui-dire par lesquels on fut qu'il
» y avoit à l'isle *Sainte-Marguerite* un pri-
» sonnier qu'on obligeoit de porter un masque
» de fer , s'accordoient à lui donner un *air*
» *jeune & très-noble*. Le duc de *Beaufort* étoit
» né en 1611 : il avoit donc 58 ans en 1669 ;
» tous les mémoires où il est parlé de lui , dès
» le tems même de sa jeunesse , disent qu'il

» étoit d'une grande taille, assez bien fait;
 » mais qu'il avoit l'air commun; qu'il se tenoit
 » & marchoit mal; qu'il étoit toujours grossiere-
 » ment vêtu, & que cette négligence sur toute
 » sa personne alloit jusqu'à la malpropreté (*).
 » Cela ne s'accorde pas avec le récit de M.
 » de la *Grange-Chancel*: on m'affura, dit-il, qu'on
 » lui fournissoit souvent des habits aussi riches qu'il
 » paroisoit le désirer. Il seroit assez singulier que
 » le duc de *Beaufort*, en vieillissant & en prison,
 » fût devenu curieux en habits.

Ailleurs (57) *Saint-Foix* ajoute :

» A l'égard de la remarque des paysans, qui
 » dirent à M. de *Palteau*, qu'on voyoit à ce pri-
 » sonnier les dents & les levres, elle prouveroit
 » encore que ce n'étoit pas M. de *Beaufort*,
 » à qui madame de *Choisi* avoit un jour répondu,
 » sur une plaisanterie qu'il lui faisoit, M. de
 » *Beaufort* voudroit mordre & ne le peut pas: il
 » n'avoit alors que 53 à 54 ans, & n'avoit
 » déjà plus de dents. Si c'eut été lui qu'on trans-
 » féroit à la *Bastille* en 1698, & que ces
 » paysans auroient vu, il auroit eu 87 ans,
 » étant né en 1611.

(*) Défaut dont ses neveux, M. de *Vendôme* & le
 grand *Prieur*, sembloient avoir hérité.

(57) Pages 293 & 294.

L'homme au masque mourut en 1703 ; tout ce qu'on fait de son âge , & ce qu'il en dit lui-même , peu de jours avant sa mort , à l'apothicaire , est bien éloigné de pouvoir le faire croire *nonagénaire*. Or en 1703 , le duc de Beaufort auroit eu 92 ans.

Par l'ensemble des dates , des faits & des inconvenances , il est donc bien prouvé , que le duc de Beaufort n'a été ni pu être *l'homme masqué*.

LE DUC DE MONTMOUTH.

Saint-Foix , qui par les raisons les plus solides , avoit démontré contre la *Grange-Chancel* que le *masque* n'étoit pas *Beaufort* ; & contre le pere *Griffet* , qu'il n'étoit pas davantage le comte de *Vermandois* , imagina que c'étoit le duc de *Montmouth* & soutint avec beaucoup de chaleur ce nouveau système. Tant il est vrai , que souvent l'homme ne repousse une illusion , que pour en embrasser une plus étrange !

Le duc de *Montmouth* fruit des amours de *Charles II* , roi d'Angleterre , & de *Lucie Walters* , naquit à *Rotterdam* en 1649.

» *L'extrême affection* , dit *Saint-Foix* (58) ,

(58) Pages 330 & 331.

que

» le peuple avoit pour lui, & l'idée que la na-
 » tion angloise, quoiqu'elle semblât s'être sou-
 » mise à *Jacques II*, n'attendoit qu'un chef pour
 » chasser du trône un roi *papist*, lui firent former
 » une entreprise qui auroit pu lui réussir, si
 » elle n'avoit pas été si prématurée. Il débarqua
 » à *Lime*, dans le comté de *Dorset*, n'ayant
 » guères que 120 hommes à sa suite; il se
 » trouva bientôt à la tête de près de six mille :
 » quelques villes se déclarèrent pour lui; il
 » s'y fit proclamer roi, soutenant que sa naïf-
 » fance étoit légitime, & qu'il avoit le con-
 » trat & les preuves du mariage de *Charles*
 » II (*) avec sa mère. Il attaqua près de
 » *Bridgevater*, l'armée royale commandée par
 » milord *Feversham*. Après trois heures de
 » combat, la victoire commençoit à se dé-
 » clarer pour lui, lorsque la poudre & les
 » balles manquèrent à sa troupe; la lâcheté
 » du lord *Grai* qui commandoit sa cavalerie,
 »acheva de les décourager; elles prirent la
 » fuite. Le malheureux *Montmouth* ne put
 » échapper à ceux qui le poursuivoient, il fut
 » conduit à *Londres*, & condamné à être dé-
 » capité le 15 juillet 1685. Tous les historiens

(*) Le duc de *Montmouth* étoit né onze ans avant le rétablissement de *Charles II* sur le trône.

» rapportent qu'il étoit très-brave , très-affable ;
 » d'un caractere doux & généreux , d'une figure
 » très-noble & très-belle (*).

» *Telle fut , dit M. HUME , à l'âge de 36 ans ,*
 » *la fin d'un seigneur , que ses belles qualités*
 » *aurdient pu rendre l'ornement de la cour & ca-*
 » *pable de bien servir sa patrie. La tendresse que*
 » *le roi son pere avoit eue pour lui , les caresses*
 » *d'une nombreuse faction , & les amores de l'af-*
 » *fection populaire , l'avoient engagé dans une en-*
 » *treprise supérieure à ses forces. L'amour du peuple*
 » *le suivit dans toutes les variétés de sa fortune. Après*
 » *son exécution même , ses partisans conserverent*
 » *l'espérance de le revoir à leur tête ; ils se flatterent*
 » *que le prisonnier qu'on avoit exécuté n'étoit pas*
 » *le duc de Montmouth , mais quelqu'autre , qui lui*
 » *ressemblant beaucoup , avoit le courage de mourir*
 » *à sa place , & de lui donner cette preuve de*
 » *son extrême attachement.*

» Il est certain , continue *Saint-Foix* (59) ;
 » que le bruit courut dans *Londres* , qu'un of-
 » ficer de son armée , qui lui ressemblloit beau-
 » coup , fait prisonnier & sûr d'être condamné
 » à mort , avoit reçu la proposition de passer

(*) *Burnet* , tome 3 , pages 55 & 58 ; *Hume* , tome 3 , in 4° , pages 252 & 272.

(59) Page 332.

» pour lui avec autant de joie que si on lui
 » eût accordé la vie; & que sur ce bruit une
 » grande dame, ladi *Wentworth*, ayant gagné
 » ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil &
 » lui ayant regardé le bras droit, s'étoit écriée,
 » ah! ce n'est pas lui.

» *Saint Foix* cite ensuite un passage du livre
 » intitulé : *amours de Charles II & de Jacques*
 » *II, rois d'Angleterre* (*), dont l'auteur dit que
 » la nuit d'après la prétendue exécution du duc
 » de *Montmouth*, le roi, accompagné de trois
 » hommes, vint lui-même le tirer de la tour;
 » qu'on lui couvrit la tête d'une espece de capuchon,
 » & que le roi & les trois hommes entrerent avec
 » lui dans un carosse.

Enfin, il s'appuie (60) d'une anecdote fort douteuse, qu'il dit avoir plusieurs fois entendu raconter au pere *Tournemine*. Cette anecdote est que dans une visite que *Tournemine* fit à la duchesse de *Portsmouth*, avec le pere *Sanders*, confesseur du roi *Jacques*, le pere *Sanders* assura à cette duchesse que *Montmouth* n'avoit pas été puni de mort.

A peine *Saint-Foix* eut-il publié sa nouvelle opinion, qu'il s'éleva à ce sujet un polémique

(*) *Premiere partie*, pages 74 & 75.

(60) Page 323.

fort vif, entre lui, le pere Griffet, un ami de ce Jésuite & un anonyme. Celui-ci combattit l'*historiographe des ordres du roi*, avec beaucoup de succès & lui opposa les mêmes armes que lui-même avoit employées contre la *Grange-Chancel*, c'est - à - dire l'irrécusable *témoignage des contemporains*.

Cet anonyme publia dans le *journal Encyclopédique* (61), un passage tiré des *Révolutions d'Angleterre sous le regne de Jacques II* (62); & où l'auteur s'explique, (page 67), d'une manière aussi positive que circonstanciée sur la mort du duc de Montmoult.

» Arrêté après sa défaite, le cœur l'abandonna, dès qu'il cessa d'être libre. Il ne se contenta pas d'écrire au roi; il écrivit aussi une lettre très-touchante à la reine Douairière. » Cette princesse obtint du roi, que non-seulement il verroit ce malheureux prince, mais qu'il lui accorderoit une longue audience, en présence de deux secrétaires. Le duc se présenta donc devant le roi, se jeta à ses pieds, répondit à plusieurs questions qu'il lui fit, & lui avoua qu'il méritoit la mort, & le con-

(61) Année 1768, novembre, page 112.

(62) Cet ouvrage fut imprimé en 1689 à Amsterdam, in-12 de 464 pages.

» jura, les larmes aux yeux, de ne pas user de
 » son droit, & de lui accorder, en lui ac-
 » cérant la vie, une grâce dont il ne se ren-
 » droit jamais indigne ; il lui répéta les exemples
 » de plusieurs grands princes qui s'étoient laissés
 » toucher en pareilles occasions, & qui ne
 » s'étoient point repentis de ces actes de géné-
 » rosité & de clémence ; & pourachever de
 » l'attendrir, il lui dit qu'il étoit fils de *Charles II* ;
 » qu'en le faisant mourir, il se répandroit son
 » propre sang. (*Montmoult* étoit son propre
 » neveu.) Le roi n'eut pas la dureté de lui
 » répondre comme *Philippe II*, que lorsqu'il
 » avoit du mauvais sang, il se le faisoit tirer.
 » Mais il n'eut pas la générosité de lui accorder
 » la vie ; il lui répondit qu'il le plaignoit, que
 » son crime n'étoit pas de nature à demeurer
 » impuni, & que la politique en exigeoit le
 » châtiment.

» En effet, aussi-tôt après la conférence, le
 » duc fut conduit à *la tour*, où la duchesse son
 » épouse le vint voir dans une tristesse mor-
 » telle ; & le lendemain, le roi ayant signé
 » l'arrêt de mort, il en reçut la nouvelle sans
 » la moindre émotion du monde, parce qu'il
 » avoit eu le tems de s'y préparer.

» Le 18 juillet 1685 (le 15 suivant *Hume*)
 » le lieutenant de la tour le (*Montmoult*) fut

» prendre dans un carrosse de deuil, *entre les 9 à*
 » *10 heures du matin*; & l'ayant mené jusqu'à
 » la terrasse de la tour, il fut reçu là par les
 » *Sherifs*. Trois évêques & deux docteurs mon-
 » terent dans le carrosse. L'échafaud étoit cou-
 » vert d'un tapis de velours noir; & l'exécuteur
 » vêtu de deuil; car on le vouloit traiter en
 » prince.

» Comme le duc avoit donné par écrit tout
 » ce qui pouvoit concerner l'état, il protesta
 » en arrivant sur l'échafaud (63), qu'il n'avoit
 » pas dessein de beaucoup parler, & se réduisit
 » à dire qu'il mourroit *protestant* & plein de
 » repentances de ses péchés. Les évêques &
 » les Shérifs lui firent néanmoins pluseurs de

(63) La relation imprimée le lendemain de l'exécu-
 tion de *Montmouth*, porte ce qui suit.

» Quand il fut sur l'échafaud, il s'avança à l'autre
 » bout, d'un pas ferme, leva un instant les yeux au
 » ciel, & déclara qu'il étoit très-fâché du sang qui
 » avoit été répandu pour soutenir sa cause, mais qu'il
 » n'avoit eu que de bonnes intentions pour l'état. Ce
 » furent ses seules paroles, mais qu'il prononça d'un
 » ton grave & tranquille. Il regarda ensuite la hache,
 » donna six guinées au bourreau, lui dit qu'il avoit
 » ordonné qu'on lui en donnât davantage, s'il ne le
 » faisoit point trop souffrir, se mit à genoux, baissa
 » la tête sur le bloc, le bourreau, &c.

» mandes auxquelles il répondit ; mais , comme
 » il leur fit connoître souvent qu'il n'étoit là
 » que pour mourir , & qu'il avoit tout dit ,
 » il se tourna vers l'exécuteur , à qui il donna
 » six guinées , pour qu'il ne le fit pas souffrir ;
 » précaution inutile , car il lui donna cinq coups
 » avant que de lui emporter la tête de dessus les
 » épaules. On dit même que ce misérable prince
 » tourna la tête au troisième coup & qu'il re-
 » garda le bourreau , & qu'alors le bourreau
 » laissa tomber la hache , en disant qu'il ne pou-
 » voit l'achever , & qu'il ne savoit où il en
 » étoit. On lui fit cependant reprendre la hache ,
 » & il en donna encore deux coups ; & comme
 » la tête ne laissoit pas de tenir encore au
 » corps , il acheva de l'en séparer avec un
 » couteau.

» Les personnes les moins pénétrantes attri-
 » buerent cette cruauté à la timidité de l'exé-
 » cuteur ; mais les plus intelligentes demeurerent
 » d'accord que cela étoit concerté , & que le
 » bourreau avoit des ordres. En effet , on en
 » avoit ainsi usé , ou à peu près , lorsqu'on
 » avoit tranché la tête à milord *Ruffel*. Enfin
 » le duc de *Montmouth* mourut après avoir
 » beaucoup souffert. On mit le reste du corps
 » dans une bierre , couvert de velours noir ,
 » qu'on porta dans un carosse de deuil à la

» tour ; où on l'enterra dans la chapelle du
» palais.

Le même écrivain ajoute (page 86) « que
» peu après l'exécution du duc, le roi mit en
» liberté la duchesse & ses enfants, en les ré-
» tablissant dans tous leurs biens.

L'anonyme qui a combattu *Saint-Foix*, dans
le *journal Encyclopédique*, lui fait diverses objec-
tions très-concluantes, dont nous extrairons
les principales.

» Le choix , dit-il , de l'heure pour l'exécu-
» tion , (neuf à dix heures du matin , au mois
» de Juillet) , aux yeux de la foule de tous états ,
» que devoit attirer une exécution aussi impor-
» tante convenoit bien peu à l'escamotage que
» suppose M. de *Saint-Foix*. Les flambeaux eussent
» été plus favorables : à la faveur de mille contre-
» tems qui naissent souvent d'eux-mêmes , & qu'il
» est si aisè de faire naître , on n'auroit pas sans
» doute négligé de se ménager cet avantage.

» En franchissant la difficulté de trouver un
» homme , dont la ressemblance avec le duc , qui
» avoit passé sa vie au milieu de *Londres* , eût
» été assez marquée pour faire illusion à cette
» ville , dans une circonstance qui attiroit & fixoit
» sur lui tous les regards , il faut supposer bien du
» merveilleux , pour avoir pu trouver quelqu'un ,
» même parmi des condamnés à mort , qui se

» soit volontairement chargé d'un rôle aussi
» dangereux.

— A ces objections très-solides, le pere *Griffet* en joint de plus embarrassantes encore.

» Si l'on dit que cet homme (le prisonnier
» masqué) étoit le duc de *Montmouth*, les pré-
» cautions que l'on prit pour cacher son nom
» deviennent inexplicables, sur tout après sa
» mort, qui arriva certainement en 1703.
» Alors le roi *Charles II* son pere, n'étoit plus.
» Le roi *Jacques II*, son oncle, étoit mort en
» 1701, & le roi *Guillaume*, prince d'*Orange*,
» en 1702. La reine *Anne*, fille de *Jacques II*,
» étoit montée sur le trône d'*Angleterre*: crai-
» gnoit on qu'elle ne sollicitât la délivrance
» du duc de *Montmouth*, si elle eût su qu'il
» étoit à la *Bastille*? Elle eût mieux aimé le
» savoir là, que de le voir en *Angleterre*, puis-
» que du caractere dont il étoit, il eût été
» capable d'y former des conjurations & des
» cabales pour la détrôner, comme il en avoit
» fait pour détrôner *Jacques II*. Craignoit on que
» la nouvelle de sa mort n'accablât de douleur
» la reine d'*Angleterre*, veuve de *Jacques II*,
» & le prétendant, leur fils, qui détestoient
» tous deux le duc de *Montmouth*, comme un
» rebelle qui avoit pris les armes pour dis-
» puter la couronne au roi *Jacques*? Si l'on

» avoit su en Angleterre que Jacques, au lieu
 » de lui faire trancher la tête, avoit consenti
 » qu'il fût seulement condamné à une prison per-
 » pétuelle, cet acte de clémence auroit imposé
 » silence à ses ennemis, qui lui ont toujours
 » reproché la mort du duc de Montmouth,
 » comme un acte de cruauté, quoique ce ne
 » fût qu'un acte de justice.

» De plus, pour soutenir que le duc étoit
 » l'homme au masque, il faut nécessairement
 » supposer qu'il ne fut pas décapité à Londres,
 » le 15 juillet 1685, comme tout le monde
 » l'a écrit & comme tout le monde l'a cru ;
 » mais qu'un homme qui lui ressembloit, fut
 » assez généreux pour consentir à être décapité
 » à sa place. Il faut supposer que les officiers
 » de justice, & les soldats qui le conduisirent
 » à l'échafaud, & qui avoient tous vu cent
 » fois le véritable duc de Montmouth, y furent
 » eux-mêmes trompés ; supposition qui paroît
 » si absurde, qu'il n'est pas possible de l'admettre,
 » quand on l'examine avec attention : on en
 » rapporte cependant deux preuves.

» La premiere, c'est qu'on l'a entendu dire
 » au pere Tournemine ; mais ceux qui l'ont connu
 » avoueront sans peine que le témoignage de
 » cent peres Tournemine, ne suffiroit pas pour
 » vérifier un fait de cette nature. Ce pere étoit

» un homme d'une imagination vive, & tou-
 » jours enflammée, à peu près comme celle
 » de *Mainbourg*..... il aimoit à raconter des
 » choses extraordinaires, sans trop s'embarrasser
 » si elles étoient exactement vraies; ce qui
 » faisoit dire, quand on rencontrroit des gens
 » du même caractere:

» *Il ressemble à Tournemine*
 » Qui croit tout ce qu'il imagine.

» La seconde preuve que l'on apporte d'un
 » fait si extraordinaire, c'est que M. *Hume* ra-
 » conte que le bruit courut dans *Londres*, parmi
 » les partisans du duc de *Montmoult*, que ce
 » n'étoit pas lui qu'on avoit décapité, mais
 » un autre qui lui ressembloit beaucoup, &
 » qui avoit eu le courage de mourir à sa place
 » & de lui donner cette marque de son extrême
 » attachement. Il est vrai que ces paroles se
 » trouvent dans l'histoire de M. *Hume*; mais
 » il ne les donne pas pour des vérités; & il
 » rapporte, comme tous les autres contem-
 » porains, que le duc de *Montmoult* fut réelle-
 » ment décapité à *Londres*.

» Enfin, l'ami du pere *Griffet* exprimoit ainsi
 » ses doutes.

Quant au duc de *Montmoult*, quoique l'on
 » puisse penser qu'il n'a réellement pas été dé-

» capit , nous n'oserions conclure qu'il ait  t 
» conduit en *France* & gard  jusqu'  sa mort,
» de la maniere dont l'a  t  notre *prisonnier*.
» M. de *Saint-Foix* voudra bien nous per-
» mettre de lui demander encore, pourquoi
» on l'avoit tenu si durement enferm  & avec
» tant de pr cautions, pour que son nom ne
» f t pas connu apr s le d tr n ement & m me
» apr s la mort de *Jacques II*? Son crime  t oit
» assez expi . Que pouvoit-on craindre de son
»  l argissement? *Guillaume* & *Marie*  toient
» nos ennemis: peut- tre auroit-on p  l'em-
» ployer utilement contre le premier; du moins
» en publiant son existence, on auroit  teint
» le ressentiment que sa mort avoit excit 
» en *Angleterre* contre *Jacques II*. On peut bien
» continuer de cacher une chose, par la seule
» raison qu'on l'a cach e . Mais ne la divulguera-
» t-on pas, quand il sera utile ou honorable
» pour ceux qu'on prot ge, de la faire con-
» no tre? Je crois que les partisans de *Guillaume*
» auroient pu faire des railleries & m me des
» comparaisons sur la *supposition* de l'officier
» d capit  sous le nom du duc; mais la raillerie
» n'auroit  t  que m prisable, & l'odieuse
» comparaison seroit bient t tomb e .
Malgr  la force & la solidit  de toutes

ces objections, *Saint-Foix* persista opiniâtrément à soutenir son système :

Et son héros, occis publiquement,
Ressuscita bientôt secrètement.

Voltaire, dans la suite, résulta cette fable, d'une maniere, moitié sérieuse, moitié plaisante.

» On a ensuite imaginé, dit-il, (64), que
» le duc de *Montmoult*, à qui le roi *Jacques*
» fit couper la tête publiquement dans *Londres*,
» en 1685, étoit l'homme au *masque de fer*. Il
» auroit fallu qu'il eût ressuscité, & qu'en-
» suite il eût changé l'ordre des tems..... que
» le roi *Jacques*, qui ne pardonna jamais à
» personne & qui par là mérita tous ses mal-
» heurs, eût pardonné au duc de *Montmoult*,
» & eût fait mourir au lieu de lui, un homme
» qui lui ressemblloit, parfaitement. Il auroit
» fallu trouver ce *Sofie*, qui auroit eu la bonté
» de se faire couper le cou en public, pour
» sauver le duc de *Montmoult*. Il auroit fallu que
» toute l'*Angleterre* s'y fût méprise; qu'ensuite
» le roi *Jacques* eût prié instamment *Louis XIV*
» de vouloir bien lui servir de géolier. Ensuite
» *Louis XIV*, ayant fait ce petit plaisir au roi

» *Jacques* ; n'auroit pas manqué d'avoir les
 » mêmes égards pour le roi *Guillaume* & la
 » reine *Anne*, avec lesquels il fut en guerre ;
 » & il auroit soigneusement conservé auprès de
 » ces deux monarques sa dignité de *géolier*,
 » dont le roi *Jacques* l'avoit honoré !

A la *preuve positive*, résultante du témoignage unanime des contemporains, que le duc de *Montmoult* fut publiquement & en plein jour décapité à *Londres*, le 15 de juillet 1685, si l'on unit la *preuve non moins positive*, résultante de la lettre de *Barbezieux* à *Saint-Mars*, du 13 août 1691, que l'*homme au masque* étoit détenu dans la citadelle de *Pignerol* dès 1671 au plus tard, il demeurera invinciblement démontré contre *Saint-Foix*, que le duc de *Montmoult* ne fut jamais le *prisonnier masqué*.

FOUQUET, SURINTENDANT DES FINANCES.

Nicolas Fouquet, marquis de *Belle Isle*, naquit en 1615 d'un conseiller d'état & de *Marie de Maupeou*, dame d'une éminente piété & d'une charité extrême. Reçu maître des requêtes à 20 ans, il remplit à 35 les fonctions de procureur-général du parlement de Paris. En 1653, il fut élevé à la place de surintendant des finances, dans un tems où elles étoient épuisées par les dépenses des guerres civiles & étrangères, & par l'insatiable

cupidité de *Mazarin*, qui s'étoit approprié plusieurs branches de revenus de l'état. D'après tous ces motifs, *Fouquet* auroit dû ménager les finances, mais il les dissipa & en usa comme des siennes propres. Il dépensa près de 36 millions d'aujourd'hui à faire bâtir sa superbe maison de *Vaux*. Ses déprédations, les allarmes que donnoient les fortifications de *Belle-Isle*, les tentatives que *Fouquet* avoit faites sur le cœur de mademoiselle de la *Valiere*, tout servit à irriter *Louis XIV* contre son ministre. On l'attira adroitement à *Nantes*, où il fut arrêté le 5 septembre 1661, au sortir du conseil, le roi ayant eu la perfidie de le rappeler sous quelque vain prétexte, jusqu'à ce qu'à travers la vitre il eut apperçu à son poste *d'Artagnan* qui, avec un nombre considérable de mousquetaires, avoit ordre de s'assurer du surintendant. *Fouquet* fut conduit de suite au château *d'Angers*, où on le garda très-étroitement. Il y tomba malade ; dès les premiers jours de sa convalescence, il fut traduit au château *d'Amboise*, où il resta jusqu'au jour de Noël, époque de sa translation à *Vincennes*. Il entra le 18 juin 1663 à la bastille, & on le logea dans la chambre des *Saints*. L'arrêt rendu par cette chambre, le samedi 20 décembre 1664, condamna *Fouquet* au bannissement

& prononça la confiscation de ses biens (65).

Le roi informé de cet arrêt, commua, pour des raisons de politique, la peine de bannissement en celle de prison perpétuelle, & ordonna que *Fouquet* feroit transféré à *Pignerol*, dont le marquis de *Piennes* étoit alors gouverneur.

Le lundi 22 décembre, on fit descendre *Fouquet* dans la chapelle de la *Bastille*, où le greffier *Foucaux* lui fit lecture de son arrêt. A onze heures, il monta en carosse avec quatre hommes. *D'Artagnan*, qui l'avoit toujours gardé à vue depuis son arrestation, le conduisit escorté de 50 mousquetaires, à *Pignerol*, où il le remit entre les mains de *Saint-Mars*.

De tous les amis & créatures que le *surintendant* avoit eus dans la prospérité, les seuls qui lui resterent fidèles dans sa disgrâce furent *Gourville*, mademoiselle *Scudéri*, le sensible *Racine*, le bon la *Fontaine* (66) & surtout l'inébranlable *Pellisson* (67).

(65) *Bastille dévoilée*, première livraison, pages 35 & 36, & pieces remises en 1775 à M. *Amelot* par le major *Chevalier*, numéros 6 & 21.

(66) Tout le monde fait par cœur l'élegie pleine de sentiment qu'il eut le courage de présenter à Louis XIV, en faveur de *Fouquet*, qu'il y désigne sous le nom *d'Oronte*.

(67) Il étoit commis de *Fouquet*. *Colbert* le fit arrêter
Fouquet

Fouquet fut constamment détenu à *Pignerol* jusqu'à sa mort , arrivée au mois de mars 1680 (68).

en même tems que son maître. On l'enferma & le retint quatre ans à la *Bastille* , où il composa pour la défense du surintendant , trois mémoires , qui au jugement même de *Voltaire* , sont des chefs-d'œuvres dignes de figurer à côté de *Ciceron*. Ces mémoires se trouvent dans les *Œuvres de M. Fouquet, concernant son accusation, son procès & ses défenses, &c.* Paris (Hollande) 1692 , in-12 , 16 volumes.

Afin de soutirer à *Pellisson* les importans secrets donc il étoit dépositaire ; on apostea auprès de lui un allemand , simple & grossier en apparence , mais fourbe & rusé en effet , qui feignoit d'être prisonnier à la *Bastille* , & dont les fonctions étoient d'y jouer le rôle d'espion A son jeu & à ses discours , *Pellisson* le pénétra ; mais ne laissant pas voir qu'il connut le piege , & redoublant , au contraire , ses politesses envers l'allemand , il s'empara tellement de son esprit , qu'il en fit son émissaire ; & il eut par là un commerce journalier de lettres avec mademoiselle de *Scudéri*.

Nous rapportons ici cette singuliere anecdote , parce qu'elle prouve qu'à cette époque , l'espionage étoit réduit en principes à la *Bastille* , & qu'on y employoit ces êtres vils , qui dans les tems modernes portoient les noms d'*ange, de compagnie, ou garde (Bastille dévoilée, deuxième liaison, page 69)* & enfin de *mouton (septième liaison, page 112)*.

(68) *Les mémoires de Gourville* la fixent au 26 mars 1680. Le président *Hénault* la rapporte à la même année.

Néanmoins, quelques auteurs, entr'autres Gourville (69), & d'après lui Voltaire (70), ont prétendu que Fouquet trouva moyen de s'évader & qu'il alla mourir au sein de sa famille, entièrement oublié.

Quelque tems après la prise de la Bastille, il parut un écrit, de demie-feuille, intitulé : « *l'homme au masque de fer dévoilé, d'après une note trouvée dans les papiers de la bastille.* »

On y lit avec une surprise mêlée d'indignation ce passage mensonger.

» Voici le fait, qui, à la vérité, n'est appuyé que sur une simple carte, qu'un homme curieux de voir la bastille, prit au hasard avec plusieurs papiers ; mais cette carte donnant l'entière solution des difficultés que jusqu'ici l'on n'a pu résoudre, devient une *piece de conviction.* La carte contient le numéro 64389000 (chiffre inintelligible) & la note suivante : *Fouquet arrivant des îles Sainte-Marguerite, avec un masque de fer.*

» Ensuite trois X X X.

» Et au dessous, *Kersadion.*

Cette double fable de l'évasion de Fouquet & de sa métamorphose en *l'homme au masque,*

(69) *Ibidem.*

(70) *Siècle de Louis XIV,*

se trouvoit déjà réfutée par une lettre de madame de Sévigné , en date du vendredi 5 avril 1680 , que nous avons citée ailleurs (71) & qui porte ces mots , non équivoques.

» Si j'étois de la famille de M. Fouquet , je me
 » garderois bien de faire voyager son pauvre
 » corps , comme on dit qu'ils vont faire ; je le
 » ferois enterrer là , il resteroit à Pignerol ; &
 » après 19 ans , ce ne seroit pas de cette
 » sorte que je voudrois le faire sortir de prison :
 Mademoiselle de Montpensier assure aussi dans
 ses mémoires , que (72) , Fouquet mourut à Pi-
 gnerol , durant l'hiver de 1680 .

Le grand registre de la Bastille confirme ces dates , puisqu'il y est dit (73) « que Fouquet
 » mourut à Pignerol sur la fin de 1680 . Il a
 » été enterré le 28 mars 1681 à l'église du
 » couvent des dames de Sainte-Marie , grande rue
 » Saint-Antoine à Paris .

La piece numéro 6 du major Chevalier , rap-
 porte l'extrait mortuaire de Fouquet , en ces
 termes .

» Le 28 mars 1681 fut inhumé dans notre

(71) *Bastille dévoilée* seconde livraison , page 71 .

(72) Tome VI pages 210 , 212 .

(73) *Bastille dévoilée* , première livraison , page 36 .

» église, en la chapelle de Saint-François de
 » Salle, messire *Nicolas Fouquet*, qui fut élevé
 » à tous les degrés d'honneur de la magistra-
 » ture, conseiller du parlement, maître des
 » requêtes, procureur-général, surintendant
 » des finances & ministre d'état.

Enfin, la supérieure du monastère de Sainte-
 Marie, à laquelle nous nous étions adressés, pour
 en obtenir la vérification de ces faits, nous a
 écrit la lettre suivante.

» M O N S I E U R

» La déclaration du roi du 9 avril 1736,
 » qui oblige d'avoir deux registres de sépul-
 » tures, & d'en déposer un au greffe, tous
 » les ans, est l'époque précise des *actes mor-
 tuaires* dont nous sommes en possession;
 » d'après les plus exactes recherches, nous n'en
 » avons trouvé aucun antérieur à l'année 1737.
 » Il se pourroit bien que celui de M. *Fouquet*
 » fût à la paroisse *Saint-Paul*, parce que c'est
 » le curé de ladite paroisse qui fait tous nos
 » enterremens; nous voyons par différentes
 » notes, que ledit sieur est mort à *Pignerol*,
 » au mois de mars 1680; qu'il a été inhumé
 » dans notre église extérieure le 28 mars 1681,
 » dans la cave où M. son pere avoit été en-
 » terré 40 ans auparavant. Son épitaphe est dans

» la chapelle de Saint-François de Salle, au dessus
 » de ladite cave. La messe dont il a été parlé,
 » a été fondée par M. son pere en 1640.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble &c.

(Signé) sœur Anne-Madeleine Chalmette,
 supérieure de notre premier monastere de
 la Visitation Sainte-Marie.

Paris ce 6 avril 1790.

Il est donc incontestablement démontré que *Fouquet*, mort à Pignerol en 1680, & inhumé à Paris en 1681, ne fut pas *l'homme au masque*, qui ne mourut à la *Bastille* qu'en 1703.

LE SECRÉTAIRE DU DUC DE MANTOUE.

Dans un journal qui s'imprimoit en *Hollande*, sous le titre *d'histoire abrégée de l'Europe* (74), parut au mois d'août 1687, une piece si singuliere, à cause de cette date & de son contenu, qu'avant de présenter aucunes réflexions sur cette piece, il faut en mettre une copie fidèle sous les yeux du lecteur attentif.

(74) A Leyde, chez Claude Jordan 1687, tome 3,
 page 135.

C'est à l'article de *Mantoue*, que se trouve la pièce dont il s'agit.

» Je crois être obligé de faire part au public
 » d'une lettre que j'ai reçue *d'Italie*, & de la
 » donner telle qu'on me l'a écrite, sans y rien
 » changer, de peur qu'on ne m'impute d'avoir
 » ajouté ou diminué quelque chose dans l'his-
 » toire qu'elle contient. J'avertis aussi, que je
 » ne voudrois pas être garant du tout; je
 » laisse absolument la liberté à mon lecteur
 » d'en croire ce qu'il lui plaira: & de peur
 » de le prévenir, je ne veux pas même dire
 » ce que j'en pense. La lettre est *italienne*,
 » mais je crois pouvoir la donner en *français*,
 » sous la protestation que je fais, d'en être
 » un fidèle interprète.

» MESSIEURS, un de mes amis m'a dit qu'il
 » avoit lu dans *l'histoire abrégée de l'Europe* (tome
 » 2, page 33) qu'on disoit que M. le duc de
 » *Mantoue* avoit dessein de vendre sa ville
 » capitale; mais que l'auteur de cette histoire
 » n'en croyoit rien.

» Vous êtes mal informés; il est certain qu'on
 » a négocié cette affaire, & qu'elle étoit déjà
 » bien avancée. Le secrétaire de ce duc, qui
 » avoit beaucoup de crédit auprès de son maître,
 » l'a détourné de ce dessein; mais il lui en
 » a coûté cher, comme vous l'allez entendre.

» Ce grand & fidele ministre fit entendre au
 » duc, qu'il y alloit de son intérêt & de son
 » honneur, de conserver son duché, & lui fit
 » changer de sentiment ; il fit bien plus, il
 » l'obligea de s'unir avec les autres princes
 » de l'Italie, pour s'opposer au dessein de la
 » France. Ce fut lui qui négocia l'entrevue des
 » princes, qui se fit à Venise l'hyver passé,
 » dans le tems du carnaval : on choisit ce
 » tems, pour mieux cacher les desseins que
 » l'on avoit; vous le savez sans doute, il n'est
 » pas extraordinaire de voir beaucoup de
 » princes & de personnes de qualités à Venise,
 » dans ce tems là. Ce ministre alla ensuite à
 » Rome, où il séjourna quelque tems; il passa
 » delà, presque dans toutes les cours de l'Italie;
 » il alla à Venise & à Gênes, & il réussit par
 » tout si bien, qu'il avoit presque détaché
 » toutes ces puissances des intérêts de la France,
 » enfin, il alla à Turin, pour le même dessein.
 » Comme il croyoit ses négociations fort se-
 » crettes, il visita souvent le marquis D'ARCY,
 » ambassadeur de la France, à la cour de Savoie;
 » mais qui est-ce qui peut résister aux yeux
 » pénétrans de la France? Le ministre de cette
 » couronne étoit averti de tous les desseins
 » du ministre du duc de Mantoue, avant qu'il
 » arrivât à Turin. Il lui fit pourtant mille ci-

» vilités, le régala fort souvent, & l'invita enfin
 » à aller prendre le divertissement de la chasse
 » à une ou deux lieues de *Turin*. Le ministre,
 » qui n'avoit point de tems à perdre, & qui
 » jugeoit celui de l'absence de l'ambassadeur
 » de France fort propre pour ses négociations,
 » s'en excusa d'abord, sur ce qu'il n'avoit point
 » de chevaux; l'ambassadeur lui en offrit, qu'il
 » ne put refuser, de peur de faire soupçonner
 » quelque chose de la vérité. Le jour de la
 » chasse étant venu, ils partirent ensemble;
 » mais ils ne furent pas à une lieue de la ville,
 » que ce ministre fut environné de dix ou
 » douze cavaliers, qui l'enleverent, le déguiserent
 » & le conduisirent à *Pignerol*. Il s'imagina bien
 » sans doute quel étoit celui qui lui jouoit
 » le tour; mais le moyen de résister? Il
 » étoit à *Pignerol* trop près de l'*Italie*; & quoi-
 » qu'il fût gardé très-soigneusement, on craignit
 » que les murailles ne parlassent. On l'en tira
 » donc, pour le conduire aux îles *Sainte-*
 » *Marguerite*, où il est actuellement sous la
 » garde de M. de *Saint-Mars*, qui en est le gou-
 » verneur. Voilà une nouvelle bien frapante, mais
 » qui n'en est pas moins véritable. Je suis &c.
 Cette lettre est accompagnée de diverses ré-
 flexions, entr'autres de celle-ci.

» On parle d'un voyage fait à *Vienne* par

» le duc de Mantoue. Quelques politiques
 » croient que c'est l'affaire qui est arrivée à son
 » secrétaire, qui est cause de son voyage; & qu'il
 » a dessein de faire alliance avec l'Empereur &
 » le roi d'Espagne.

Ni l'auteur des *mémoires secrets de la cour de Perse*, ni *Voltaire*, ni le pere *Griffet*, ni *Saint-Foix*, ni la *Grange-Chancel*, ni *Fréron*, en un mot, aucun de ceux qui ont écrit sur *l'homme masqué*, n'avoient eu connoissance (75) de cette pièce, laquelle prise littéralement, renversoit tous leurs systèmes. La découverte & la publication en est due à M. le baron de *Heiss*, chevalier de Saint-Louis, & ancien capitaine au régiment d'Alsace, qui, le 28 juin 1770, l'adressa, de *Phalsbourg*, aux auteurs du *journal encyclopédique*, où elle fut insérée (76). Depuis, elle a été réimprimée, en 1779, dans le *Journal de Paris*. (77).

Cette lettre frappa tellement le feu duc de

(75) *Saint-Foix* n'étant mort qu'en 1776, & *Voltaire* qu'en 1778 peuvent avoir vu dans le *journal encyclopédique* de 1770 la pièce en question.

(76) Année 1770, tome 6, première partie, page 132.

(77) *Journal de Paris*, du 22 décembre 1779, page 1470.

Choiseul, qu'il envoia exprès, de *Chanteloup* à *Paris*, M. *Dutens*, pour vérifier à la *Bibliothéque du roi*, la citation de *l'histoire abrégée de l'Europe*.

En 1782 ou 1783, il mourut à *Turin*, un marquis de *Pancalier de Prié*, dans les manuscrits duquel on trouva aussi l'anecdote de ce secrétaire du duc de *Mantoue*. Tous les journaux italiens la publierent ; quoiqu'on la regardât comme nouvelle, elle ne fit pas une grande sensation.

Parmi une infinité d'observations, que cette lettre pourroit fournir, nous nous bornerons à exposer ici les principales.

1^o. Le rédacteur de *l'histoire abrégée de l'Europe*, dit lui-même, en propres termes : *j'avertis que je ne voudrois pas être garant du tout. Je laisse absolument la liberté à mon lecteur d'en croire ce qu'il voudra.*

2^o. Si le secrétaire du duc de *Mantoue* avoit été enlevé à *Turin*, ce prince n'auroit pas manqué de se plaindre de cet outrage ; & d'après la publicité donnée à cette aventure, il auroit fait retentir toute *l'Europe* de ses justes réclamations. Or, on n'en trouve nulles traces.

3^o. Comment *l'histoire abrégée de l'Europe* est-elle la seule *gazette* du tems, qui ait parlé de cet enlevement ? Si ce qu'elle en dit étoit vrai,

l'homme au masque n'auroit plus été un mystere, & certainement il nous seroit parvenu d'autres pieces à l'appui de ce fait.

4°. Il est prouvé par la lettre, déjà plusieurs fois citée, de *Barbesieux* à *Saint-Mars*, en date du 13 août 1691, que *l'homme au masque* étoit sous la garde de ce *geolier royal* dès l'année 1671; mais suivant la relation ci-dessus, le secrétaire du *duc de Mantoue*, ne fut enlevé, déguisé, *masqué* & conduit à *Pignerol*, qu'en 1687, époque où *Saint-Mars* étoit déjà établi aux îles *Sainte-Marguerite*, avec son illustre prisonnier. Voilà donc deux personnages très-distincts, & qu'il est impossible de confondre.

5°. Sans vouloir nier l'arrestation de ce *secrétaire*, quoiqu'elle ne soit aucunement prouvée, nous soutenons, avec l'assurance de cette conviction qui résulte de l'ensemble des faits, que ce *secrétaire* ne peut, sous aucun rapport, être assimilé au *masque*. En effet, si *Louis XIV* craignant l'influence de ce secrétaire sur l'esprit de son maître, s'étoit déterminé à le faire enlever, auroit-il eu plus de motifs pour couvrir d'un voile impénétrable, cette violation du *droit des gens*, que celle commise en *Hollande*, où ce prince, aveugle instrument des vengeances de *Louvois*, fit enlever, à peu près à la même

époque , le malheureux *gazettier* , que l'on conduisit au mont *Saint-Michel* , où il fut mis & mourut dans la cage (78) ?

6°. Le respect de *Saint-Mars* & de *Louvois* pour *l'homme au masque* ; l'empressement à satisfaire ses goûts & les fantaisies , ses précautions extraordinaires prises durant sa vie , pour qu'il ne pût découvrir son état ; celles prises après sa mort , afin de dérober son nom à l'*histoire* & à la postérité ; enfin , le silence invincible de *Chamillard* , du *Régent* & de *Louis XV* , sont autant de circonstances , absolument inconciliables avec l'idée d'un secrétaire du duc de

(78) *François de la Bretonniere* , bénédictin de *Saint-Denis* , où il avoit fait ses études , s'étoit réfugié en *Hollande* , où il faisoit la *gazette* , sous le nom de *la Fond* . En 1689 , il y publia un petit pamphlet , de 28 pages d'impression , en forme de dialogue entre l'abbé *Furetiere* & *Scarron* , intitulé : le *cochon mîtré* . Ce dialogue étoit une satyre contre *Charles Maurice le Tellier* , archevêque de *Reims* & frere de *Louvois* , contre *Louis XIV* , madame *Scarron* & le cardinal *d'Estrées* . *Louvois* résolut d'en tirer une vengeance éclatante ; & sans se plaindre de cette satyre , il dénonça au roi quelques articles des *gazettes* , dont *Louis XIV* fut fort offensé . En conséquence , on employa un juif pour enlever *la Bretonniere* en *Hollande* . Ce fut après avoir su gagner toute sa confiance , & avoir vécu avec lui dans la plus grande intimité , que le perfide juif le trahit & le livra .

Mantoue ; & ces circonstances concourent toutes à prouver que *l'homme au masque* fut un personnage du rang le plus élevé.

Ces divers personnages ainsi exclus pour toujours, & délivrés du triste honneur d'être le *prisonnier masqué*, nous allons examiner & questionner, en quelque sorte, des personnages d'un plus haut rang encore ; ceux de la famille même de *Louis XIV*.

LE COMTE DE VERMANDOIS.

Parmi les *Sultanes favorites*, qui tour à tour occuperent le cœur de *Louis XIV* & partagèrent sa couche royale, la plus chérie, la plus sensible & la plus fidèle, fut *Louise-Françoise de la BEAUME*, que *Voltaire* a si bien peinte dans ce vers plein de grâce, *la généreuse & tendre la VALIERE*. Aliumée des 1660, la passion du monarque survécut à la perte de sa maîtresse, qui *acheva de se rendre célèbre & intéressante* (79), par sa retraite aux *Carmelites* (80) en 1674. Elle prit l'habit, en 1675, sous

(79) *Saint-Foix*, page 326.

(80) C'est là que sous l'humble figure de la Madelaine, elle respire encore dans le sublime tableau de *le Brun* ; dans ce tableau, où l'artiste sensible a si bien rempli le précepte : *pour m'arracher des pleurs, il faut que vous*

le nom de *sœur Louise de la miséricorde*, & y mourut en 1710 âgée de 65 ans.

Les fruits de ces illustres amours furent *Louis de Bourbon, comte de Vermandois*, né le 2. octobre 1667 ; & *Marie-Anne*, dite mademoiselle de Blois, mariée au prince *Armand de Conti*, laquelle n'est morte qu'en 1739.

La charge d'amiral ayant vaqué en 1669, par la mort du duc de *Beaufort*, le roi, d'après les conseils de *Colbert*, la donna au *comte de Vermandois*, qui n'avoit alors que deux ans, & n'en fit jamais les fonctions.

Ecoutons maintenant l'auteur des *mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (de France) (81).

» Le comte de *Vermandois* (82) fut élevé » avec tout le soin possible ; il étoit beau, » bien fait, plein d'esprit, mais fier, emporté & » ne pouvant prendre sur lui de rendre au » *Dauphin* (83) le respect qu'il devoit à un

pleuriez ; dans ce chef-d'œuvre enfin, dont la vue ravisante embrâse d'amour tous les cœurs, cause une douce mélancolie & porte dans l'âme les impressions profondes d'une tendre pitié.

(81) *Mémoires secrets &c.*, Amsterdam 1746 11-12 ;
page 21.

(82) Sous le nom de *Giafer*.

(83) Sous le nom de *Sephi-Mirza*.

» prince né pour être un jour son roi. Ces
 » deux jeunes princes, à peu près du même âge,
 » étoient de caractère opposé. Le *Dauphin*,
 » aussi bien partagé que le comte de *Vermandois*
 » du côté des agréments, l'emportoit infini-
 » ment par sa douceur, son affabilité & la bonté
 » de cœur; c'étoient ces qualités qui le ren-
 » doient l'objet des mépris du comte de *Ver-*
 » *mandois*; il ne laissoit échapper aucune occa-
 » sion de dire qu'il plaignoit les françois d'être
 » destinés à obéir un jour à un prince sans
 » esprit & si peu digne de les commander.
 » *Louis XIV* (84), à qui l'on rendoit compte
 » d'une pareille conduite, en sentoit toute
 » l'irrégularité; mais l'autorité cédoit à l'amour
 » paternel, & ce monarque si absolu n'avoit
 » pas la force d'en imposer à un fils qui abu-
 » soit de sa tendresse.

» Enfin, le comte de *Vermandois* s'oublia un
 » jour, au point de donner un soufflet au *Dauphin*.
 » *Louis XIV* en est aussi tôt informé; il tremble
 » pour le coupable, mais quelqu'envie qu'il
 » ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se
 » doit à lui-même & à sa couronne, & l'éclat
 » que cette action avoit fait à la cour, ne lui

(84) Sous le nom de *Sha-Abas*.

» permettent pas d'écouter sa tendresse. Il as-
 » semble , non sans se faire violence , ses con-
 » fidens les plus intimes ; il leur laisse voir
 » toute sa douleur & leur demande conseil.
 » Attendu la grandeur du crime & conformé-
 » ment aux loix de l'état , tous opinerent à
 » la mort. Quel coup pour un pere si tendre !
 » Cependant , l'un des ministres , plus sensible
 » que les autres à l'affliction de *Louis XIV* ,
 » lui dit qu'il y avoit un moyen de punir le
 » comte de *Vermandois* , sans lui ôter la vie ;
 » qu'il falloit l'envoyer à l'armée , qui étoit po-
 » lors sur les frontières de *Flandres* ; que peu
 » après son arrivée , on semeroit le bruit qu'il
 » étoit attaqué de la peste (*), afin d'effrayer
 » & d'écartier de lui tous ceux qui auroient
 » envie de le voir ; qu'au bout de quelques
 » jours de cette feinte maladie , on le feroit
 » passer pour mort , & que tandis qu'aux yeux
 » de toute l'armée , on lui feroit des obséquies
 » dignes de sa naissance , on le transféreroit
 » de nuit , avec un grand secret , à la citadelle
 » de *l'isle Sainte-Marguerite* (85). Cet avis fut

(*) Jamais le bruit ne courut que le *comte de Vermandois* fut attaqué de la peste ; c'est apparemment
 pour désigner , dans cette narration orientale , une *fièvre maligne* (Remarque de *Saint-Foix* , page 297).
 (85) Sous le nom de *l'isle d'Ormus*.

généralement

» généralement approuvé, & sur-tout par un
 » pere affligé. On choisit des gens fideles &
 » discrets, pour la conduite de cette affaire.
 » Le comte de *Vermandois* part pour l'armée,
 » avec un équipage magnifique. Tout s'exécute
 » ainsi qu'on l'avoit projeté; & pendant qu'on
 » pleure au camp la mort de cet infortuné
 » prince, on le conduit, par des chemins dé-
 » tournés, à l'isle *Sainte-Marguerite*, & on le
 » remet entre les mains du commandant,
 » qui avoit reçu d'avance l'ordre de *Louis XIV*,
 » de ne laisser voir son prisonnier à qui que
 » ce fût. Un seul domestique, qui étoit du
 » secret, fut transféré avec le prince; mais
 » étant mort en chemin, les chefs de l'escorte
 » lui défigurerent le visage à coups de poignard,
 » afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le
 » laisserent étendu dans le chemin, après l'avoir
 » fait dépouiller, pour plus grande précaution,
 » & continuèrent leur route. Le comte
 » de *Vermandois* fut transféré à la *Bastille*, lors-
 » que *Louis XIV* en donna le gouvernement
 » au gouverneur de l'isle *Sainte-Marguerite*,
 » pour récompenser sa fidélité. On prenoit
 » la précaution à l'isle *Sainte-Marguerite* & à la
 » *Bastille*, de faire mettre un masque à ce
 » prince, lorsque pour cause de maladie, ou
 » pour quelqu'autre sujet, on étoit obligé de

» l'exposer à la vue de quelqu'un. Plusieurs
» personnes dignes de foi , ont affirmé avoir
» vu plusieurs fois ce prisonnier masqué , &
» ont rapporté qu'il *tutoyait* le gouverneur ,
» qui , au contraire , le traitoit avec des égards
» infinis.

Enfin , l'auteur des *mémoires secrets* , ajoute
ailleurs (86) :

» Le duc d'Orléans (87) mourut peu de
» tems après avoir été le (le comte de Ver-
» mandois) voir à la *Bastille* , & la même année
» que Louis XV (88) fut déclaré *majeur*. Cette
» visite n'eut vraisemblablement point d'autre motif
» que de s'assurer de l'existence d'un prince cru-
» mort depuis près de 38 ans (*) , & dont les
» obsèques s'étoient faites à la vue de toute une
» armée.

Ce récit fabuleux n'est qu'un tissu grossier
d'absurdités , d'erreurs & d'anachronismes. Nous
allons les détruire , par le rapprochement des
objections très-solides de *Saint Foix* contre
l'auteur des *mémoires secrets* & de ses réponses

(86) page 26.

(87) Sous le nom d'Ali-Homajou.

(88) Sous le nom de Sha-Sephi.

(*) Il auroit dû dire , suivant son calcul , près de
40 ans. (Remarque de *Saint-Foix* , page 306.)

au pere *Griffet* & à son ami , qui avoient adopté ce système & s'efforçoient de le défendre , malgré toute son invraisemblance.

» Tous les mémoires de ce tems-là disent
» que le comte de *Vermandois* étoit doux , poli ,
» carressant , honnête , prévenant ; sa figure
» rappelloit toutes les grâces de sa mere (89).
» Ni mademoiselle de *Montpensier* , ni aucun
» autre n'a dit que le comte de *Vermandois* étoit
» fier & emporté ; l'auteur des *mémoires secrets* est
» le seul qui lui attribue un pareil caractère , . . .
» pour donner quelque vraisemblance à l'in-
» concevable anecdote qu'il vouloit racon-
» ter (90).

» Ce narrateur dit que le *Dauphin* & le
» comte de *Vermandois* étoient à peu près de
» même âg^e. Le *Dauphin* , né le premier no-
» vembre 1661 , étoit plus âgé de six ans que
» le comte de *Vermandois* , né le 2 octobre 1667 .
» Lors du prétendu soufflet , le comte de *Ver-
» mandois* avoit 16 ans ; le *Dauphin* en avoit 22 ,
» étoit marié , & avoit déjà un fils , le duc de
» *Bourgogne* né en 1682 ; ainsi , ce n'étoient pas
» deux enfans de 12 ans , qui vivant & jouant

(89) *Saint-Foix* , tome 5 , pages 298 & 327 .

(90) Pages 320 & 321 .

» ensemble , peuvent en venir à se fâcher , à
» se quereller & même à se frapper (91).

» On lit , continue *Saint-Foix* , (92) dans les
» mémoires du tems , que vers la fin de l'année
» 1682 le prince de *Conti* (qui deux ans après ,
» se couvrit de tant de gloire en *Hongrie*) en-
» traîna dans une partie de débauche le comte
» de *Vermandois* , son beau-frere , qui n'avoit
» que 15 ans ; que *Louis XIV* en fut informé
» aussi-tôt ; qu'il exila le prince de *Conti* à
» *Chantilly* , fit la réprimande la plus sévere au
» comte de *Vermandois* , lui défendit de se pré-
» senter devant lui & le bannit de la cour.
» *Cela donna beaucoup de chagrin à madame de*
» *la Valiere* (93). Il n'eut la permission d'y
» reparoître , que vers la fin d'octobre 1683 ,
» pour prendre congé , en partant pour *sa pre-*
» *miere campagne* ; & comme il ne resta que
» quatre jours à la cour , il faudroit qu'il eût
» commis l'attentat en question , l'un de ces
» quatre jours .

Sur cela *Saint-Foix* observe judicieusement
(94) que le comte de *Vermandois* tâchoit alors

(91) Page 298.

(92) Pages 313 & 314.

(93) Mémoires de mademoiselle de *Montpensier* , tome
7 , pages 90 & 92.

(94) Page 327.

de se rendre agréable à tout le monde ; & il prouve (95), par le récit de mademoiselle de Montpensier (96), qui devoit être bien instruite , & qu'on ne peut soupçonner de partialité en faveur du comte de Vermandois , « que ce prince » étoit alors très-matté , très-mortifié & très- « éloigné de se porter à de pareils excès d'em- » portement.

Saint Foix ajoute (97) « qu'une action aussi » énorme & aussi inouie que celle du comte » de Vermandois n'auroit pu manquer de devenir » publique dans l'instant ; & il remarque (98) » qu'il n'est pas dit un seul mot de cette mé- » prisable anecdote dans tant de livres qui ont » paru depuis la mort de Louis XIV. Aussi , le » pere Griffet , pour appuyer cette aventure , » étoit-il obligé de recourir à la tradition (99), » qui en avoit parlé avant l'auteur des mémoires » secrets.

L'ami du pere Griffet , pour rendre moins invraisemblable l'histoire du soufflet , a cru devoir

(95) Page 299.

(96) Ibidem,

(97) Pages 301 & 315.

(98) Page 326.

(99) Page 359.

transporter la scène dans une tente, au camp devant *Courtrai* (100).

Saint-Foix détruisit cette étrange supposition, en lui opposant des faits (101).

» Le maréchal *d'Humieres* fit investir *Courtrai* » le 31 octobre 1683 ; l'assiegea le 2 novembre ; » elle capitula le 7. *La gazette de France* (octo- » bre & novembre 1683) fait mention des » princes & principaux seigneurs qui firent cette » campagne de *Courtrai*. Elle auroit commencé » par nommer monseigneur le *Dauphin* : on y » voit, au contraire, qu'il étoit à *Versailles* » le 31 octobre ; qu'il y communia le jour de » la Toussaints premier novembre, & que le » 8 & le 10 du même mois, il y reçut les » complimentens de condoléance de quelques » ambassadeurs, sur la mort de la reine, arrivée » le 30 juillet précédent.

» Le pere *Anselme* (*histoire généalogique de la maison de France*, tome 1, page 177) » parle de toutes les campagnes qu'avoit fait » monseigneur le *Dauphin* ; ni lui ni aucun » autre n'ont jamais dit que ce prince ait fait » celle de *Courtrai*.

Ajoutons à tout cela une preuve sans répli-

(100) Page 359.

(101) Pages 365 & 366.

que ; c'est que le *grand Dauphin* ne fit sa première campagne qu'en 1688 (102).

Saint-Foix prouve très bien ensuite (103) combien auroit été étrange, bizarre, absurde, & sur-tout difficile à exécuter, la résolution que l'auteur des *mémoires secrets* veut que *Louis XIV* & son conseil aient pris pour punir l'audacieux attentat du comte de *Vermandois*. Il observe qu'il étoit plus simple de le renfermer » dans une citadelle, en faisant courir le bruit » que ses débauches lui avoient affoibli, dé- » rangé la tête; qu'il avoit, depuis quelque tems, » des vertiges, des accès de folie & même » de fureur; qu'il venoit, tout récemment, d'en » donner des preuves chez M. le *Dauphin* &c.

Après avoir démontré, finon qu'il est faux, du moins qu'il est infiniment douteux, que le comte de *Vermandois* ait pu se porter, se soit jamais porté à l'attentat qu'on lui impute contre le *Dauphin*, il est tems de parler des circonstances de sa mort.

(102) Ce fait résulte des deux ouvrages suivants, compris dans le catalogue de *Secouſſé*, page 193, sous les numéros 3194 & 3195, *campagne de M. le Dauphin par de Vizé*, Paris 1688, in-12, & *journal de la première campagne de M. le Dauphin en 1688*, Paris 1688, in-12.

(103) Pages 302, 319 & 320.

» Toutes les relations de ce tems là portent
 » que le comte de *Vermandois* se trouva mal
 » le 12 novembre 1683 au soir; que le lendemain la fièvre maligne se déclara & qu'il
 » en mourut dans la nuit du 18 au 19 (104).
 » Son convoi partit de *Courtrai* le 19 au soir
 » (105); arriva à *Arras* le 24, & il y fut
 » inhumé le 25 (106).

Lorsqu'on annonça à madame de *la Valiere* la déchirante nouvelle de la mort prématurée de son fils, elle la reçut avec une grande résignation; & *sœur Louise de la miséricorde* dit ces touchantes paroles: *je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort* (107).

Aux réflexions dénigrantées de mademoiselle de *Montpensier*, qui prétend que le comte de *Vermandois* tomba malade & mourut pour avoir *bu trop d'eau-de-vie*, *Saint-Foix* oppose (108),

(104) Page 302.

(105) Page 361, à la note.

(106) C'est donc mal à propos que *Voltaire* s'est égayé aux dépens du pere *Griffet*, lorsqu'il dit, dans les *questions sur l'Encyclopédie*: « que le comte de *Vermandois* fut enterré dans la petite ville d'*Aire*, non dans *Arras*, en quoi le pere *Griffet* s'est trompé, & en quoi il n'y a pas grand mal. »

(107) *Voltaire*, *siecle de Louis XIV.*

(108) Pages 312 & 313.

le témoignage positif de *Laufun*, qui étant au siège de *Courtrai*, avoit été témoin oculaire de la conduite & des mœurs de ce jeune prince ; & l'hommage impartial de la présidente d'*Osembray*, qui dans une lettre à *Buff-Rabutin* (109), fait le plus grand éloge des rares qualités du comte de *Vermandois*, dit en propres termes : *que le regret de sa mort est une douleur publique..... que le roi en a été très-fâché : que la princesse de Conti (sa sœur) est inconsolable.* Elle ajoute : « madame de la *Valiere* » est tout le jour au pied de son crucifix. On par- » tage cette douleur à l'hôtel de *Condé* ; car » le mariage de ce prince extraordinaire avec » mademoiselle de Bourbon étoit presque af- » suré.

» J'ai écrit, continue *Saint-Foix* (110), à » *Arras*, pour savoir positivement ce qui se passa » aux funérailles du comte de *Vermandois*, ou de » la bûche qu'on enterra au lieu de ce prince ; » tandis qu'on le transféroit à la citadelle de » *Pignerol*. Voici ce qui est constaté par les » *registres capitulaires* de la cathédrale de cette » ville.

(109) *Lettres de Buff-Rabutin*, tome 5, page 484.

(110) Pages 364 à 366.

DE PAR LE ROI.

A nos très-chers & bien aimés les doyen, chanoines & chapitre de notre cathédrale d'Arras.

Très-chers & bien aimés, ayant appris avec un très-sensible déplaisir, que notre très-cher & très-aimé fils le comte de Vermandois est décédé en la ville de Courtrai, & désirant qu'il soit mis dans l'église cathédrale de notre ville d'Arras, nous mandons au sieur évêque d'Arras, de recevoir le corps de notredit fils, lorsqu'il sera porté dans ladite église, & de le faire inhumer avec les cérémonies qui s'observent dans l'enterrement des personnes de sa naissance, & que vous assistiez en corps à cette cérémonie.

(Signé) LOUIS

Et plus bas LE TELLIER.

En 1600, on avoit découvert qu'Elisabeth, comtesse de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, & arriere-petite-fille de Henri I, roi de France, morte en 1182, avoit été inhumée au milieu du chœur de la cathédrale d'Arras; Louis XIV désira que le comte de Vermandois fût inhumé dans le même caveau, comme dans un caveau de famille; ce qui est expressément exprimé à la fin de l'épitaphe de

ce prince (111) dessous de ses armes sculptées en bas relief sur un marbre blanc , au niveau du pavé de l'église.

Le 28 janvier 1684 , deux mois après les funérailles du comte de Vermandois , fut passé contrat à Arras , par-devant notaire , entre le sieur de Chauvelin , intendant , stipulant pour Louis XIV , & le chapitre de l'autre part , par lequel sa majesté donne au chapitre la somme de 10,000 livres , pour la fondation d'un obit à perpétuité dans l'église d'Arras , pour le repos de l'âme dudit comte de Vermandois .

En 1687 , Louis XIV donna au chapitre d'Arras un ornement complet de velours noir & de moire d'argent , avec un dais aux armes du comte de Vermandois , brodé en or . Cet ornement ne sert qu'aux enterremens des évêques & des chanoines , & le jour de l'anniversaire dudit prince , qui se fait très solennellement le 25 novembre ; & auquel les magistrats & officiers municipaux de la ville sont avertis d'assister , ainsi que le lieutenant de roi ; qui est obligé de certifier la cour que ledit service a été célébré .

» Comment pourroit-on croire que Louis

(111) Le pere Griffet assure : « que cette épitaphe , qui est très-longue , contient l'éloge le plus étendu de ses belles qualités (Saint-Foix , page 307) .

» XIV , ne se reprochant point d'avoir fait faire
 » les funérailles d'un morceau de bois , & de
 » lui avoir fondé un *obit* à perpétuité , ait
 » encore voulu , au bout de 4 ans , en aug-
 » menter l'appareil par le don de ce *dais* ma-
 » gnifique & de cet *ornement* ?

L'ami du pere *Griffet* , avoit lui-même senti
 la force de toutes ces raisons , puisqu'il di-
 soit (112) :

» Il y étoit parlé d'une *grande messe* , qu'on cé-
 » lébroit annuellement pour le repos de l'âme
 » du *comte de Vermandois* ; cette circonstance
 » est très remarquable. Comment *Louis XIV* ,
 » toujours religieux , & à la fin si pieux , auroit-
 » il , non-seulement *souffert* , mais encore or-
 » donné un *service annuel* pour un homme
 » vivant ? Nous conviendrons , avec M. de
 » *Saint-Foix* , qu'il auroit été plus naturel de
 » faire passer le *comte de Vermandois* pour *fou*.

L'auteur des *mémoires secrets* a commis une
 énorme bêvue , en faisant conduire le comte
 de *Vermandois* aux îles *Sainte-Marguerite*. Il est
 certain , & nous l'avons prouvé au commen-
 cement de cette dissertation (113) , qu'en 1683 ,
 époque non contestée de *la mort* ou de la *dis-*

(112) Page 360.

(113) Pages 13 & 14.

parution de ce prince, *Saint-Mars* commandoit, par *lettres*, dans la citadelle de *Pignerol* (*); qu'il ne fut fait gouverneur des îles *Sainte-Marguerite* qu'en 1686, & que le premier, il y fit bâtir une *prison d'état*.

Le père *Griffet* (114) convient : « que si l'on étoit sûr que le *prisonnier masqué* ne fut conduit à *Pignerol* qu'en 1685..... cette date excluroit le comte de *Vermandois*.

Or, d'une part nous venons d'établir, sur des pieces authentiques, que ce prince mourut le 19 novembre 1683; & précédemment nous avions prouvé (115) que le *prisonnier inconnu* fut conduit à *Pignerol*, dans l'intervalle de 1666 à 1671. Conséquemment, il est démontré que ce n'étoit pas le comte de *Vermandois*.

Enfin, l'auteur des *mémoires secrets* prolonge (116) la captivité du prétendu comte de *Vermandois*, jusqu'à l'époque de la majorité de *Louis XV*. Mais il est invinciblement prouvé, par le *Journal de Du Jonca* (117), & par les

(*) M. d'*Horleville* étoit alors gouverneur de la ville & citadelle; & M. de *la Motte de Riffan*, lieutenant de roi de la citadelle, (*Saint-Foix*, page 356).

(114) *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, page 310.

(115) Pages 9 & 10.

(116) *Mémoires-secrets*, page 26.

(117) Suprà page 33.

registres mortuaires de Saint-Paul (118), que le prisonnier masqué mourut le lundi 19 novembre 1703. Ce monstreux anachronisme avoit déjà été relevé par *Saint-Foix* (119) : c'est-à-dire » que le duc d'Orléans, régent du royaume, » depuis le commencement de septembre 1715, » ne savoit pas positivement, en 1723, si le » comte de *Vermandois* étoit ou n'étoit pas à » la *Bastille*, & que ce ne fut qu'au bout de » 8 ans qu'il eut la curiosité de s'en éclaircir.

De tous les raisonnemens & des faits que nous venons d'exposer, résulte la certitude que le comte de *Vermandois* ne fut, & sous aucun rapport ne put être *le prisonnier masqué*.

En terminant cet article, nous ne pouvons nous dispenser de prémunir le public contre les pieges tendus à sa crédulité, dans deux petits écrits imprimés depuis peu ; & dont l'un (120), qui n'est qu'un précis de *Saint-Foix* & une copie littérale des *mémoires secrets*, ne craint pas d'affirmer, que cette histoire a

(118) Suprà pages 33 & 34.

(119) Tome 5, page 306.

(120) *Histoire du fils d'un roi, prisonnier à la bastille, trouvée sous les débris de cette forteresse*. Paris chez Berry, rue de Chartres, in-8° de 16 pages.

été trouvée dans les papiers de la *Bastille*. L'autre (121), plus hardi encore , donne la *copie exacte* d'une feuille trouvée dans le mur de la tour *Bertaudiere* : ladite feuille écrite par le comte de *Vermandois* , qui l'y avoit cachée le 2 octobre 1701 , à 6 heures du soir. Un aussi grossier mensonge ne mérite pas une réfutation sérieuse.

Avant d'entamer la question importante & délicate , si le *prisonnier masqué* étoit *frere* de *Louis XIV* , il nous paroît convenable de donner ici la *suite chronologique* des personnes qui ont possédé ce *secret d'état*.

Louis XIV & Louvois en furent les premiers dépositaires. A la mort de *Louvois* , en 1691 , *Barbezieux* son fils & son successeur , eut le *secret* (122). Après le mort de *Barbezieux* , en 1701 , *Chamillard* , son successeur , fut initié dans ce *mystere* , qu'il refusa , en mourant , de révéler au second maréchal de la *Feuillade* , son gendre (123).

(121) *Recueil fidèle de plusieurs manuscrits trouvés à la bastille* , dont un concerne spécialement le *masque de fer* ; le tout pour servir de supplément aux trois livraisons de la *BASTILLE DÉVOILÉE*. Paris , Girardin au palais-royal , in-8°. , deux feuillets , pages 17 & 18.

(122) *Suprà* page 9.

(123) Page 40.

Le duc d'Orléans, en 1715, se saisit de la *régence* & du *secret*. Peut-être même le savoit-il du vivant de *Louis XIV*; ou le reçut-il de sa bouche, au lit de la mort.

Nous avons recueilli de M. de la *Borde*, premier valet-de-chambre du feu roi, plusieurs anecdotes & particularités relatives à la maniere dont *Louis XV* apprit & garda ce secret.

Pendant sa *minorité*, il avoit souvent tourmenté le *régent*, pour être informé de l'état & des aventures du *prisonnier masqué*. Le *régent* impénétrable, lui avoit toujours répondu; qu'il ne pouvoit en être instruit qu'à sa *majorité*. La veille du jour où elle devoit être déclarée au Parlement, ce jeune souverain demanda encore, s'il en seroit du *secret*, comme du royaume de France. « Oui, sire, répondit le *régent*, en présence de beaucoup de seigneurs. » En dévoilant aujourd'hui ce *secret*, je man-
» querois à mon devoir; mais demain je serai
» obligé de répondre aux questions qu'il plaira
» à votre majesté de me faire.

Le lendemain donc, en présence des seigneurs de la cour, le roi tira le *régent* à l'écart, pour en recevoir le *secret* qui piquoit tant sa curiosité. Tous les yeux les suivirent; & on vit le duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les courtisans ne purent rien entendre

entendre ; mais le roi , en quittant le duc d'Orléans , dit tout haut : *eh bien , s'il vivoit encore , je lui donnerois ta liberté.*

Lorsque *Saint-Foix* & le pere *Griffet* agiterent l'histoire du *masque* , en détruisant leurs systèmes respectifs , il échappa à *Louis XV* , ce propos , qu'il a répété plnsieurs fois depuis : *laissez-les disputer ; personne n'a dit encore la vérité sur le masque de fer.* Le roi avoit en ce moment le livre du pere *Griffet* à la main.

M. de *la Borde* , avec qui ce prince s'entretenoit souvent de divers sujets d'histoire , de beaux arts & de littérature , parla un jour au roi de quelques anecdotes nouvelles sur *le masque de fer.* — *Vous voudriez bien , lui dit Louis XV , que je vous dise quelque chose à ce sujet ; ce que vous saurez de plus que les autres , c'est que la prison de cet infortuné n'a fait tort à personne qu'à lui.*

Louis XV n'avoit pu refuser à la curiosité & à la confiance de la marquise de *Pompadour* le secret du *masque* ; mais cette *favorite* , aussi discrète que *Chamillard* , emporta ce mystere dans la tombe.

L'auteur des *mémoires du maréchal de Richelieu* , assure (124) , que feu M. le Dauphin , pere

(124) *Paris , 1790 , in-8°. 4 voi. , tome 3 , chapitre 9.*

du roi, avoit souvent demandé à *Louis XV* de lui dire qui étoit le *prisonnier masqué*; & que ce prince lui avoit répondu: *il est bon que vous l'ignoriez; vous auriez trop de douleur.*

Ce propos si positif, & plusieurs fois répété par *Louis XV*, personne n'a dit encore la vérité sur le masque de fer, confirme la remarque frappante faite par *Voltaire* (125): ce qui redouble l'étonnement, c'est qu'il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. S'il pouvoit manquer quelque chose à la réfutation que nous avons faite de tous les systèmes publiés sur le masque, ce même propos du feu roi en deviendroit le complément.

Puisqu'il paroît que *Louis XV* n'avoit confié qu'à la marquise de *Pompadour* le secret du masque, ce secret a dû s'éteindre avec ce prince, à moins qu'il ne l'ait révélé au roi actuel: c'est ce que nous ignorons.

Il ne s'agit plus que d'examiner l'hypothèse si le *prisonnier masqué* étoit frere de *Louis XIV*; hypothèse qui se foudivise en trois opinions, lesquelles doivent être discutées séparément.

Un passage enveloppé, de *Saint-Foix* (126),

(125) *Siecle de Louis XIV.*

(126) *Saint-Foix*, tome 5, page 357.

indique qu'avant lui circuloit sourdement cette explication du *masque de fer*.

» Ces époques , dit-il , prouvent aussi toute
 » la fausseté de certains bruits , *aussi absurdes*
 » *qu'infâmes* , sur la naissance de ce prisonnier ,
 » dont il me seroit très-aisé de faire connoître
 » l'absurdité , par les preuves les plus solides
 » & les plus convaincantes.

LE FRERE CADET DE LOUIS XIV.

Quelques personnes ont cherché à expliquer l'éénigme du *masque de fer* , en disant que c'étoit un *frere cadet & adulterin* de *Louis XIV* . « Elles ont cru , dit l'auteur de la dissertation insérée dans le *journal des gens du monde* (127) , que cet inconnu étoit le fruit du commerce de la reine *Anne* & du cardinal *Mazarin* , admis au ministere en 1643 : elles s'appuient d'abord sur le rapport des dates , & ensuite sur ce que *Louis XIV* ne renferma cet inconnu , qu'après la mort de *Mazarin* .

» Il est vrai qu'on ne peut mettre en doute l'intrigue de la reine avec *Mazarin* , & l'ascendant prodigieux que ce dernier avoit sur l'esprit de cette femme foible & d'un tempérament ardent.

(127) Tome 4 , n°. 23 , page 290.

» A la mort de *Louis XIII*, dit *Voltaire* (128),
 » elle donna une libre carriere à ses goûts ,
 » qu'elle finit par concentrer dans son fidèle
 » *Mazarin*. Les brochures du tems , sur-tout
 » celles publiées dans le tems de *la fronde* ,
 » lui prêtent des aventures fort-étranges. Voyez
 » entr'autres les pieces suivantes , qui sont
 » fort rares : *la pure vérité cachée* ; *les qu'as-*
 » *tu vû de la cour?* *La vieille amoureuse* ; *l'am-*
 » *bassade burlesque des filles de joye au cardि-*
 » *nal* (129).

(128) *Siecle de Louis XIV.*

(129) Outre ces pieces historiques & satyriques ,
 qui font partie de ce qu'on appelle les *mazarinades* , il
 en existe un grand nombre d'autres. Voici les titres
 de quelques-unes des plus singulieres & des plus rares.
L'art de faire des enfants sans les maris , 60 pages ,
 (catalogue de la Valiere). *La custode de la reine qui*
dit tout , 1649. *Satyre ou imprécation contre l'En.... du*
surnommé Mazarin , source de tous nos maux. *Lettre de*
la Signora fo.... kina , à *Meffer Julie Mazarini*
 (Epitre en vers burlesques) *La Juliade ou discours de*
l'Europe au duc d'Orléans , sur l'éloignement du cardinal
Mazarin , & le retour des princes. *Suite de la Juliade*
ou les adieux de Mazarin. *La farce des courtisans de*
Pluton , & leur pèlerinage en son royaume , 1649. *La*
Mazarinade , 1651. *La berne mazarine* , 1651. *La lettre*
de Caron à Mazarin , 1651. *Anecdotes du tems en vers*
 & en couplets Mss. *Les vérités mazariniques* , &c.

Les amours de la reine & de *Mazarin* firent naître aussi, sur la légitimité de *Louis XIV*, des doutes & des soupçons, que la malignité se plut à entretenir & à divulguer plusieurs fois, pendant la durée de son règne (130); témoin ce fameux quatrain, que l'on eut, dit-on, la périlleuse audace de mettre sous sa serviette :

Piller la veuve & l'orphelin ;
Faire la guerre sans se battre ;
C'est être fils de MAZARIN ,
Et non pas petit-fils d'HENRI IV.

Témoin encore, ce bachique couplet des *Lampons* de 1696.

A *Jacques* disoit *Louis* :
De *Galles* est-il *votre fils* ?
Oui dà, par *Sainte-Thérèse* ;
Comme vous de Louis XIII.
Lampons, *Lampons* ;
Mon camarade, *Lampons*.

L'emprisonnement de *l'homme masqué* fut certainement postérieur à la mort de *Mazarin* ;

(130) Voyez la *mazarinade* intitulée, *trône royal & magnifique de Louis XIV, auguste & dieu-donné, 1649*, *in-4°*.

mais comme nous l'avons déjà observé (131) ; l'assertion de *Voltaire*, qui place cet événement en 1661, & quelques mois après la mort de ce ministre, n'est rien moins que prouvée ; au contraire, nous croyons avoir établi, *sur les faits*, que la détention du *masque* doit être rapportée à l'intervalle qui s'écoula de l'année 1666 à 1671 (132). Quand bien même on auroit la preuve que ce prisonnier fut arrêté après la mort de *Mazarin*, cette circonstance seule n'indiquereroit pas qu'il étoit fils de ce ministre & de la reine. A proprement parler, le *regne* de *Louis XIV* ne date que de la mort de *Mazarin*, qui étoit entièrement maître de l'esprit de ce jeune monarque, comme *Richelieu* l'avoit été de *Louis XIII* (133). Ainsi, tant que vécut » *Mazarin*, il disposa de tout. La reine (mere) » ne s'occupoit que des choses qui pouvoient » plaire au roi, & le roi ne s'occupoit que » du plaisir (134).

Le premier acte d'autorité de ce prince *hors de tutelle*, tomba sur le prodigue & malheureux

¶ (131) *Suprà*, page 6.

¶ (132) Page 10.

(133) *Anecdotes des reines & régentes de France*, tome 4, seconde partie, page 354.

(134) *Ibidem*, 410.

Fouquet. Encore, pour que *Louis XIV* se déterminât à frapper ce coup, eut-il besoin d'y être vivement poussé par *Colbert*, qui convoitait la place de *surintendant*, auquel il succéda en effet. Les conseils & les instances de *Colbert* n'auroient même pas suffi, s'il ne s'y étoit joint un autre motif bien plus énergique. Ce motif fut la jalouse & l'indignation qu'exciterent dans le cœur fier d'un jeune roi, passionné pour les femmes, les démarches & les offres de *Fouquet* afin de séduire mademoiselle de la *Valiere* (135).

En supposant le *prisonnier masqué* fils de *Mazarin* & d'*Anne d'Autriche*, on ne se persuadera jamais que *Louis XIV* eut osé le faire enlever du vivant de sa mère, & causer ce mortel chagrin à cette princesse, pour laquelle il eut toujours le plus respectueux attachement, & à qui, dans sa dernière maladie, il rendit les soins les plus attentifs & les plus tendres.

» Enfin, reste toujours dans cette hypothèse » l'insoluble objection; pourquoi si ce *bâtarde* » étoit postérieur à la mort de *Louis XIII* &

(135) La preuve des tentatives de *Fouquet* sur la *Valiere*, se trouve dans une lettre circonstanciée, écrite à ce sujet au *surintendant*, par la dame *Duplessis Beliere*, qu'il avoit chargée de cette négociation galante, (*mémoires authentiques sur la bastille*, tome 1, page 59).

» à la naissance de *Louis XIV*, pourquoi celui:
 » ci montra-t-il un acharnement aussi grand
 » contre un individu qui ne pouvoit avoir aucun
 » droit à sa couronne ? (136).

Tout dépose contre ce système ; il doit donc être absolument rejetté.

LE JUMEAU DE LOUIS XIV.

L'éuteur des *mémoires du maréchal de Richelieu* y a inséré (137) un mémoire , qu'il avoit obtenu de la complaisance de M. de *la Borde* , premier valet-de-chambre du feu roi , & qui présente une nouvelle clef de l'histoire du *masque de fer*.

Avant la publication de ce mémoire , nous avions déjà fait pressentir (138) , combien cette explication nous paroiffoit vague & précaire.

Le mémoire qui renferme le prétendu secret du *masque* , fut , dit-on , le prix infâme de la prostitution de mademoiselle de *Valois d'Orléans* , depuis duchesse de *Modène* , au *Régent* , son propre pere. Ce prince , qui avoit appris de *Dubois* ,

(136) *Journal des gens du monde* , page 290.

(137) Tome 3 , chapitre 9.

(138) *Bastille dévoilée* , sixième livraison , pages 37 & 38.

son précepteur, à garder les *secrets d'état*, qui résista aux importunités de *Louis XV*, & ne lui revéla qu'à sa majorité l'histoire du *masque de fer*, ce prince impénétrable, mais voluptueux, ne put résister aux charmes de sa fille, qu'il aimoit aussi éperdument qu'il en étoit hâï, & dont la curiosité, aiguillonnée par celle du duc de *Richelieu* (139), son amant, la fit souscrire à ce honteux marché. Ainsi, pour satisfaire ses criminels désirs, le régent auroit trahi le *secret de l'Etat*; & par curiosité, à la priere de son amant, mademoiselle de *Valois* seroit devenue incestueuse, comme la duchesse de *Berry* le fut par ambition (140). Que d'invraisemblances accumées !

(139) La curiosité du duc de *Richelieu* sur le *masque*, devoit être d'autant plus vive, qu'il en avoit sans doute beaucoup oui-parler, dans ses diverses détentions à la *Bastille*, où il fut mis trois fois dans sa jeunesse; savoir le 22 avril 1711, du 4 mars au 4 août 1716, & enfin le 28 avril 1719; (*Bastille dévoilée*, première livraison, page 62).

(140) Forcés de renvoyer aux *Philippiques*, & n'osant en citer les strophes hardies & obscenes, nous transcrirons ici quatre vers de la *pucelle*, qui gazent un peu la chose.

» Le bon régent, de son *palais-royal*,
 » Des voluptés donne à tous le signal.
 » Vous répondez à ce signal aimable,
 » Jeune *Berry*, bel astre de la cour.

Mademoiselle de Valois n'eut pas plutôt obtenu ce mémoire, qu'elle l'envoya au duc de Richelieu, avec un billet chiffré (141), où elle lui rendoit compte de son horrible marché avec le régent.

Ce mémoire est intulé : *relation de la naissance & de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu & Mazarin à la société, & renfermé par ordre de Louis XIV ; composé par le gouverneur de ce prince, au lit de la mort.*

Outre que cette *piece apocryphe*, ce prétendu *testament de mort* d'un gouverneur *anonyme*, ne porte aucun caractère d'authenticité, elle réunit à un si haut point, ceux d'invraisemblance & de féerie, qu'elle méritoit, tout au plus, de trouver place dans les *mille & une nuits*.

Ce bizarre roman n'obtiendra donc pas l'honneur d'un examen suivi, d'une réfutation détaillée. Il s'écroulera avec les deux suppositions absurdes, qui lui servent de base.

Le fabricateur de cette monstrueuse anecdote, n'a pas craint d'affirmer, d'abord, que

(141) Ce billet chiffré, dont nous avons annoncé avoir vu une copie (*Bastille dévoilée*, sixième liv. avion page 37) se trouve dans les *mémoires du maréchal de Richelieu*. Il est d'ailleurs trop grivois, pour que nous puissions en donner le *déchiffrement*.

le frere jumeau de *Louis XIV*, naquit le 5 septembre 1638, à 8 heures & demie du soir, pendant le souper du roi; ensuite, que *Louis XIII*, effrayé de la prophétie, faite par deux pâtres, que la reine accouchoit de deux *Dauphins*, maîtrisé par les conseils de *Richelieu*, & craignant que l'un des princes ne souint une seconde ligue dans l'état, afin de détrôner son frere, la loi fâlique ne déclarant rien sur l'héritage du royaume, en cas de la naissance de deux fils ainés de roi, & parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux jumeaux est le premier conçu, & par conséquent qu'il est roi de droit; que *Louis XIII*, dis-je, pour prévenir les malheurs dont le royaume étoit menacé, après avoir fait constater, par un procès verbal circonstancié, la naissance de ce jumeau, se détermina à le soustraire & ordonner qu'il fût secrètement élevé comme un enfant inconnu.

Dans cette fab'e grossiere, l'imposture perce de toutes parts. Pour en être convaincu, il suffit de se rappeller à quelle époque fut engendré *Louis XIV*, & quelles furent les circonstances qui précédèrent & accompagnèrent la naissance de ce prince.

Anne d'Autriche, née en 1601 (142), épousa

(142) Fille ainée de *Philippe III*, roi d'*Espagne*,

Louis XIII, à *Bordeaux*, le 24 novembre 1615.
 Ayant eu le malheur de se blesser, en mars 1622, pour avoir trop couru après la connétable de *Luynes*, depuis la célèbre duchesse de *Chevreuse*; elle fit une fausse couche, grosse de six semaines (143). Soupçonnée en 1626, d'avoir trempé dans la conspiration de *Chalais*, grand-maître de la garde-robe, elle devint un objet d'adversité & de haine pour son royal époux, qui l'accabla d'humiliations & de duretés (144). *Richelieu*, dont elle repoussoit les vœux indiscrèts, devint son ardent persécuteur; & *Louis*

& de *Marguerite d'Autriche* & sœur de *Philippe IV*. Elle naquit le 22 septembre 1601, cinq jours avant *Louis XIII*.

(143) Mémoires de *Bassompierre*, & le président *Hénault*, & anecdotes des reines & régentes, tome 4, seconde partie, page 339. Mémoires de *Motteville*, tome 1, page 11; ce fait est confirmé par les pieces suivantes, du catalogue de *Secoufse*, page 173, n°. 2848. Recueil général des caquets de l'accouchée. *Troyes neuvième journée*. — *Dernière journée du caquet de l'accouchée*. — *L'anticaquet*, 1622. — *La réponse des dames & bourgeois de Paris au caquet*. Paris 1622. *Réponse aux trois caquets*, 1622. — *Le passe-par-tout du caquet des caquets de la nouvelle accouchée*, 1622. — *La dernière après-dînée du caquet de l'accouchée* 1622. — *Commentaire de Cesar*, 1622, in-8°.

(144) Mémoires de la *Rochefoucault*, page 5, & mémoires pour servir à l'histoire d'*Anne d'Autriche*, par madame de *Motteville*, tome premier, pages 28 & 70.

fut l'instrument de sa vengeance (145). Cette princesse perdit sans retour le cœur de son mari, qui étoit tellement ulcéré, qu'en 1637 il fut question de la répudier & de la renvoyer en *Espagne* (146). Sombre, mélancolique & soupçonneux, *Louis* avoit été plus de 12 ans sans pouvoir se résoudre à partager son lit avec une princesse qui avoit consenti de son vivant, à se donner un autre époux, (*MONSIEUR*) ; ce fut même l'occasion de la longue stérilité d'*Anne d'Autriche* (147). Enfin, au commencement de décembre 1637, le roi étant demeuré tard au couvent de la *Visitation* de la rue Saint-Antoine, où il étoit allé voir mademoiselle de la *Fayette*, sa favorite, & le mauvais tems l'empêchant de retourner à *Gros-Bois*, il fut obligé d'aller au *Louvre*, où il n'y avoit point d'autre lit que celui de la reine. Il le partagea ; & cette nuit fut l'époque de la conception de *Louis XIV*, qui naquit neuf mois précisément après (148).

(145) *Ibidem*, pages 33 & 34, où il y a un passage positif sur l'amour du cardinal pour la reine, & la déclaration qu'il lui en fit.

(146) *Anecdotes des reines & régentes*, pages 340 & 376, & *mémoire de Motteville*, page 85.

(147) *Anecdotes des reines & régentes*, page 340.

(148) *Ibidem*, page 374, & *mémoires de Motteville*, page 80.

Dans les derniers jours de janvier 1638, la reine reçut les complimens des princes & seigneurs sur son heureuse grossesse (149), qui fut publique & déclarée au mois de mars (150).
 « Le roi, dans le commencement de sa grossesse,
 » lui en témoigna beaucoup de satisfaction , &
 » même de la tendresse pour sa personne. Cette
 » douceur ne dura guères (151).

La reine ayant atteint , sans accident fâcheux ,
 le tems de sa délivrance , les princesses se rendirent à *Saint-Germain* , le samedi 4 septembre ,
 pour être auprès d'*Anne* , lorsqu'elle accouchoiroit (152). Le dimanche 5 , elle commença
 d'entrer en travail , dans le château neuf , entre
 deux & trois heures du matin. Ses douleurs
 ayant augmenté , le roi l'alla voir. L'ayant quittée
 depuis un quart d'heure & s'étant mis à table ,
 on vint l'avertir , à onze heures un quart , que
 la reine accouchoit. Il y court ; la marquise de
Senecey lui annonce la naissance d'un *Dauphin* ,
 & ce royal enfant lui est présenté par la dame
Péronne , sage femme qui avoit délivré la reine.

(149) *Gazette de Renaudot* , de Paris le 30 janvier 1638 , n°. 13 , page 52.

(150) *Mercure françois* , tome 22 , page 47.

(151) *Mémoires de Motteville* , page 86.

(152) *Mercure françois* , page 290.

L'accouchement se fit en présence de MONSIEUR (*Gaston*), des princes, des dames de la cour & des femmes de la maison de la reine. *Bouvard*, premier médecin du roi, & *Honoré*, chirurgien fameux pour les accouchemens, s'étoient tenus dans l'antichambre, en cas de besoin. Le Dauphin fut *ondoyé* par l'évêque de Meaux, dans la chambre & sous les yeux de la reine, en présence du roi, de Monsieur, du chancelier, des princesses & de toute la cour. Le roi fit même entrer tout ce qui se trouvoit dans l'antichambre (153). A midi & demi, le roi, en grand cortége, se rendit à la chapelle du vieux château, pour y entendre le *te deum* (154).

Après cette religieuse cérémonie, le *Dauphin* ayant été allaité par mademoiselle de la *Giraudiere*, sa nourrice, il fut porté en grande pompe dans son appartement & remis entre les mains de la dame de *Lansac*, sa gouvernante (155).

Cette grande nouvelle parvint à midi à *Paris*, où elle excita les plus vifs transports de joie & fut célébrée par des fêtes magnifiques. Des couriers avoient été expédiés aussi-tôt pour

(153) *Ibidem*, pages 292 & 298, *gazette de Renaudot*, n°. 122 du 10 septembre 1638, pages 505 — 508.

(154) *Ibidem*.

(155) *Ibidem*.

l'annoncer dans toutes les provinces, où elle fut portée avec une incroyable célérité (156).

Le cardinal de *Richelieu*, qui étoit alors à *Saint-Quentin*, ayant appris cette gracieuse nouvelle, le 6, par les couriers que le roi & la reine lui avoient dépêchés, fit sur-le-champ chanter le *te deum*, allumer des feux de joye & tirer toute l'artillerie (157).

Telles furent, après une flétrissante stérilité de 23 ans, les principales circonstances des couches de la reine, alors dans sa trente huitième année, & de la naissance du prince, que le peuple, dans son allegresse, surnomma *dieu-donné*.

Voyons maintenant, si ces faits & ces particularités peuvent laisser soupçonner, que quelques heures après, la reine ait secrètement donné le jour à un *jumeau*.

Un astrologue, qui auroit fait le *thème* de la naissance du prétendu *jumeau*, ne seroit pas plus exact que l'auteur de cette ridicule anecdote, qui en fixe l'instant à 8 heures & demie du soir, pendant le souper du roi. A qui persuadera-t-on jamais, que sous les yeux d'une cour nombrueuse, la reine entourée de toute sa maison

(156) Un courrier arrivé à *Paris* le 7, l'avoit apprise à 60 lieues de la capitale, (*ibidem*, page 507).

(157) *Ibidem*.

occupée

occupée à lui donner des soins, ait pu accou-
cher incognito d'un second fils? Qui croira que
sur la foi d'une vaine prophétie, *Louis*, comme
un autre *Saturne*, ait dévoré, pour ainsi dire,
l'un de ses enfans; lui qui désiroit ardemment
de laisser un héritier de sa couronne; lui qui,
à la naissance du duc d'*Anjou* (en 1640) (158),
témoigna plus de joie que de celle du Dauphin,
parce qu'il ne s'attendoit pas à un si grand bonheur
que de se voir pere de deux enfans, lui qui avoit
crainct de n'en point avoir du tout (159)?

Pour donner quelque vraisemblance à cette
fable grossiere, l'auteur nomme des témoins
de cet accouchement clandestin. Ce sont le
chancelier, le premier aumônier, le confesseur de
la reine, le chirurgien *Honorat*, la sage femme
Perronette & le gouverneur innominé du jumeau.
Il va plus loin, & suppose que le roi fit dresser,
par le chancelier, un procès-verbal de cette naî-
fance, & que cet acte ténébreux fut signé de
tous les témoins, auxquels *Louis* ordonna le
secret, sous peine de la vie. *Si non vera, saltem
verisimilia finge.*

Je veux supposer que la reine mit au monde

(158) *Philippe de France*, né à *Saint-Germain* le 21
septembre 1640; depuis duc d'*Orléans*, & pere du ré-
gent.

(159) *Mémoires de Motteville*, page 86.

un jumeau; & je soutiens, d'après la marche naturelle du cœur humain, que *Louis XIII*, au moment inespéré où il vit, *de LOUIS presqu'éteint rallumer le flambeau*, au lieu d'escamoter un de ses fils, se feroit doublement réjoui de la naissance de ce double rejetton de son auguste race.

D'ailleurs, quels motifs si puissants auroient pu pousser un pere à cet acte de démence & de barbarie ?

Le silence, dit-on, de la *loi salique* sur le cas imprévu de la naissance de deux *Dauphins*. Mais cette *loi salique* où est-elle ? On fait quels vifs débats son *existence problématique* a excités dans *l'assemblée nationale*, au mois de septembre dernier (*).

L'incertitude sur *l'aîneffe* entre deux jumeaux ? Cette question est décidée en faveur du premier né; & les plus célèbres jurisconsultes font d'accord sur ce point (160). Au surplus ,

(*) Les *loix saliques*; qui excluoient les filles de l'héritage paternel, furent rédigées d'après les usages des germains (*TACITE de moribus german. cap. 18*), sous le règne de *Pharamond* ou de *Clovis*. Elles sont rappelées dans les *capitulaires* de *Charlemagne*, (*Lex salica Caroli Magni*, tit. 62, part. 6). Voyez aussi *Grégoire de Tours*, *ib. 6, cap. 3 & 45, & lib. 9, cap. 20*; & *Marculphe*, *lib 2, fol.* Celui-ci écrivoit vers l'an 660.

(160) Voici les autorités qui décident la question:
¶ Entre deux jumeaux, l'aîneffe est déferée à celui qui

s'il étoit resté quelques doutes , Louis XIII , ou plutôt Richelieu , les auroit levés par un édit ;

» voit le jour le premier. Des présomptions hazardées ont fait croire à quelques naturalistes , que celui qui naît le dernier a été le premier conçu , mais on a reconnu le danger & l'incertitude de cette opinion : & on a décidé , que l'aînessé appartient à celui des jumeaux qui a la priorité de la naissance. C'est ainsi qu'ont pensé les juifs ; Esau & Jacob , Pharez & Zara en sont des exemples. Voyez Coquille , question 257 (collection de Denisart , au mot aînessé , § 5 , art. 1) Entre deux jumeaux , le droit d'aînessé est déferé à celui qui a vu le jour le premier , (Répertoire de jurisprudence).

Même opinion dans le dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle , au mot aînessé entre jumeaux ; dans l'Encyclopédie par ordre de matières , Jurisprudence , au mot aînessé ; dans l'Encyclopédie de jurisprudence , au mot aîné ; dans Dumoulin , coutume de Paris &c.

» En droit d'aînessé celui des jumeaux qui sera né le premier , succédera seul au droit d'aînessé , (Maichin , titre 2 , article 3 , chapitre 1).

Mornac est d'avis contraire sur la loi première , ff de statu hominum ubi dat concussum. La Peirere , vebo aînessé , édit de 1706 , est plutôt de l'avis de Maichin , & n'approuve celui de Mornac , que quand il est incertain qui est né le premier.

» Qui est réputé l'aîné entre deux jumeaux ? Il est constant qu'entre deux jumeaux , celui qui est sorti le premier du ventre de la mère , est réputé l'aîné ! » nec enim natura permisit simul uno impetu duos infantes

sans craindre que les prétentions des deux jumeaux pussent, comme celles d'*Etéocle* & *Polinice*, occasionner la guere civile ni entraîner le démembrement du royaume.

Contre toutes les probabilités & les impossibilités, admettons que l'ombrageux *Louis XIII*, étouffant la tendresse paternelle, fit éllever en secret le prince infortuné qu'il avoit profcrit. Je dis qu'après la mort de *Richelieu* (161) & celle de *Louis XIII*, (162), les témoins n'ayant plus rien à craindre, auroient rompu le

» *de utero matris excedere, ut ordine incerto non apparet uter in servitute libertate ve nascatur*, dit la loi
 » *Arethusa* 15, ff de statu hominum, au sujet d'une esclave à qui on avoit légué la liberté, si elle devenoit mère de trois enfans, & qui en avoit eu un d'une couche & trois d'une autre ; il ne suffit pas même que l'enfant ait paru le premier, comme il arriva dans les couches de *Thamar*, celui dont elle acoucha le dernier ayant paru le premier, & passé un bras, auquel la sage-femme avoit attaché une soie, comme le rapporte le chapitre 38 de la *Génèse* ; mais il faut qu'il soit sorti le premier. (*Le Brun, traité des successions, livre 2, chapitre 2, section 1, n°. 9*).

Un ancien jurisconsulte, *la Bretonniere*, avoit prétendu que ce doit être celui qui vient le dernier, parce qu'il est conçu le premier.

(161) Le 4 décembre 1642, à 58 ans.

(162) Au Louvre, le jeudi 14 mai 1643, le jour de l'ascension, dans sa quarante-deuxième année, & le même jour précisément qu'*Henri IV* avoit été assassiné.

silence ; qu'*Anne d'Autriche* , délivrée de ses deux cruels tyrans , n'auroit pas manqué de faire reparoître le fils , dont la sombre méfiance de son mari l'avoit privée. Tout l'y devoit porter , & rien n'y faisoit obstacle , puisqu'elle tint le sceptre , avec son cher *Mazarin* , depuis le commencement de sa régence (163) , jusqu'à la mort de ce ministre (164) ; c'est-à-dire pendant près de 18 années.

Le fabricateur de cette pitoyable histoire fait dire au gouverneur : que le jeune prince fut d'abord élevé par la dame *Peronnette* , sage femme , comme un de ses enfans ; qu'après la mort de *Richelieu* , il lui fut remis par *Mazarin* , pour le faire éléver dans sa maison , en Bourgogne , comme un fils de roi ; que la reine avoit eu plusieurs conversations avec lui au sujet de cet enfant ; que cette princesse conservoit soigneusement , dans une cassette , les preuves par écrit de la naissance de ce jumeau ; qu'à l'âge de 19 ans , c'est-à-dire en 1657 , son élève lui témoigna une envie étrange de savoir qui il étoit ; que pour arrêter sa curiosité , il chercha à lui laisser croire qu'il étoit son pere ; que

(163) Elle fut déclarée le 15 mai 1643. (Mémoires de Motteville , page 125).

(164) Le 9 mars 1661 , à *Vincennes* , âgé de 59 ans.

deux ans après, en 1659, son pupille trouva moyen d'ouvrir une *cassette*, où étoient renfermées beaucoup de lettres de la reine, & des deux cardinaux, & qu'il en enleva une de *Mazarin*, la plus expressive & la plus marquante sur sa naissance; que bientôt après il demanda avec beaucoup d'ardeur, les portraits de *Louis XIII* & du roi régnant, lesquels lui furent refusés; qu'en 1660, il demanda d'aller à *Dijon*, pour y voir un portrait du roi & partir pour la cour, qui se trouvoit alors à *Saint-Jean de Luz*, à cause du mariage de *Louis XIV* avec l'*Infante* (165), afin de se mettre en parallèle avec ce prince, qu'il croyoit son frere; qu'enfin l'amour lui ayant fait obtenir, d'une jeune gouvernante, le portrait du roi, furieux, il courut à son gouverneur en lui criant: *voilà mon frere, & voilà qui je suis*; que le gouverneur ayant dépêché un courrier au roi, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, le cardinal envoya des ordres pour les renfermer tous deux, sous prétexte d'abord, que ce n'étoit que par précaution & à cause de la prétention du jumeau; qu'il a beaucoup souffert avec lui dans la prison; & qu'au moment de mourir, il croit devoir, pour la tranquillité de son âme & pour les

(165) Ce mariage fut célébré le 9 juin 1660.

droits de son élève à la couronne ; en cas que le roi vînt à mourir sans enfans , faire une espece de déclaration.

Que d'invraisemblances , que d'absurdités dans ce récit ! Il porte avec lui sa réfutation. Ainsi , nous ne devons pas nous y appesantir (*) ; & nous nous bornerons aux deux réflexions suivantes , qui ont déjà été présentées par l'éditeur des mémoires du maréchal de Richelieu. « Pourquoi ce mémoire est-il *anonyme* ? Comment est-il sorti de la prison ?

En pesant les circonstances , les faits & les improbabilités de toute espece , qu'offre ce *système romanesque* , il n'est aucun lecteur judicieux qui ne demeure pleinement convaincu avec nous , que le *prisonnier masqué* n'étoit pas un frere *jumeau* de *Louis XIV* , & que ce prince n'eut point de *jumeau*.

LE FRERE AINÉ DE LOUIS XIV.

Débarrassés de tous les personnages phantastiques , qui , se disputant la fatale gloire d'être *l'homme au masque de fer* , surchargeoient la scène , nous voici enfin parvenus à l'opinion que nous avions déjà indiquée , sans l'énoncer (165). La regardant comme celle qui réunit

(*) Voyez *infra* , la note 224.

(165) *Bastille dévoilée* , sixième livraison , pages 37 & 38 , où nous annoncions une *dissertation très-étendue sur l'homme au masque de fer*.

ées plus nombreuses & les plus fortes probabilités ; nous avons dû l'exposer la dernière (166), afin que le lecteur puisse lui donner toute son attention & juger jusqu'à quel point elle s'accorde avec les circonstances & l'*historique* de la vie du *prisonnier masqué*. Ce que nous dirons à cet égard, sera tiré, pour la plus grande partie, des remarques insérées, en 1783, dans le *journal des gens du monde* (167), & d'une *dissertation manuscrite*, qui nous a été communiquée par l'auteur de ces remarques.

Depuis son arrivée en France, jusqu'à sa mort, *Anne d'Autriche* eut, comme *Penelope*, une foule de soupirans & d'adorateurs. La femme de *Louis XIII* fut-elle aussi chaste que l'épouse d'*Ulysse* ? C'est de quoi l'on peut plus que douter, puisque la vertu de cette princesse fut toujours problématique pour les contemporains, & que ses intrigues galantes fournirent une ample matière à la *chronique scandaleuse* (168). L'enu-

(166) *Suprà*, pages 4 & 5.

(167) Volume quatrième, numéro 23, pages 282-295.

(168) Nous avons déjà cité (page 108, note 143) les pamphlets satyriques qui parurent contr'elle en 1622 ; à l'occasion de sa fausse couche. Voyez aussi *le passe-partout des Ponts-Bretons*, 1624.

mération de ses principaux amans prouvera qu'elle ne fut pas soupçonnée sans motif.

L'infortuné duc de *Montmorency*, (frere de la princesse de *Condé*, pour laquelle le bon *Henri*, épris d'un amour si peu excusable à son âge, manqua faire tant de fofises (*), avoit été fort touché des charmes d'*Anne d'Autriche*, & se vantoit publiquement de sa passion pour elle (169). Lorsqu'après la déroute de *Castelnau*, en 1632, le duc fut conduit en prison à *Toulouse*, on lui trouva au bras un bracelet avec le portrait de la reine (170).

Le vieux duc de *Bellegarde*, favori de deux rois, eut la hardiesse d'offrir à la reine un encens qu'elle ne dédaigna pas tout à fait; quoique par suite l'amour de cet *antique galant*, devint un objet de *plaisanterie*, dont s'amusa le roi même, quoique d'*humeur jalouse* (171).

MONSIEUR eut aussi des prétentions sur *Anne*, & il paroît qu'elle ne fut pas entièrement insensible à ses désirs, puisqu'impliquée dans la conjuration de *Chalais*, on l'accusa d'avoir

(*) Voyez *Mézeray*, sous l'an 1609, & *Bastille dévoilée*, seconde livraison, page 31, note 2.

(169) *Mémoires de Motteville*, pages 12-14.

(170) *Voltaire*, *essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4, chapitre 3, page 86.

(171) *Motteville*, page 15.

secrètement pensé à épouser son beau-frère, après la mort du roi (172).

Richelieu aspira aussi aux faveurs de la reine ; mais il fut rejeté, parce que *Anne* le regardoit comme son plus cruel ennemi & l'instigateur des mauvais traitemens qu'elle recevoit de son mélancolique & ombrageux époux (173).

Mazarin, au contraire, ayant su trouver le chemin du cœur d'*Anne*, eut bientôt sur elle (174) les mêmes droits & l'empire que d'Epernon avoit exercé sur *Marie de Médicis*, après l'assassinat de *Henri IV*.

Mais parmi les amans d'*Anne*, il n'en est aucun, dont la passion ait été aussi vive & aussi éclatante que celle de *Buckingham*. Comme cette intrigue célèbre est la base de l'opinion dont l'examen nous occupe, il est indispensable d'entrer sur cet objet dans des détails circonstanciés, que nous tirerons des historiens les plus véridiques.

Voici le portrait que *Voltaire* a tracé de ce duc (175).

(172) *Suprà* page 109, & *Motteville*, page 28.

(173) *Suprà* page 108.

(174) *Suprà* pages 100, 102 & 117.

(175) *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4, pages 67 & 68.

» *Buckingham* brilloit comme un favori & un
 » grand seigneur, libre, franc, audacieux, non
 » comme un homme d'état, ne gouvernant pas
 » le roi *Charles I*, par l'intrigue, mais par l'as-
 » cendant qu'il avoit eu sur le pere & qu'il
 » avoit conservé sur le fils. C'étoit *l'homme le*
 » *plus beau de son tems*, le plus fier & le plus
 » généreux (176). Il pensoit que ni les femmes
 » ne devoient résister aux charmes de sa figure,
 » ni les hommes à la supériorité de son carac-
 » tere. Enivré de ce double amour-propre, il
 » avoit conduit le roi *Charles I*, encore *prince*
 » *de Galles*, en *Espagne*, pour lui faire épouser
 » une *infante*, & pour briller dans cette cour.
 » C'est là, que joignant la *galanterie espagnole* à
 » l'audace de ses entreprises, il attaqua la femme
 » du premier ministre *Olivarés*, & fit manquer
 » par cette indiscretion le mariage du prince.

Ce portrait est conforme à celui tracé par ma-
 dame *Macaulay*, qui, dans son excellente *histoire*
 de la maison des *Stuard*, peint *Buckingham* (177),

(176) Sa générosité extraordinaire fournit le sujet
 d'une ode à *Théophile* (voyez ses œuvres, page 140).
 Il étoit d'une si grande libéralité, qu'on a dit de lui,
 que *sa bourse n'étoit que d'une peau d'oignon*, (*anecdotes*
 des *reines & régentes*, tome 4, partie seconde, page
 334).

(177) *Journal des gens du monde*, page 288.

» comme un courtisan adroit, avide de plaisir,
 » sir, dissipateur, donnant les fêtes les plus élégantes, & en profitant pour augmenter le nombre de ses conquêtes. Il se montra tel à Madrid. A Paris, il se surpassa en prodigalités, en fêtes. Au milieu de ces scènes de plaisirs & de dissipation, ajoute madame Macaulay, quelques coups-d'œils amoureux d'Anne d'Autriche, allumerent une vive passion dans son ame. Le bruit public courut que Buckingham poussa loin cette conquête; mais le vigilant Richelieu déconcerta souvent ses projets.

Ecouteons sur cette amoureuse intrigue un historien encore plus grave (178).

» Lorsque Charles I avoit épousé, par procuration (179), la princesse Henriette (de France, sœur de Louis XIII), le duc de Buckingham avoit été dépêché en France, pour faire honneur à la nôce royale, & pour conduire la nouvelle reine en Angleterre. La curiosité avoit attaché tous les yeux de la cour fran-

(178) HUME, *histoire de la maison de Stuard*. Année 1627, tome second, pages 58-60, édition françoise de Londres, 1761.

(179) Ce fut le 11 mars 1625, que Buckingham épousa madame Henriette, (*Art de vérifier les dates*).

» coïte sur un homme qui avoit joui succés-
 » vement d'une faveur sans bornes sous deux
 » monarques , & qui , d'une *condition privée* ,
 » étoit monté , dans sa première jeunesse , au
 » gouvernement absolu des trois royaumes. La
 » beauté extraordinaire de sa figure , les graces
 » de ses manières , la splendeur de son train ,
 » la finesse de son goût dans les fêtes , répon-
 » dirent à la prévention que l'on avoit conçue
 » en sa faveur. Son affabilité , son enjouement ,
 » le faste de sa dépense augmenterent encore
 » l'admiration générale. Les affaires étant déjà
 » concertées , tout le tems fut donné au plaisir ;
 » & pendant ces agréables scènes au milieu
 » d'une nation vive & gaie , le duc se trouva
 » dans une situation où toutes ses qualités na-
 » turelles devoient le faire exceller. Mais le suc-
 » cès qu'il eut à *Paris* fut aussi fatal que son an-
 » cienne disgrâce à *Madrid*. Les caresses de la
 » cour lui inspirerent l'audace d'adresser ses
 » soins ambitieux à la reine même ; & les ap-
 » parences du mérite firent quelque *impreffion sur*
 » un cœur qui n'étoit pas sans *dispositions pour*
 » la *tendresse*. Du moins , cet attachement de
 » l'ame , qui couvre tant de dangers sous une
 » délicieuse surface , semble avoir été souffert
 » par la princesse ; & le duc emporta des idées
 » si flatteuses , qu'après son départ , il retourna

» secrètement à *Paris*, sous quelque prétexte :
 » & s'étant présenté chez la reine, il fut *con-*
 » *gédier* avec un reproche qui ressemblait moins à la
 » colère qu'à la bonté.

» Richelieu fut bientôt informé de cette cor-
 » respondance. On prétend que la vigilance de
 » ce ministre fut ici poussée par la *jalousie*. La
 » politique ou la vanité lui avoit fait hasarder
 » aussi d'adresser ses vœux à la reine ; mais un
 » prêtre d'un âge au dessus du moyen, d'un ca-
 » ractere sérieux, & livré aux plus vastes plans de
 » l'ambition ou de la vengeance, étoit un ad-
 » versaire fort inégal dans un démêlé avec un
 » jeune courtisan, qui ne respiroit que la ga-
 » lanterie & la gaité. Le chagrin du cardinal
 » lui fit tourner ses efforts à ruiner les amoureux
 » projets de son rival.

A ces témoignages, il faut joindre celui de *Nani*, qui dit (180) : « que *Buckingham* eut
 » la hardiesse de parler d'amour à la reine *Anne*
 » *d'Autriche*, & qu'il ne cachoit pas même sa
 » passion devant ses *dames-d'honneur*. La reine
 » étoit un jour au lit, la marquise de *Senecay*
 » étoit à ses côtés dans un fauteuil; le duc admis
 » s'exprima avec tout le feu que lui inspira
 » sa situation; la marquise irritée, lui dit : *monsieur*,

» *taisez-vous, on ne parle pas ainsi à une reine
de France.* Le duc, qui avoit plus d'expérience
» que la chaste dame-d'honneur, sur le langage
» qui plaisoit davantage à la reine, *continua*
» & réussit.

Madame de Motteville, créature, confidente & favorite *d'Anne*, & par conséquent intéressée à taire ses fautes, s'est efforcée de disculper cette princesse; mais malgré tous ses soins pour défendre sa vertu, les faits qu'elle rapporte, d'une maniere fort adoucie, prouvent clairement la passion de *Buckingham*, & indiquent assez que la reine n'y fut pas insensible.

» Le duc de *Buckingham*, dit-elle (181),
» fut le seul qui eut l'audace d'attaquer son
» cœur.... il étoit bien fait, beau de visage,
» il avoit l'ame grande, il étoit magnifique,
» libéral & favori d'un grand roi. Il avoit tous
» ses trésors à dépenser, & toutes les pierreries
» de la couronne *d'Angleterre*, pour se parer.
» Il ne faut pas s'étonner si ayant tant d'aimables
» qualités, il eut de si hautes pensées, de si
» nobles, mais si dangereux & blâmables desirs;
» & s'il eut le bonheur de persuader à ceux
» qui en ont été les témoins que ses respects
» ne furent point importuns..... La reine

» avoit, en la personne de la duchesse de
 » *Chevreuse*, une favorite qui se laissoit entière-
 » ment occuper de ces vains amusemens (la
 » galanterie), & cette princesse, par ses con-
 » seils (*), n'avoit pu éviter, malgré la pureté de
 » son ame, de se plaire aux agrémens de cette pas-
 » sion, dont elle recevoit elle-même quelque
 » légère complaisance , qui flattoit plus sa
 » gloire, qu'elle ne choquoit sa vertu.

» On a fort parlé, continue madame de
 » *Motteville*, d'une promenade qu'ELLE fit dans
 » un jardin du logis où elle logea, lorsqu'elle
 » alla conduire la reine *d'Angleterre* à *Amiens*.
 » Elle se fit en présence de toute la suite,
 » qui d'ordinaire accompagnoit cette princesse...
 » Le duc de *Buckingham*, qui y fut, la vou-
 » lant entretenir, *Putange*, écuyer de la reine,
 » la quitta pour quelques momens, croyant
 » que le respect l'obligeoit de ne pas écouter
 » ce que ce seigneur anglois lui vouloit dire.
 » Le hasard alors les ayant menés dans un dé-
 » tour d'allée , où une palissade les pouvoit
 » cacher au public, la reine dans cet instant
 » surprise de se voir seule , & apparemment
 » importunée par quelque sentiment trop pas-

(*) Pages 23 & 24.

fionné

» fionné du duc de *Buckingham*, elle s'écria ;
 » & appellant son écuyer, le blâma de l'avoir
 » quittée.....

» Lorsque ce duc prit congé de la *reine mère* ;
 » qui étoit venue conduire la *reine d'Angleterre* ,
 » sa fille, hors de la ville d'*Amiens* ; la reine
 » m'a fait l'honneur de me dire , que quand
 » il vint lui baisser la robe , elle étant au-devant
 » du carosse & la princesse de *Conti* auprès
 » d'elle , il se cacha du rideau , comme pour lui
 » dire quelques mots , & beaucoup plus pour
 » effuyer les larmes qui lui tomberent des yeux dans
 » cet instant. La princesse de *Conti* , qui railloit
 » de bonne grace , & qui , à ce que j'ai ouï
 » dire , avoit beaucoup d'esprit , dit sur ce sujet ,
 » en parlant de la reine , qu'elle pouvoit ré-
 » pondre au roi de sa vertu , mais qu'elle n'en
 » feroit pas autant de sa *cruauté* , parce que
 » sans doute les larmes de cet amant , qu'en
 » cette occasion elle avoit apperçues , pour être
 » assise auprès d'elle , avoient dû attendrir son
 » cœur , & qu'elle avoit soupçonné ses yeux
 » de l'avoir du moins regardé avec quelque
 » pitié.

» La passion du duc de *Buckingham* lui fit
 » faire encore une action bien hardie , que la
 » reine m'a apprise , & que la *reine d'Angleterre*
 » m'a depuis confirmée , qui le favoit de lui

» même. Ce célèbre étranger étant parti *d'Angleterre*, mener
 » *miens*, pour retourner en *Angleterre*, mener
 » madame *Henriette de France* à son roi, régner
 » sur les anglois ; occupé de sa passion, &
 » forcé par la douleur de l'absence, voulut
 » revoir la reine, quand même ce ne feroit
 » que pour un moment. Quoiqu'il fût prêt
 » d'arriver à *Calais*, il fit dessein de se satis-
 » faire, en feignant d'avoir reçu des nouvelles
 » du roi son maître, qui l'obligoient d'aller
 » à la cour. Il laissa la future reine à *Boulogne*,
 » & revint trouver la *reine mere*, pour traiter
 » de cette affaire simulée, qui n'étoit que le
 » prétexte de son retour à la cour. Après avoir
 » parlé de sa chimérique négociation, il alla
 » chez la reine (182), qu'il trouva au lit, assez
 » seule. Cette princesse favoit par des lettres
 » de la duchesse de *Chevreuse*, qui accompagnoit
 » la reine *d'Angleterre*, qu'il étoit arrivé. Elle
 » en parla devant *Nogent* en riant, & ne s'é-
 » tonna point quand elle le vit : mais elle fut
 » surprise de ce que tout librement il vint se
 » mettre à genoux devant son lit, baisant son
 » drap avec des transports si extraordinaires,
 » qu'il étoit aisé de voir que la passion

(182) Ce voyage est sans-doute le même que *Hume*
 dit avoir été fait secrètement à *Paris*, par *Buckingham*,
 (*Suprà* page 126).

» étoit violente , & de celles qui ne laissent
 » aucun usage de raison à ceux qui en sont
 » touchés. La reine m'a fait l'honneur de me
 » dire , qu'elle en fut *embarrassée* ; & cet em-
 » barras , mêlé de quelque dépit , fut cause
 » qu'elle demeura long-tems sans lui parler. La
 » comtesse de *Lannoï* , alors sa *dame-d'honneur* ,
 » sage , vertueuse & âgée , qui étoit au chevet
 » de son lit , ne voulant point souffrir que ce
 » duc demeurât en cet état , lui dit avec beau-
 » coup de sévérité , que ce n'étoit point la cou-
 » tume en *France* , & voulut le faire lever (183).
 » Mais lui , sans s'étonner , combattit contre la
 » vieille dame , disant qu'il n'étoit pas françois ,
 » & qu'il n'étoit pas obligé d'observer toutes
 » les loix de l'état. Puis , s'adressant à la reine ,
 » lui dit tout haut *les choses du monde les plus*
 » *tendres* ; mais elle ne lui répondit que par
 » des plaintes de sa hardiesse , & *sans peut-être*
 » *être trop en colere* , lui ordonna sévérement
 » de se lever & de sortir. Il le fit , & après
 » l'avoir vue encore le lendemain , en présence
 » de toute la cour , il partit , bien résolu de
 » revenir en *France* , le pluôt qu'il lui seroit
 » possible.

(183) Cette anecdote est la même que celle rapportée ci-dessus (page 126) d'après *Nani*.

» Après que les ambassadeurs *anglois* eurent
» repassé la mer , les deux reines revinrent
» trouver le roi, qui les attendoit à *Fontainebleau*.

» Toutes les choses qui regardoient *Buc-
kingham* , lui furent dites au désavantage de
» la reine (184) , si bien que quelques do-
» mestiques furent chassés; *Putange* , son écuyer ,
» fut exilé : *Datal* , que madame de *Vernet* ,
» dame d'atour de la reine & belle-sœur de
» madame de *Chevreuse* , avoit envoyé en *An-
gleterre*; *la Porte* (185) & le médecin de la
» reine , furent traités de la même maniere.

Ces aventures, qui se passoient en 1625, jointes
à la conspiration de *Chalais*, découverte en 1626,
& dans laquelle *Richelieu* accusa la reine
d'avoir trempé , attirerent à cette princesse
les plus rudes traitemens de la part de son
mari. Mandée au conseil , à *Nantes* , *Louis XIII* ,

(184) Selon l'auteur des *anecdotes des reines & re-
gentes* (tome 4 , partie seconde , page 334) ce furent
le duc de *Luynes* & le cardinal de *Richelieu* , qui pro-
fiterent de cette aventure pour perdre *Anne* dans l'esprit
de son mari.

(185) *La Porte* étoit premier valet-de-chambre du
roi & fort dévoué à la reine. Voyez les *mémoires* ,
& au sujet de sa détention , *Bastille dévoilée* seconde
livraison , pages 44 & 72.

lui reprocha d'avoir conspiré contre sa vie (186), la força , pour obtenir grace , de signer qu'elle étoit coupable (187), & défendit qu'aucun homme entrât désormais dans la chambre ou le cabinet de la reine , à moins qu'il ne fût présent (188).

» L'éclat du duc de Buckingham , dit Voltaire (189) déplut à la cour de France , sans lui

(186) *Mémoires de la Rochefoucault*, page 5 ; *mémoires de Motteville*, page 28. VOLTAIRE , *essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4 , chapitre 3 , page 67. *Anecdotes des reines & régentes*, page 340.

Louis XIII conserva jusqu'au dernier soupir les impressions défavorables qu'on lui avoit inspirées contre sa mere, son frere & sa femme. (BAYLE , article *Louis XIII. Anecdotes des reines & régentes*, page 345). Son aversion, sa méfiance & son ressentiment contre Anne , furent si enracinés , qu'il ne se détermina qu'avec une peine infinie à la déclarer régente , quoiqu'on eut employé pour l'y décider , tous les ressorts de la politique & de la religion (*ibidem* , & *Motteville* , page 128.)

(187) Elle fut réduite de nouveau à cette cruelle extrémité en 1637 , lorsqu'on l'accusa d'entretenir une correspondance criminelle avec le roi d'Espagne , son frere. Elle ne put obtenir son pardon , qu'en signant , de sa propre main , qu'elle étoit coupable de tout ce qu'on lui imputoit (*Motteville* , page 81).

(188) *Mémoires de Baffompierre*.

(189) *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*, tome 4 , chapitre 3 , page 68.

» donner de ridicule, parce que l'audace &
 » la grandeur n'en sont pas susceptibles. Il mena
 » *Henriette* à *Londres* & y rapporta dans son
 » cœur sa passion pour la reine, augmentée
 » par la vanité de l'avoir déclarée. Cette même
 » vanité le porta à tenter un second voyage
 » à la cour de *France* : le prétexte étoit de
 » faire un traité contre le duc *Olivarés*, comme
 » le cardinal en avoit fait un avec *Olivarés*
 » contre lui. La véritable raison qu'il laissoit
 » assez voir, étoit de se rapprocher de la reine.

Sur ce projet de voyage, entendons madame
 de *Motteville* (190).

» La reine *d'Angleterre* m'a conté depuis,
 » que dans le commencement de son mariage
 » elle eut quelque dégoût du roi son mari; &
 » que *Buckingham* les fomentoit, en lui disant
 » à elle-même librement, qu'il les mettroit mal
 » ensemble s'il pouvoit. Il y réussit en effet,
 » & par un sentiment de chagrin, elle souhaita
 » de revenir en *France* voir la reine, sa mere;
 » & comme elle favoit le désir passionné qu'a-
 » voit le duc anglois de revoir la reine, elle
 » lui parla de son dessein. Il y entra avec ar-
 » deur, & la servit puissamment pour lui en
 » faire obtenir la permission du roi son mari.

» Cette princesse l'ayant su, elle en écrivit à
 » la reine sa mere , la suppliant de trouver bon
 » qu'elle pût mener avec elle le duc de *Buc-*
 » *kingham*, sans qui elle ne pouvoit faire ce voyage.
 » Elle fut refusée de la part de la reine sa mere
 » & de celle du roi son frere : & son projet, à
 » cause de celui de ce favori, ne put avoir
 » son effet. Il ne faut pas s'en étonner; le bruit
 » de ses sentimens en devoit être un obstacle
 » invincible.

Bassompierre, alors ambassadeur de *France* à
Londres, reçut un courrier , portant des dépêches,
 qui le chargeoient de dire au duc : *que pour les*
raisons qu'il savoit , *sa personne ne seroit point*
agréable au roi très-chrétien (191). Ce roi très-
 chrétien étoit jaloux , & tout indique qu'il avoit
 lieu de l'être. Du reste, *Bassompierre* laisse entre-
 voir que ce tour fut joué au duc, par le car-
 dinal de *Richelieu*, qui ayant les mêmes pré-
 tentions aux bontés de la reine, avoit été fu-
 rieux de celles qu'il croyoit que cette princesse
 avoit accordées à son rival.

» Dans le transport de sa passion romanesque ,
 » *Buckingham* jura : *qu'il verroit la reine en dépit*
 » *de tout le pouvoir de France* ; & dès ce moment

(191) Mémoires de *Bassompierre*, *Hume* & *Macaulay*.

» il prit la résolution d'obliger son maître à
» rompre avec cette couronne (192).

» Il y réussit ; & « cet anglois, dit *Voltaire* (193),
» fit déclarer la guerre à la France, unique-
» ment parce qu'on lui refusa la permission
» d'y venir parler de son amour : une telle
» aventure sembloit être du tems des *Amadis*.
» Le duc de *Buckingham* prépare un nouvel
» armement pour sauver *la Rochelle*. Il pouvoit
» en très-peu de tems rendre tous les efforts
» du roi de *France* inutiles. La cour a toujours
» été persuadée que le cardinal de *Richelieu*,
» pour parer ce coup, se servit de l'amour même
» de *Buckingham* pour *Anne d'Autriche*, & qu'on
» exigea de la reine qu'elle écrivit au duc (194).
» Elle le pria, dit-on, de différer au moins l'em-
» barquement ; & on assure que la foiblesse de
» *Buckingham* l'emporta sur son honneur & sa
» gloire.

» Cette anecdote singuliere a acquis tant de
» crédit, qu'on ne peut s'empêcher de la rap-
» porter : elle ne dément ni le caractère de

(192) *HUME*, *ubi suprà*.

(193) *Essai sur les mœurs & l'esprit des nations* pages
68, 70 & 71.

(194) *Hénault* (sous l'année 1628) doute que cette
lettre ait été écrite.

» *Buckingham* ; ni l'esprit de la cour ; & en
» effet on ne peut comprendre comment le duc
» de *Buckingham* se borne à faire partir seule-
» ment quelques vaisseaux , qui se montrent
» inutilement , & qui reviennent dans les ports
» d'*Angleterre*.

Ayant échoué dans son entreprise sur l'île
de *Rhé* , *Buckingham* retourna en *Angleterre* ;
& s'étant de nouveau brouillé avec *Richelieu* ,
il étoit enfin prêt à partir , & à conduire une
flotte redoutable au secours de la *Rochelle* , assiégée
par *Louis XIII* en personne (195) ; lorsqu'il
fut assassiné en 1628 à *Portsmouth* (196) , d'un
coup de couteau , en présence de *Soubise* &
des députés de la *Rochelle* , par un gentilhomme
écossois , nommé *Felton* , auquel il avoit fait un
passé droit.

(195) *Voltaire* , *ibidem* , page 72 , & *Motteville* ,
page 22.

(196) Ce fut le 23 Août , suivant l'auteur des *anec-
dotes des reines & régentes* (page 334 dans la note) ;
& le 2 septembre , selon *Hénault* :

Cette date suffit pour détruire une erreur grossière ,
qui a déjà été relevée par l'auteur des *anecdotes des
reines & régentes* (pages 386 & 387) , erreur
qui consistoit à dire que le papier caché par madame
d'*Hautefort* , dans sa gorge , pour le soustraire à la cu-

» Telle fut la fin de cet ambitieux favori ;
 » qui gouverna l'Angleterre & la déshonora ,
 » ainsi que Jacques premier & son fils ; qui mit ,
 » pour ses propres intérêts , l'Espagne , la France
 » & son pays même en feu (197).

Du concours de tous ces faits , il résulte évidemment , qu'on est fondé à croire qu'Anne d'Autriche correspondit à la passion immodérée que Buckingham affichoit pour elle. Envain , quelques auteurs (198) cherchant à la laver de ce soupçon , ont soutenu qu'elle étoit vertueuse & d'une vie irréprochable. Les éloges qu'ils lui donnent sont tirés de ses *oraisons funebres* , genre qui commençoit d'être à la mode sous le regne de cette princesse. Mais quelle foi peut-on ajouter à ce portrait dessiné par la main vile de l'adulation ? Là-dessus , interrogeons plutôt les historiens du tems. Ils s'accordent tous à faire de cette reine une *femme galante*.

riosity & à la jalousie de Louis XIII , étoit un billet de Buckingham à la reine. Sur cette anecdote voyez aussi *intrigues galantes de la cour de France* , 1695 , tome 2 , page 184.

(197) *Journal des gens du monde* , page 290.

(198) LE VASSOR , *histoire de Louis XIII* , lib. 21 ;
 tome 2 , page 705 ; Motteville ; *anecdotes des reines & régentes ; amours des rois & des reines de France* . Paris 1778 , article *Louis XIII* , tome 2 , page 236.

» Anne d'Autriche , dit Voltaire (199) eut
 » toujours une conduite plus que suspecte ; ce
 » qu'il y avoit de plus insupportable pour elle ,
 » elle entendoit de tous côtés des chansons
 » & des vaudevilles , monument de plaisanterie
 » sur le doute où l'on affectoit être de sa vertu.
 » Son mari en doutoit même. Quand elle ac-
 » coucha de *Louis XIV* , ce même mari ne voulut
 » jamais l'embrasser selon l'usage (200) ; & cer-
 » affront altéra sa santé au point de mettre en
 » danger sa vie .

L'intrigue galante de la reine & de *Buc-
 kingham* ainsi prouvée , il faut voir quelles purent
 en être les suites ; & examiner si elles four-
 nissent une explication plausible de *l'homme au
 masque de fer* .

Le secret du *prisonnier masqué* , passa , comme
 nous l'avons déjà dit (201) de *Louvois* à son
 fils *Barbezieux* (202) . Parmi le grand nombre

(199) *Siècle de Louis XIV* .

(200) Madame de Motteville , toujours inclinée à fa-
 voriser sa maîtresse , colose ainsi cet humiliant refus .
 Quand elle accoucha , il fallut exciter le roi à s'approcher
 d'elle , pour l'embrasser (page 86) .

(201) *Suprà* pages 9 & 95 .

(202) *Louis François LE TELLIER* , marquis de
 Barbezieux , secrétaire d'état & ministre de la guerre ,

de maîtresses qui disputèrent son cœur aux affaires, il s'attacha particulièrement à l'une d'elles, nommée mademoiselle de *Saint-Quentin*. A sa mort, il lui laissa une fortune assez considérable pour la faire vivre décemment. Cette demoiselle se retira, pour en jouir, à *Chartres*, où elle mourut dans un âge avancé, vers le milieu de ce siècle. Sur la fin de ses jours, elle y raconta publiquement & à plusieurs personnes, dont quelques-unes existent encore (203) l'anecdote suivante, qu'elle disoit tenir de *Barbezieux* (204).

» *La reine* devint éperdument amoureuse de
 » *Buckingham*. Leur commerce eut des suites ;
 » *Anne* ne tarda pas à s'en appercevoir. Elle
 » étoit alors brouillée avec son mari, qui de

en 1691, à l'âge de 22 ans, jeune homme qui commença par préférer les plaisirs & le faste au travail; mort le 5 janvier 1701, à 33 ans, (siècle de *Louis XIV*).

(203) Pour constater ce fait, nous avions demandé à *Chartres* un procès-verbal, (*Bastille dévoilée*, sixième livraison, page 38) ; mais la négligence & la mauvaise volonté de la personne à laquelle nous nous étions adressés, privent le public de cette pièce. Au surplus, la notoriété à cet égard est telle dans la ville de *Chartres*, qu'elle dispense d'un verbal.

(204) *Journal des gens du monde*, page 284.

» la jalouſie étoit paſſé à l'averſion contr'elle
 » (205). Il ne pouvoit y avoir d'excuse , de
 » *qui pro quo*. La reine diſſimula le mieux qu'elle
 » put ſa groſſeſſe : elle accoucha ſecrètement ,
 » l'enfant fut nourri dans le plus profond
 » myſtère. Lorsque *Mazarin* mourut , *Louis XIV*
 » l'envoya prisonnier aux iſles d'*Hiéres* (206).
 » Mademoiſelle de *Saint-Quentin* ajoutoit qu'il
 » y avoit une *parfaite reſemblance* entre les
 » deux freres , raſon pour laquelle le prison-
 » nier portoit toujouſs un *masque*.

Il s'agit à présent de diſcuter l'authenticité
 de cette nouuelle cleſ , & de voir ſi cette ex-
 pliſion ſ'accorde avec les anecdoteſ racontées
 par *Voltaire* & avec l'hiſtoire du tems ; en
 un mot de la confronter avec les dateſ & les
 événemens.

Mademoiſelle de *Saint-Quentin* tenoit-elle

(205) Peu de tems après ſon mariage , *Louis XIII* ,
 maîtriſé par le connétable de *Luynes* ſon favori , avoit
 été tenté de répuđier *Anne* , (*Motteville* page 10) ; &
 il eut le même deſſein en 1637 , (*Suprà* page 109). Il
 ne l'aima jamaiſ , & eut toujouſs pour elle beaupræ de
 froideur , d'averſion , de méfiance & de rudeſſe. La reine
 ne pouvoit l'ignorer (*ibidem* , pages 37 , 70 , 85 &
 128).

(206) C'eſt une erreure. Il falloit dire à la citadelle
 de *Pignerol* , comme nous l'avons prouvé pages 13 14 ,
 92 & 93 .

véritablement ce secret de *Barbezieux*, ou ne le savoit-elle que par des oui dire étrangers? N'étoit-ce qu'une clef de sa façon? Voilà ce qu'on ne pourroit affirmer, à moins d'avoir été le *sophia animé*, sur lequel les amans se faisoient leurs tendres confidences. On n'a là dessus que des *probabilités*; mais elles sont en faveur du récit. Il est assez vraisemblable que *Barbezieux*, qui aimoit passionnément les femmes, ait découvert ce secret à une maîtresse chérie, qu'il ne quitta qu'à la mort.

Mais, dira-t-on, il risquoit la sûreté de l'état; le secret de son maître & d'un maître terrible. On peut répondre qu'en 1701, *Louis XIV* étoit affermi sur le trône; qu'à cette époque, *l'homme au masque* étoit vieux, & que la révélation de sa naissance, de ses titres, n'auroient nullement altéré la tranquillité de *Louis XIV*.

Chamillard ne commit pas la même indiscrétion; il fut résister aux instances du maréchal de la *Feuillade* (207); mais *Chamillard* étoit septuagénaire, n'étoit pas amant, & n'avoit à résister qu'aux prières d'un gendre.

Il est certain que si *l'homme au masque de fer* fut le fruit du commerce de la *reine* & de *Buckingham*, sa naissance date de 1626, puisque

les amours , le voyage *d'Amiens* & l'entrevue sont de 1625 ; & comme il est prouvé que cet illustre prisonnier mourut en 1703 (208), il devoit avoir à sa mort environ 77 ans (*).

Mais comment accorder ce fait avec la déclaration de l'apothicaire de la Bastille , qui as-
suroit que ce personnage singulier lui dit , quelques jours avant sa mort , qu'il croyoit avoir 60 ans (209) ? Dans cette hypothèse , il seroit né en 1643 , c'est-à-dire 5 ans après *Louis XIV* . Mais alors on ne voit pas pour-
quoi ce monarque l'auroit confiné si étroite-
ment , avec défense d'ouvrir la bouche , sous
peine de la vie ? Quel risque courroit-il en
le laissant parler ? Il auroit divulgué le secret
de sa naissance & la foibleesse de sa mère ? Mais
qui se souvenoit en 1703 de la reine *Anne* ?
Et parmi ceux qui se la rappelloient , qui ne
connoissoit pas ses intrigues amoureuses ?

D'ailleurs , ne peut-on pas éléver des doutes
bien fondés , sur la déclaration de cet apothi-

(208) *Suprà* , pages 33 & 34.

(*) *Louis XIV* mourut aussi âgé de 77 ans moins
quatre jours , le dimanche premier septembre 1715 , à
huit heures & un quart du matin , au château de Ver-
sailles.

(209) *Suprà* , page 32.

caire ? En supposant que le discours de *l'homme au masque* eut été vraiment tenu, ne pouvoit-il pas, à la fin d'une aussi longue détention, être lui-même trompé sur son âge ? Ne pouvoit-il pas être forcé de tromper les autres (210) ?

N'a-t-on pas encore un solide motif de révoquer en doute cette anecdote, si l'on se rappelle que ce malheureux prisonnier ne pouvoit ouvrir la bouche ? Il faut en conclure que cette déclaration n'infirme point la vraisemblance que *l'homme au masque de fer* étoit fils du duc *Buckingham* & de la *reine*.

C'est ici le lieu de relever une erreur grave, échappée à quelques historiens Anglois (211) & si souvent répétée dans des *gazettes angloises*. Ils ont jetté des doutes sur la légitimité de *Louis XIV*, & attribué sa naissance à ce même *Buckingham*; mais ce duc, assassiné en 1628, ne peut-être pere de *Louis*, né en 1638.

Une autre probabilité s'élève encore en faveur du dire de mademoiselle de *Saint-Quentin*. Elle

(210) Sur ce point, voyez *suprà*, pages 39 & 40.

(211) *Chesterfield* dit, dans ses *lettres*, en parlant d'*Anne d'Autriche*. « Ses deux fils n'étoient pas plus de » *Louis XIII* que de moi. Si *Buckingham* fut resté plus » long-tems à sa cour, elle en auroit eu d'autres par » lui.

raconta cette histoire long-tems avant que cette anecdote fût sortie du petit cercle des personnes qui la savoient, & à une époque fort antérieure à la publication du *siecle de Louis XIV*. On l'écrivit même, dans le tems, à *Voltaire*, qui crut alors devoir garder le secret ; mais qui depuis raconta cette aventure à *Genéve* (212), & glissa dans ses *questions sur l'Encyclopédie*, ce passage remarquable : *l'auteur de cet article en sait peut-être plus que le pere Griffet*, & n'en dira pas davantage.

» Cette dernière phrase, dit l'auteur des *re-marques sur le masque de fer* (213), me feroit croire que *Voltaire* possédoit en effet ce secret (214). Si l'individu eût été étranger à la couronne de France, quel risque y auroit-il eu à le nommer, si long tenis après sa mort ? Choisissez le personnage le plus distingué de ceux que l'on a transformés dans cet *homme au masque de fer*, choisissez *Montmouth*, le duc de *Valentinois* (215), pourquoi un his-

(212) Un genevois assure ce fait.

(213) *Journal des gens du monde*, page 285.

(214) *Voltaire* a dit à M. *Senac de Meilhan*, qu'il savoit qui étoit le *masque de fer*.

(215) C'est la premiere fois que nous entendons parler de ce duc de *Valentinois*. L'auteur a sans doute voulu dire le *comte de Vermandois*.

» torien aussi hardi que *Voltaire*, se fût-il tû?
 » La clef que je donne, explique sa timidité,
 » son si ence, qui sans doute lui coûta beau-
 » coup (216). Il auroit eu lui-même à craindre
 » pour ses jours , alors qu'il découvriroit un
 » mystere qui détruisoit le titre du *grand mo-*
 » *narque à la couronne.*

» Car *l'homme au masque de fer* , étant *l'aîné de*
 » *Louis XIV*, avoit droit à la couronne de France,
 » malgré son illégitimité apparente , que cou-
 » vroit la règle suivie en France dans des cas
 » douteux : *pater is est quem nuptiæ demonstrant.*
 » Il résultoit de là que *Louis XIV* étoit *un usur-*
 » *pateur* , & que ses descendans ne possédoient
 » le trône que par usurpation. Voilà la vérité
 » qui étoit terrible dans tous les tems , que

(216) Ici, l'auteur semble avoir eu en vue ces vers
 de la *Pucelle* (chant XIII), où *Voltaire* s'est peint au
 naturel.

» Mais je m'arrête ; un semblable tableau
 » Pourroit au peintre attirer dure aubaine....
 » *Et moi chétif j'abhore le tapage.*
 » Je tiendrai donc contre l'appât flatteur :
 » Je me tairai , n'en déplaise au lesteur....
 » Le tems présent est l'arche du seigneur :
 » Qui la touchoit d'une main trop hardie ,
 » Punie du ciel tomboit en l'éthargie.
 » Je me tairai , mais si j'osois pour tant , ..
 » Si je disois , ... gon je ne dirai mot.

» Voltaire n'a osé dire , que le grand monarque
 » a cherché à ensevelir dans la nuit du silence
 » par toutes les voies imaginables , même les
 » plus iniques.

En calculant la probabilité de l'explication de mademoiselle de *Saint Quentin* par la confrontation du fait aux personnages , nous avons donc une vraisemblance de plus. Cette vraisemblance augmentera , si nous confrontons les traits de l'inconnu , avec ceux du fils présumé de la *reine* & de *Buckingham*.

On ne dit point si les cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* étoient dans le secret de la *reine*. Il y a beaucoup à parier que jamais le premier ne le sut , & que son successeur fut dans la confidence. L'un étoit haï ; l'autre étoit aimé. L'un n'auroit pas manqué d'en abuser pour noircir la *reine* &achever de la perdre dans l'esprit du roi ; l'autre étoit intéressé à cacher les foiblesse de la *reine*.

Mademoiselle de *Saint-Quentin* , disoit comme Voltaire , que *l'homme au masque* fut emprisonné à la mort de *Mazarin* , c'est à-dire en 1661 ; mais nous avons établi (217) , que sa détention n'eut lieu que de 1666 à 1671. Or , *Anne d'Autriche* mourut le 20 janvier 1666 ; & il n'est

(217) *Suprà* , pages 9 & 10.

aucunement vraisemblable que *Louis XIV* eût osé frapper ce coup d'état, du vivant de sa mère (218). N'ayant plus ces ménagemens à garder, & dévoré par les inquiétudes que devoit lui causer un rival aussi redoutable, il l'envoya dans un fort presque inattaquable à une extrémité du royaume. Il prit toutes les mesures les plus efficaces & donna des ordres rigoureux, afin que le mystère ne se découvrît pas. Voilà pour quoi il défendit au prisonnier, sous peine de mort, de parler, d'écrire, de montrer sa figure.

(218 *Anne*, la veille de sa mort, après avoir reçu le viatique, parla encore au roi & à la reine, *en particulier*, puis à tous les deux ensemble : elle parla aussi au duc d'*Orléans*, & leur donna à tous des conseils propres à maintenir la paix dans la maison royale. Leur ayant donné sa bénédiction, elle s'adressa au roi, & lui dit d'un ton ferme : *faites ce que je vous ai dit ; je vous le dis encore, le saint-sacrement sur mes lèvres.*

» Que lui avoit-elle dit ? c'est ce qu'on n'a jamais bien pu savoir (*Anecdotes des reines & régentes*, tome 4, partie seconde, page 358).

Anne, pour éviter des troubles, auroit-elle eu la foi-blesse & le courage de conseiller à *Louis XIV* d'ensevelir à perpétuité son propre frère dans une prison ? C'est une conjecture, qu'il est également délicat d'admettre ou de rejeter tout à fait.

Si ce masque eût caché un étranger ; si c'eût été *Montmouth*, *Beaufort* ou le comte de *Vermandois*, qu'importe qu'un invalide le fût, vit son visage ? Ou s'il importoit, comment cette découverte étoit-elle si dangereuse, si criminelle, qu'elle dût coûter la vie à celui qui la faisoit, à celui qui la donnoit ?

Louis XIV n'a jamais été cruel, sur-tout dans sa jeunesse, lorsque son cœur ne respiroit que l'amour, les plaisirs ; lorsque sa vanité ne se repaissoit que de fêtes, de triomphes. *Louis* a été un *déspote*, mais jamais un bourreau. Comment expliquer ce supplice incroyable, auquel il condamna ce seul homme pendant plus de trente années ? Pour étouffer en lui sa bonté, sa générosité, les premières vertus de son enfance, il falloit qu'il eût un prodigieux intérêt. Ce qu'il fit, il le devoit sans doute à sa propre sûreté & à la tranquillité de l'état. Il ne voulut pas, à l'exemple des sultans, massacrer un frere qui pouvoit lui disputer le trône ; mais ôtez ce meurtre, il fit tout ce que lui conseilloit son intérêt, la religion & la politique. Prison éternelle, silence éternel, obligation de porter un masque, peine de mort attachée à la moindre indiscretion : il fit donc tout ce qu'il put, hors de souiller ses mains dans le sang de son frere. Non, il n'est pas de crime qui mérite un

pareil supplice avec de tels adoucissements. Il faut tout à la fois qu'un individu soit assez redoutable, assez lié au *tyran*, pour que sa vie & sa mort lui soient également funestes ; la vie, pour la sûreté du trône ; la mort, pour la tranquillité de sa conscience. *Richard III* n'auroit pas balancé ; mais *Louis* n'étoit pas *Richard*, & les tems étoient fort changés.

Le mot de *Chamillard* ne vient-il pas encore à l'appui ? C'est le secret de l'état, dit-il à son gendre. En effet, y avoit-il un événement qui intéressât plus l'état, ou le prince, qui à cette époque concentroit en lui seul tout l'état. En ne disant rien, le ministre disoit beaucoup.

» Suiyez le récit de *Voltaire* ; & vous verrez les faits cadrer avec cette explication (219).

» Tous les historiens ont ignoré cet événement.
 » Cela devoit être. Cet enfant avoit été créé,
 » élevé, emprisonné dans le plus grand mystère.
 » Il étoit mort dans le plus grand mystère. Il
 » falloit que l'obscurité s'étendît depuis son ber-
 » ceau jusqu'à son cercueil, pour que l'histoire
 » fût muette (220). En eût-il été de même ,

(219) *Journal des gens du monde*, page 291.

(220) Même après sa mort, dit *Saint-Foix*, (tome 5 ;
 » page 329), on continuoit toujours à tâcher de dé-
 » tourner les soupçons qu'on avoit eus, ou qu'on pour-

» si cet inconnu eût été un personnage dont
» la moitié de sa vie eût été brillante, & l'autre
» couverte de ténèbres ?

» *On l'envoya à l'isle Sainte-Marguerite ;*
» (il falloit dire à *Pignerol*). C'étoit l'endroit
» le plus éloigné de *Paris*, centre des troubles,
» des mouvemens. C'étoit l'endroit le plus in-
» connu, le plus sûr.

» *Ce prisonnier étoit d'une taille au dessus de*
» *l'ordinaire, jeune, & de la figure la plus belle*
» *& la plus noble. Il avoit la peau un peu brune.*
» *N'est-ce pas ici le portrait de Louis XIV ? Son*
» *frere lui ressembloit ; & c'est cette ressem-*blance qui engagea le prince à le condamner**
» *à être masqué, & à ne jamais découvrir sa*
» *figure. La ressemblance frappante auroit trahi*
» *le secret de sa naissance.*

» *Ce prisonnier resta dans cette île jusqu'en*
» *1690, (il falloit dire 1698), alors il fut*
» *transféré à la Bastille. La raison de cette trans-*lation se trouve dans l'histoire du tems. Alors**
» *la victoire commençoit d'abandonner Louis*

» *roit avoir. Peut-être aussi qu'excepté M. de Sainte*
» *Mars, aucun officier à l'île Sainte-Marguerite & à la*
» *Bastille n'avoit su véritablement qui il étoit, &*
» *que ce gouverneur avoit affecté de jeter de fausses*
» *lueurs sur ce mystérieux événement.*

» XIV. Il étoit battu sur mer. Les *Anglois* alloient
 » dominer dans la *Méditerranée*, menaçoient les
 » côtes de *France*. Il étoit possible que se dou-
 » tant du secret, ils allassent enlever le pri-
 » sonnier; qui l'opposassent à l'ambitieux con-
 » querant, comme il opposoit le pieux & im-
 » bécile *Jacques* à *Guillaume*.

» *Le marquis de Louvois* alla le voir dans cette
 » *isle* avant sa translation (221); & lui parla
 » debout avec une considération qui tenoit du respect.

» Il falloit sans doute que ce fût un prisonnier
 » de cette importance, pour que *Louvois*, le fier,
 » l'impérieux *Louvois*, daignât l'aller voir; pour
 » qu'il lui parlât avec respect, lui, qui traitoit
 » d'égal, même avec les *princees du sang*; lui,
 » qui se découvroit à peine & n'étoit jamais
 » debout devant eux !

» Il paroît que ce prisonnier connoissoit
 » son nom, sa naissance, ses prétentions; que

(221) Nous avons déjà observé (*suprà*, page 23), que *Voltaire* est le seul qui parle de ce voyage de *Louvois*, & que nous en avons inutilement cherché la preuve. A cet égard, le lecteur fera bien de consulter les deux ouvrages suivans, qu'il ne nous a pas été possible de nous procurer. *Testament politique de Louvois*, Cologne 1706, in-12, & *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire du marquis de Louvois*, Amsterdam 1741, in-12. (*Catalogue de Secousse*, numéros 3072 & 3071).

» la force lui faisant la loi , il résolut de tout
 » sacrifier pour conserver sa vie. — A la liberté
 » près , lui dit le prince son frere , vous aurez
 » tous les agrémens que vous désirerez. Com-
 » mandez , vous serez obéi ; vos moindres fan-
 » taïsies seront satisfaites. Mais pas un mot sur
 » vous , ou vous perdez la vie. — Voilà pour-
 » quoi *le malheureux prince ne se plaignoit jamais* ,
 » & ne laissoit point entrevoir ce qu'il étoit.

» Cet étrange marché , dont il paroît que
 » *Louvois* fut le négociateur , dans son voyage
 » aux isles *d'Hieres* (il falloit dire de *Sainte-*
 » *Marguerite*) , ne fut consommé probablement
 » qu'après l'aventure de *l'assiette d'argent* sur
 » laquelle le prisonnier avoit écrit , qu'il jeta
 » sur le rivage , & que ramassa un pêcheur. *Tu*
 » *es bien heureux de ne savoir pas lire* , lui dit
 » *Saint-Mars*. Mais il n'est pas question que la
 » vie du prisonnier ait été mise en danger par
 » cette imprudence.

» La dernière circonstance est la plus frap-
 » pante. *Voltaire* ne l'a pas connue. Nous la
 » devons à M. *Linguet* (222). Quand le pri-
 » sonnier fut mort , on brûla tous les meubles dont
 » il s'étoit servi , on dépara sa chambre , on ôta

(222) Voyez *suprà* , page 36.

» les plafonds, on visita tous les coins où il auroit
» pu laisser quelques traces de ce qu'il étoit.

» Prend-on ces précautions pour un pri-
» sonnier même de la premiere considération?
» A-t-on un si grand soin d'anéantir tout ce
» qui lui appartient? De rechercher, d'effacer
» jusqu'à la plus petite trace de son existence?

» Rappellez toutes les circonstances de ce
» fait étrange, & vous verrez que tous ces
» traits ne peuvent convenir qu'à un être,
» dont un mot pouvoit troubler la tranquillité,
» blesser l'intérêt du prince régnant. Le pro-
» fond mystère qui accompagna toute sa vie,
» la précaution de le confier toujours au même
» gouverneur, le respect profond qu'avoit ce
» dernier pour lui; les ménagemens singuliers
» qu'on avoit pour sa personne; la précau-
» tion de ne mettre auprès de lui que des
» gardes qui s'ensevelissent à jamais. Tous ces
» faits prouvent que ce prisonnier étoit un
» homme de la premiere considération, dont
» le secret importoit à l'état. La précaution du
» masque prouve qu'on craignoit que sa figure,
» en faisant voir une *ressemblance frappante*, ne
» déclarât le secret de sa naissance. Car il avoit
» tous les traits de *Louis XIV*, taille majestueuse
» & noble, bien fait, peau brune &c. La
» translation à la *Bastille* laisse entrevoir com-

» bien on craignoit qu'il ne tombât entre les
» mains des anglois ; mais la preuve décisive
» de sa haute naissance est le respect de *Louvois*.
» Ce ministre n'en montrroit qu'aux têtes cou-
» ronnées.

L'édition des *mémoires du maréchal de Richelieu*
fait aussi à ce sujet (223) des réflexions qui
viennent naturellement se placer ici.

» Par tout où se trouva ce grand infortuné,
» soit dans une isle de *Provence*, soit en voyage,
» soit à *Paris*, il lui fut ordonné sans cesse de
» cacher sa figure.

» L'aspect de son visage pouvoit donc, dans
» tous les lieux de la *France*, dévoiler le *secret*
» de la cour.

» Enfin il faut considérer que *sa figure fut*
» *cachée*, jusqu'à sa mort, arrivée au commen-
» *cement de ce siècle*, & que le *gouverneur*
» *porta* la *précaution* jusqu'à lui balafrer le
» visage, ou le faire enterrer sans tête, comme
» d'autres l'ont dit.

» Sa figure pouvoit donc le faire connoître,
» pendant un demi siècle, & d'un bout de
» la *France* à l'autre.

» Il y eut donc, pendant un demi siècle

» en France, une tête remarquable & connue
» dans toutes les contrées de la France, dans
» une prison même établie dans une île, com-
» parable à celle du prisonnier....

» Or, quelle étoit cette figure si généralement
» reconnaissable, sinon la figure de *Louis XIV*,
» son fier jumeau (224), dont la ressemblance

(224) D'après l'intention où nous sommes de former
un seul corps de tout ce qui a été publié jusqu'à
présent sur le *prisonnier masqué*, nous croyons devoir
transcrire ici deux morceaux, qui forment le complé-
ment de la réfutation que nous avons donnée (*suprà*
page 112-119) du *système insoutenable*, consigné dans
l'histoire apocryphe du préteudu jumeau de *Louis XIV*.

Le premier de ces morceaux est tiré du dernier volume
des *œuvres complètes de Voltaire*, (tome 70, page 465)
lequel volume a paru en 1789.

» Aujourd'hui, il se répand une lettre de mademoi-
» selle de *Valois*, écrite au duc, depuis maréchal de
» *Richelieu*, où elle se vante d'avoir appris du duc *d'Or-
» léans*, son pere, à d'étranges conditions, quel étoit
» *l'homme au masque de fer*; & cet homme, dit elle,
» étoit un frere jumeau de *Louis XIV*, né quelques heures
» après lui.

» Ou cette lettre, qu'il étoit si inutile, si indécent,
» si dangereux d'écrire, est une lettre supposée, ou le
» régent, en donnant à sa fille la récompense, qu'elle
» avoit si noblement acquise, crut affoiblir le danger qu'il
» y avoit à révéler le *secret de l'état*, en altérant le

» étoit si redoutable ? Le *secret d'état*, ou plutôt
» le crime de *Louis XIV* paroît donc bien
» avéré &c.

» fait, & en faisant de ce prince un *cadet* sans droit
» au trône, au lieu de *l'héritier présumptif* de la cou-
» ronne.

» Mais *Louis XIV*, qui avoit un frere (le duc *d'Anjou*,
» depuis duc *d'Orléans*), *Louis XIV*, dont l'ame étoit
» magnanime, *Louis XIV*, qui se piquoit même d'une
» probité scrupuleuse, auquel l'histoire ne reproche aucun
» crime, qui n'en commit d'autre en effet que de s'être
» trop abandonné aux conseils de *Louvois* & des *jésuites*,
» *Louis XIV* n'auroit jamais détenu un de ses freres
» dans une *prison perpétuelle*, pour prévenir les maux
» annoncés par un *astrologue* auquel il ne croyoit pas.
» Il lui falloit des motifs plus importans....

» M. de *Voltaire* avoit été lié, dès sa jeunesse, avec
» le duc de *Richelieu*, qui n'étoit pas discret : si la lettre
» de mademoiselle de *Valois* est véritable, il l'a connue ;
» mais doué d'un esprit juste, il a senti l'erreur, il a
» cherché d'autres instructions. *Il étoit placé pour en avoir.*
» Il a rectifié la vérité altérée dans cette lettre, comme
» il a rectifié tant d'autres erreurs.

C'est le *Journal encyclopédique* (premier mai 1790,
tome 3 ; partie troisième, pages 444-455), qui nous
fournit le second morceau.

» Ne pourroit-on pas jeter quelques soupçons très-
» légitimes sur l'authenticité même du mémoire ?

» 1°. Il est sans date ; il n'est point signé : de quelle
» autorité pouvoit-il donc être, & comment pouvoit-

Voltaire, qui, comme on l'a vu plus haut,
étoit instruit de la clef donnée par mademoiselle

» il fournir un témoignage, supposé que le prisonnier
» en eût eu befoin ? *L'original*, nous dira-t-on, a pu
» être signé ; le *régent* n'avoit livré qu'une *copie*. Qu'est
» donc devenu l'*original* ? S'il existoit dans la maison
» d'*Orléans*, quel intérêt avoit-on de le tenir secret
» après la mort de *Louis XIV* & du prisonnier même,
» sur-tout dans une cour qui avoit tant à se plaindre
» de *Louis XIV*, qui ne l'aimoit point durant sa vie, &
» qui cherchoit à décréder sa mémoire après sa mort ?

» 2°. Ce mémoire a été composé long-tems avant
» la mort de *Louis XIV*, puisqu'il l'a été avant celle
» du prisonnier, arrivée le 19 novembre 1703. Com-
» ment le gouverneur de *Sainte-Marguerite* ne le remit-
» il pas au roi ; & si le roi en eût eu connoissance,
» pourquoi le laissa-t-il subsister, tandis qu'on avoit
» souffrait avec tant de soin le *procès-verbal* & tout ce
» qui avoit rapport à ce prisonnier, *jumeau* réel ou pre-
» tendu de *Louis XIV* ? Comment ce prince, si jaloux
» de son secret, a-t-il laissé échapper une piece de cette
» importance ?

» 3°. Qu'est-ce que cette prophétie ? Que sont ces
» pâtres, qui firent tant de bruit dans *Paris* ; qui mirent
» la cour & la ville en allarmes sur la naissance de deux
» *Dauphins*, & dont cependant pas un historien n'a
» parlé, en racontant la naissance de *Louis XIV* ?

» 4°. Comment le second accouchement de la reine put-
» il rester inconnu aux courtisans, aux gardes, si atten-
» tifs à tout, en de pareilles circonstances ? Comment

de *Saint-Quentin*, s'exprima, dans ses *questions sur l'encyclopédie*, en des termes qui appuient les remarques précédentes.

» Il est clair, dit-il, que si on ne le (*le prisonnier masqué*) laissoit passer dans la cour de *la Bastille*,
 » si on ne lui permettoit de parler à son médecin,
 » que couvert d'un masque, c'étoit de peur qu'on
 » ne reconnût dans ses traits QUELQUE RESSEMBLANCE TROP FRAPPANTE. »

Dans une autre édition de cet ouvrage (225),

» les sentinelles n'entendirent-elles pas ces cris perçans
 » d'un enfant qui ne cesse de se plaindre? Si on n'éloigna pas ces sentinelles, elles durent les entendre; si
 » on les éloigna, ainsi que tous les autres serviteurs,
 » cette précaution seule dut remplir *Versailles* (*) de soupçons. Comment n'a-t-on rien su, rien dit, dans le tems, de toutes ces circonstances?

» 5°. Un jeune homme, élevé avec toute la distinction due à un fils de roi, frere de roi, dans un château de Bourgogne, a dû faire quelque sensation dans cette province. On n'a pas dû être moins étonné de sa *disparition subite* & de celle du seigneur de marque qui l'élevoit. Comment l'un & l'autre ont-ils été tout d'un coup enlevés, sans que personne en ait rien dit en Bourgogne, ni ailleurs?

(225) Edition de Londres in-8°. 1771, où ce passage

(*) Le rédacteur du *Journal encyclopédique*, par pure distraction sans doute, a transporté le lieu de la scène de *Saint-Germain* à *Versailles*.

Voltaire s'explique de la maniere la plus positive sur l'existence du frere ainé de Louis XIV. Ce

fut ajouté à la suite de cette phrase, que nous avons citée plus haut (page 145) *celui qui écrit cet article en fait peut-être plus que le pere Griffat, & n'en dira pas davantage.*

Nous devons la connoissance de cet important passage aux éditeurs des œuvres complètes de *Voltaire*, qui l'ont inséré, tout au long, dans le tome 70, pages 462-465. Ils y ont joint les réflexions suivantes, (page 465).

» *Cette anecdote, donnée comme une addition de l'auteur, dans l'édition de 1771, passe chez bien des gens de lettres, pour être de M. de Voltaire lui-même. Il a connu cette édition, & il n'a jamais contesté l'opinion qu'on y avance au sujet de l'homme au masque de fer.*

» *Il est le premier qui ait parlé de cet homme. Il a toujours combattu toutes les conjectures qu'on a faites sur ce masque; il en a toujours parlé comme plus instruit que les autres, & comme ne voulant pas dire tout ce qu'il en savoit.*

Voltaire n'est pas le premier qui ait parlé du *masque*; c'est l'auteur des *mémoires secrets*, pour servir à *l'histoire de Perse* (nous l'avons prouvé ci-devant page 6); mais il est véritablement le premier qui ait imprimé que ce prisonnier étoit un *frere ainé de Louis XIV*; puisque l'édition des *questions sur l'encyclopédie* faite à *Londres* est de 1771 & que le *journal des gens du monde*, (volume 4, n°. 23), n'est que 1783.

passage

passage curieux, & peu connu, mérite d'être rapporté en entier.

« Il est surprenant de voir tant de savans & tant d'écrivains pleins d'esprit & de sagacité, se tourmenter à deviner qui peut avoir été *le fau-
meux masque de fer*, sans que l'idée la plus simple
la plus naturelle & la plus vraisemblable, se soit
jamais présentée à eux. Le fait, tel que M. de
Voltaire le rapporte, une fois admis, avec ses
circonstances, l'existence d'un prisonnier d'une
espece si singulière, mise au rang des vérités
historiques les mieux constatées, il paroît que
non seulement rien n'est plus aisé que de con-
cevoir quel étoit ce prisonnier, mais qu'il est
même difficile qu'il puisse y avoir deux opinions
sur ce sujet. L'auteur de cet article auroit com-
muniqué plutôt son sentiment, s'il n'eût cru que
cette idée devoit déjà être venue à bien d'autres, &
s'il ne se fût persuadé que ce n'étoit pas la peine de
donner comme une découverte, une chose qui,
selon lui, saute aux yeux de tous ceux qui lisent
cette anecdote (226).

» Cependant, comme depuis quelque tems cet

(226) M. le marquis de Condorcet nous a dit que Voltaire avoit souvent causé avec d'Alembert & lui, de l'histoire du masque, comme les croyant instruit du secret, qui, selon lui, n'en étoit plus un, & ne valoit pas la peine de l'être.

» événement partage les esprits , & que tout ré-
 » cemment on vient de donner au public une
 » lettre , dans laquelle on prétend prouver que
 » ce prisonnier étoit un *secrétaire du duc de Man-*
 » *toue* (227) (ce qu'il n'est pas possible de concilier
 » avec les grandes marques de respect que M. de
 » *Saint-Mars* donnoit à son prisonnier) , l'au-
 » teur a cru devoir enfin dire ce qu'il en pense depuis
 » plusieurs années (228). Peut-être cette conjecture
 » mettra-t-elle fin à toute autre recherche ; à
 » moins que le secret ne soit dévoilé , par ceux qui
 » peuvent en être les dépositaires , d'une façon à
 » lever tous les doutes.

» On ne s'amusera point à réfuter ceux qui
 » ont imaginé que ce prisonnier pouvoit être le
 » comte de *Vermandois* , le duc de *Beaufort* , ou
 » le duc de *Montmouth*. Le savant & très-judi-
 » cieux auteur de cette dernière opinion , a très-
 » bien réfuté les autres ; mais il n'a essentiellement

(227) Ceci prouve , comme nous l'avions présumé
 (page 73 , note 75) , que *Voltaire* avoit eu connoissance
 du *Journal encyclopédique* de 1770 , où cette lettre fut
 insérée.

(228) Nous avons établi plus haut (page 145) , que
Voltaire informé , par des lettres de *Chartres* , de la clef
 de mademoiselle de *Saint-Quentin* , avoit plusieurs fois
 raconté cette anecdote à *Genève*.

» appuyé la sienne , que sur l'impossibilité de trou-
 » ver en Europe quelque autre prince , dont il eût été
 » de la plus grande importance qu'on ignorât la dé-
 » tention. M. de Saint-Foix a raison , s'il n'entend
 » parler que des princes dont l'existence étoit
 » connue ; mais pourquoi personne ne s'est-il
 » encore avisé de supposer que le masque de fer
 » pouvoit avoir été un prince inconnu , élevé en
 » cachette , & dont il importoit de laisser ignorer
 » totalement l'existence ?

» Le duc de Montmoult n'étoit pas pour la
 » France un prince de si grande importance ; &
 » l'on ne voit pas même ce qui eût pu engager
 » cette puissance , au moins après la mort de ce
 » duc & celle de Jacques II , à faire un si grand
 » secret de sa détention , s'il eût été en effet le
 » masque de fer. Il n'est guere probable non plus
 » que M. de Louvois & M. de Saint-Mars eussent
 » marqué au duc de Montmoult ce profond
 » respect , que M. de Voltaire assure qu'ils por-
 » toient au masque de fer.

» L'auteur (des questions sur l'encyclopédie)
 » conjecture , de la maniere dont M. de Voltaire
 » a raconté le fait , que cet historien célèbre est aussi
 » persuadé que lui du soupçon , qu'il va , dit-il ,
 » manifester ; mais que M. de Voltaire , à titre
 » de françois , n'a pas voulu , ajoute-t-il , publier

» tout net (229), sur-tout en ayant dit assez pour
 » que le mot de l'épigme ne dût pas être difficile
 » à deviner. Le voici, continue-t-il toujours,
 » selon moi :

» *Le masque de fer* étoit sans doute un frere & un
 » frere ainé de *Louis XIV*, dont la mere avoit ce
 » goût pour le linge fin, sur lequel M. de *Voltaire*
 » appuie. Ce fut en lisant les mémoires de ce
 » tems, qui rapportent cette anecdote au sujet
 » de la *reine*, que me rappellant ce même goût
 » du *masque de fer*, je ne doutai plus qu'il ne fût
 » son fils; ce dont toutes les autres circonstances
 » m'avoient déjà persuadé.

» On fait que *Louis XIII* n'habitoit plus depuis
 » long-tems avec *la reine*; que la naissance de
 » *Louis XIV* ne fut due qu'à un heureux hazard
 » habilement amené, hazard qui obliga absolu-
 » ment le roi à coucher en même lit avec la
 » reine. Voici donc comme je crois que la chose
 » sera arrivée.

» *La reine* aura pu s'imaginer que c'étoit par
 » sa faute, qu'il ne naissoit point d'héritier à
 » *Louis XIII*. La naissance du *masque de fer* l'aura

(229) On a vu ci-dessus, (page 146 & note 216), les causes de la timidité & du silence de *Voltaire*, sur ce secret d'état.

» détrompée (230). Le *cardinal*, à qui elle aura
» fait confidence du fait, aura su, par plus d'une

(230) Il est surprenant que *Voltaire*, instruit de la clef donnée par mademoiselle de *Saint-Quentin*, & couvert du nom d'*éditeur anglois* des *questions sur l'encyclopédie*, n'ait osé dire que le frere ainé de *Louis XIV*, étoit fils de *Buckingham*. Peut-être pensoit-il que ce personnage avoit un autre pere. En effet, quelques personnes qui avoient causé avec mademoiselle de *Saint-Quentin*, prétendent qu'elle le trompoit sur l'auteur de la naissance de ce *prince adultérin*. Il est plus naturel, suivant elles, de croire qu'il fut le fruit d'un autre *commerce illégitime* de la *reine*, car elle eut une *foule d'amans*; & en fixant la date de cette naissance en 1636, il suffiroit pour connoître le pere, de savoir quel étoit alors *l'amant favorisé*. *L'histoire & la chronique scandaleuse* n'en disent rien. Il vaut donc mieux s'en tenir aux amours incontestables d'*Anne d'Autriche* avec *Buckingham*.

Cette intrigue passoit pour si certaine parmi les contemporains, qu'un jour qu'*Anne*, a'ors *régente*, se promenoit en calèche dans le jardin de *Ruel*, pendant l'été de 1644, *Voiture* eut la hardiesse de lui adresser ces vers burlésques & mordans.

Je pensois que la destinée
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat & d'honneurs :
Mais que vous étiez plus heureuse,
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse ;
La rime le veut toutefois.

» raison , tirer parti de ce secret ; il aura imaginé
 » de tourner cet événement à son profit & à
 » celui de l'état. Persuadé , par cet exemple , que
 » la reine pouvoit donner des enfans au roi , la
 » partie qui produisit le hazard d'un seul lit pour
 » le roi & pour la reine , fut arrangée en consé-
 » quence. Mais la reine & le cardinal , également
 » pénétrés de la nécessité de cacher à *Louis XIII*
 » l'existence du *masque de fer* , l'auront fait éle-
 » ver en secret. Ce secret en aura été un pour
 » *Louis XIV* jusqu'à la mort de *Mazarin*.

» Mais ce monarque apprenant alors qu'il

*Je pensois que ce pauvre amour ,
 Qui toujours vous prêta ses armes ,
 Est banni loin de votre cour ,
 Sans ses traits , son arc & ses charmes :
 Et ce que je puis profiter ,
 En passant près de vous ma vie ,
 Si vous pouvez si mal traiter ,
 Ceux qui vous ont si bien servie.*

*Je pensois ; car nous autres poëtes
 Nous pensons extravagamment ,
 Ce que , dans l'humeur où vous êtes ,
 Vous feriez si dans ce moment
 Vous avisiez en cette place
 Venir le duc de BUCKINGHAM ?
 Et lequel seroit en disgrâce
 De lui ou du pere Vincent ?*

(Mémoires de Motteville , qui tenoit ces vers de la reine
 elle-même , qui ne s'offensa point de cette raillerie & les trouva
 si jolis , qu'elle les tint long-tems dans son cabinet. Tome 1 ,
 page 231).

» avoit un frere, & un frere ainé, que sa mere
 » ne pouvoit désavouer, qui, d'ailleurs, portoit
 » peut-être des traits marqués qui annonçoient son
 » origine; faisant réflexion que cet enfant, né
 » durant le mariage, ne pouvoit, sans de grands
 » inconvénients, & sans un horrible scandale, être
 » déclaré illégitime après la mort de *Louis XIII*,
 » *Louis XIV* aura jugé ne pouvoir user d'un
 » moyen plus sage & plus juste, que celui qu'il
 » employa pour assurer sa propre tranquillité &
 » le repos de l'état; moyen qui le dispensoit de
 » commettre une cruauté, que la politique au-
 » roit représentée comme nécessaire à un mo-
 » narque moins conscientieux & moins magna-
 » nime que *Louis XIV*.

» Il me semble, poursuit toujours notre au-
 » teur, que plus on est instruit de l'histoire de
 » ce tems-là, plus on doit être frappé de la
 » réunion de toutes les circonstances qui prouvent en
 » faveur de cette supposition. »

Les éditeurs de *Voltaire* ajoutent (231) les ju-
dicieuses réflexions qui suivent.

» Fils ainé de *Louis XIII*, avoué par ce prince;
 » le trône lui (à *Louis XIV*) appartenoit; mais un
 » fils né d'*Anne d'Autriche*, inconnu à son mari,
 » n'avoit aucun droit, & pouvoit cependant
 » essayer de se faire reconnoître, déchirer la *France*.

» par une longue guerre civile, l'emporter peut-
 » être sur le fils de *Louis XIII*, en alléguant le
 » droit de primogéniture, & substituer une nouvelle
 » race à l'antique race des *Bourbons*. Ces motifs,
 » s'ils ne justifioient pas entièrement la rigueur
 » de *Louis XIV*, servoient au moins à l'excuser;
 » & le *prisonnier*, trop instruit de son sort, pou-
 » voit lui savoir quelque gré de n'avoir pas suivi
 » des conseils plus rigoureux; conseils que la *po-
 litique* a trop souvent employés contre ceux
 » qui avoient quelques prétentions à des trônes
 » occupés par leurs concurrens.

Ce que *Saint-Foix* disoit de *Montmoult* (232),
 s'applique, de la manière la plus naturelle, au
 fils d'*Anne* & de *Buckingham*.

» Enfin, qu'on cherche, qu'on lise, qu'on ré-
 » fléchisse sur tous les événemens de ces tems-là,
 » trouvera-t-on, je ne dis pas seulement en
 » *France*, mais même dans toute l'*Europe*, quel-
 » que prince à l'égard de qui il ait été de la plus
 » grande importance qu'on ignorât sa déten-
 » tion, & qu'on prit toutes les précautions qu'on
 » prenoit, pour cacher qui étoit le *prisonnier* au
 » masque? «

En effet, parmi tous les grands personnages de
 l'*Europe* qui existoient alors, en trouvera-t-on

un seul , à qui tous ces traits puissent convenir .
Et ce ne seroit pas un miracle , si le *hazard* avoit
amassé tant de *rapporis* , tant de *vraisemblances* ,
sur la tête d'un être , qui ne seroit pas celui in-
diqué par Mademoiselle *Saint-Quentin* ?

A l'époque où ce prisonnier fut renfermé , il
ne disparut , dit *Voltaire* , aucun personnage im-
portant . Ce fait négatif milite encore en faveur
de la *nouvelle clef* ; car si d'un côté il est prouvé
que c'étoit un personnage de la plus haute dis-
tinction ; si , d'ailleurs , il n'en est *disparu aucun de connu* , il n'y a d'autre moyen d'expliquer cette
contradiction , ce double phénomene , qu'en
adoptant la version de la maîtresse de *Barbezieux* .
L'existence de l'illustre prisonnier avoit toujours
été un profond mystère .

Dans le cours de cette dissertation , nous avons
démontré les vices & les absurdités de tous les
systèmes imaginés sur le *prisonnier masqué* . L'hy-
pothèse qui le fait *frère aîné de Louis XIV* (233) ,
n'est pas sujette aux mêmes difficultés . Toutes les
circonstances s'expliquent d'une maniere simple ,
naturelle & satisfaisante . Le système de l'*attraction*
n'est regardé comme le meilleur , que parce qu'au
moyen de ses loix , on explique tous les phéno-

” (233) Nous croyons , avec beaucoup de personnes ,
” que ce prisonnier étoit frère aîné de *Louis XIV* (Mé-
” moires authentiques sur la bastille , tome 1 , page 324) .

menes célestes. On doit donc aussi regarder la nouvelle solution de l'énigme historique , sinon comme *la vraie* , au moins comme *la plus vraisemblable* , puisqu'elle résout toutes les données du problème.

P. S. En commençant d'écrire cette *dissertation* , un de nos amis s'est rappelé , & nous a communiqué un fait , que le hasard seul lui apprit , quelque tems avant la premiere *assemblée de notables* , c'est-à-dire dans l'hyver de 1786 à 1787. Ce fait , qui le frappa beaucoup alors , est que quelques années auparavant (en 1783) il avoit été remis à M. le comte de *Vergennes* , un mémoire très-curieux , dans lequel l'auteur établissoit un *nouveau système* sur le *masque de fer* , & prouvoit que cet infortuné si célèbre , n'étoit aucun des personnages que l'on avoit soupçonnés jusqu'à ce jour. Voilà le peu que nous en savions , d'une maniere fort vague. Un homme de lettres , connu par des ouvrages très-estimés d'érudition & de littérature , avoit été rendu dépositaire de ce secret , par l'auteur même de la découverte. Aux vives instances , aux pressantes sollicitations de ce même ami , il n'a jamais répondu qu'en ces termes énigmatiques : *toutes les conjectures qu'on a faites jusqu'ici , sont à mille lieues de la vérité ; le secret n'est point à*

moi , il ne m'a été confié que sous la foi du serment ; j'ai la bouche scellée & les mains liées.

Ce refus invincible , que dictoit la délicatesse , n'a servi qu'à irriter notre curiosité. A force de questionner toutes les personnes , que nous imaginions savoir quelque chose du secret , il s'en est trouvé une , qui sans être entièrement initiée , nous a fourni le fil d'Ariadne. Nous avons alors multiplié nos recherches ; & les soins opiniâtres que nous nous sommes donnés , nous ont procuré des demi-lueurs & des éclaircissements partiels , dont la combinaison a fait jaillir le nouveau mot de *l'énigme historique*. Mais au moment où nous l'avons ainsi obtenu , l'impression étoit déjà trop avancée , pour que cette explication pût être mise à sa place naturelle. Il a donc fallu la réserver pour la fin.

A l'instant où nous avons pénétré le *mystère* , nous nous sommes presqu'écriés :

Le masque tombe : l'homme reste ;
Et le héros s'évanouit (234)

Mais la réflexion a bientôt dissipé cet enthousiasme ; & l'examen approfondi du nouveau système nous a pleinement convaincus ;

Que comme il a l'éclat du verre ,
Il en a la fragilité (235).

(234) ROUSSEAU , ode à la fortune , strophe douzième.

(235) MALHERBE , dans ses odes.

Nous allons donc exposer d'abord ce *système*, tel qu'il résulte du *rapprochement* de tout ce que diverses personnes nous en ont appris; & le discuter ensuite, comme nous avons discuté tous les autres.

M. le chevalier de T*** a puisé l'idée première de sa nouvelle *clef*, dans un passage des *mémoires* du marquis de Bonnac sur son ambassade à la porte (236), rédigés en 1724.

Voici la *transcription* *textuelle* de ce passage remarquable, que nous connoissions dès long-tems, sans avoir cru que personne l'appliquât jamais au *masque de fer*.

» Une des choses les plus extraordinaires qui » soient arrivées pendant l'ambassade de M. de » Ferriol, & qu'il ne faut pas omettre ici, est » l'enlèvement d'AVEDIK, patriarche des arméniens » schismatiques.

» Ce patriarche étoit l'ennemi mortel de » notre religion & l'auteur de la cruelle per- » sécution que les arméniens catholiques avoient » soufferte. Ceux-ci, à force d'argent, trou- » verent moyen de le faire exiler. Cela fait, par » le conseil du pere Braconnier, jésuite, qui étoit

(236) Nommé à la fin de 1713, pour remplacer M. de *Desalleurs* le marquis de Bonnac ne partit qu'au mois de juin 1716, & n'arriva à Constantinople, que le 4 octobre suivant.

» à Constantinople, & par l'entremise du pere Tar-
 » rillon, aussi jésuite, qui étoit à Chio, ils imagi-
 » nerent que pour se défaire entièrement de cet
 » homme, il falloit gagner le Chiaoux (l'huissier),
 » qui étoit chargé de le conduire en exil, faire
 » trouver une barque françoise à la hauteur de
 » Chio, qui le conduiroit en France, où il
 » seroit mis dans une prison, d'où il ne pour-
 » roit jamais sortir. Cette entreprise, *toute*
 » extraordinaire qu'elle paroisse, fut fort bien
 » conduite par le sieur Bonnal, vice-consul de
 » Chio. AVEDIK arriva en France; il fut conduit
 » d'abord au Mont Saint-Michel (237), & delà
 » à la Bastille, où il est mort.

» Ses partisans, n'entendant point parler de
 » lui, attaquerent le Chiaoux qui l'avoit con-
 » duit, & le grand visir lui ayant fait donner
 » la question, il avoua qu'Avedik avoit été em-
 » barqué à Chio, dans une Barque Françoise.
 » On envoya un Capidgi Bachi à Chio, pour
 » interroger le consul. Il se défendit bien; &
 » quoiqu'on ait parlé de cette affaire à diverses
 » reprises, elle n'a eu aucune suite, & paroît ab-
 » solument éteinte par la longueur du tems.

Fondé sur ce récit, M. de T***** pour
 bâtit son nouveau système, a été obligé de

(237) C'est une faute de copiste; dans d'autres exem-
 plaires de ces *mémoires manuscrits*, on lit, aux îles
 Sainte-Marguerite,

recourir à deux suppositions, qui ne sont étayées d'aucune espece de preuves.

La premiere, qu'*Avedik* étoit aussi nommé à *Constantinople*, *Mar-Kialy* ou *Mar Chialy*, nom composé de *Mar*, qui signifie *saint*, & qui est le *titre d'honneur* particulièrement affecté dans le levant, aux *patriarches arméniens*, & de *Chialy* ou *Kialy*, qui signifie peut-être *Charles* ou *Michel* ou qui est le diminutif de l'un de ces noms.

La seconde supposition, encore plus gratuite que la premiere, & que M. de T***** se seroit épargnée, si les mémoires du marquis de *Bonnal* avoient fixé la date de cet événement, est qu'*Avedik* fut enlevé au commencement de 1698, & conduit d'abord aux îles *Sainte-Marguerite*, où M. le *Bret*, intendant & commandant en *Provence*, & de plus ami intime des *jésuites* (comme il est prouvé par le fameux procès du pere *Girard*) prit, d'après les ordres qu'il devoit avoir reçus de la cour, toutes les précautions possibles, pour couvrir d'un voile impénétrable la captivité d'*i patriarche*.

L'arrivée du prisonnier masqué à la *Bastille*, ayant eu lieu le 18 septembre 1698 (238), M. de T***** a été encore forcé de supposer, contre toute vraisemblance, qu'*AVEDIK* ne passa que très peu de jours aux îles *Sainte-Mar-*

guerite , d'où l'on se hâta de le faire secrètement transférer à la Bastille.

Il a également supposé qu'on laissa au patriarche le choix de renoncer à sa barbe , ou de porter un masque , que le masque fut préféré , & qu'il conserva sa barbe (239) avec soin , parce que pour le consoler , on lui donnoit souvent l'espérance de le renvoyer dans son pays.

M. de T***** s'est efforcé à faire voir que toutes les circonstances de la détention du prisonnier masqué , telles que le goût pour le linge fin , les égards (exagérés) du gouverneur , l'habitude du silence absolu , la résignation avec laquelle il supportoit sa captivité , les bruits qui coururent en Provence (240) , un passage des mémoires de Renneville (241) , un

» (239) La Grange-Chancel assure que le masque de fer , s'arrachoit le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luisantes & très-polies (Suprà , page 17.)

» (240) Le bruit courut en Provence , qu'il y avoit à la citadelle de l'isle Sainte-Marguerite , un PRINCE TURC , nommé Macmouth , qu'on y gardoit avec beau-
» coup de soin (Saint-Foix , tome 5 , page 334).

(241) *Histoire de l'inquisition françoise* , tome premier , préface , page 46. Ce passage est relatif à un jeune écolier , que les jésuites firent embastiller , pour avoir fait un distique latin contre eux , (Saint-Foix , pages 327 & 328 ; & remarques historiques sur la bastille , page 38).

mot échappé à l'ami du pere Griffet (242), &c. conviennent parfaitemeht & ne sauroient mieux s'appliquer qu'au patriarche arménien.

L'auteur de cette hypothèse a été même jusqu'à soupçonner , que dans la crainte où le gouvernement fut toujours de voir *Avedik* réclamé par le *grand seigneur* , on lui conserva soigneusement sur le registre de sépulture son véritable nom de baptême & de dignité (*Marchialy*), afin de pouvoir constater sa mort.

Il a cherché aussi à s'appuyer d'un propos tenu vers 1750 (tems où le *masque de fer* occupa le plus les écrivains) par le pere *Layre* , jésuite , alors âgé de 90 ans , à M. l'abbé de *Molhac* , ci-devant recteur du noviciat des jésuites à *Toulouse*.

On a fait beaucoup de bruit , dit le pere *Layre* , *sur un fait qui n'intéresse personne en France* , & qui est bien loin de valoir la peine qu'on se donne pour tâcher de le découvrir. La vérité est qu'il n'a absolument rapport qu'à nos missions du levant.

Si M. de T***** avoir su les deux propos suivants , il n'auroit pas manqué de les rapporter au soutien de son opinion.

Un jésuite , gros collier de l'ordre , disoit à

» (242) Point de nom de baptême ; il est appellé sur les registres de Saint-Paul , MARCHIALY , nom turc , au moins à demi (*Saint-Foix* , page 358).

DUCLOS ,

DUCLOS, que le masque de fer étoit une sottise de leur société, qu'il falloit ensevelir dans l'oubli.

Le feu roi a dit plusieurs fois à M. de la *Borde*, son premier valet-de-chambre : *la prison de cet infortuné n'a fait tort à personne qu'à lui.*

Afin de vérifier le système très-hypothétique de M. T******, nous avons fait des recherches historiques approfondies, desquelles il résulte qu'il y a des preuves certaines de tous les faits suivants.

1°. *Avedik* étoit encore à *Constantinople* en 1706. Parvenu au patriarchat des arméniens schismatiques, par la faveur du *Mupthi*, il avoit excité, en 1701, une violente persécution contre les catholiques. M. de *Ferriol*, ambassadeur de France, qui l'avoit déjà fait déposer, exiler & renfermer plusieurs fois, le fit déposer & exiler de nouveau, dans les premiers mois de l'année 1706.

2°. Ce fut pendant qu'on le conduisit à *Chio*, que les arméniens catholiques & les jésuites le firent enlever & embarquer sur un bâtiment françois, qui devoit le conduire à *Marseille* & le remettre entre les mains de M. de *Montmore*.

3°. Cet enlèvement, non moins hardi que périlleux, ne put être si secret à *Constantinople*, que le ministère ottoman n'en fut informé. Le

Capidgi Bachi, envoyé à *Chio*; pour interroger le sieur *Bonnal*, vice-consul, montre assez toute la vivacité que la *Porte* mit d'abord dans cette affaire. *Bonnal* se défendit bien; il nia tout, fit les plus grandes protestations, & promit (sans doute au nom de son *Empereur*) que si contre sa persuasion intime, il étoit possible qu'un *capitaine françois* se fût prêté à une violence aussi contraire au respect dû à *SA HAUTESSE*, le *patriarche* seroit renvoyé avec honneur & que le capitaine payeroit de sa tête son insolence & sa témérité. Malgré la soumission & les promesses du vice-consul, cet *interrogatoire* ne finit pas sans de violentes menaces.

4°. Le *grand seigneur* voulut alors rendre M. de *Ferriol* responsable de la personne d'*Avedik*, & de l'attentat des jésuites. Cet ambassadeur, après beaucoup de négociations avec le *grand vizir*, convint avec ce ministre turc, qu'il suppleroit très-humblement le roi son maître d'écrire au roi d'*Espagne*, pour obtenir qu'il fit sortir *Avedik* de sa prison de *Messine*, (où il avoit été conduit de *Chio*), en lui permettant de retourner à *Constantinople*.

En 1707, M. de *Ferriol* ignoroit si le patriarche étoit encore à *Messine*, s'il avoit été jetté dans les prisons du *saint office*, ou bien traduit en *France*.

La congrégation du *saint-office* & de la *propagande* à *Rome*, qui avoient appris l'enlèvement de ce *patriarche schismatique*, firent, en 1708, des instances au cardinal de la *Trémoille*, alors ambassadeur de sa majesté, près le *saint-pere*, pour que ce prisonnier fût resserré de plus près. On dit à cette éminence de la part du roi, qu'*Avedik* ne pouvoit être gardé avec plus de soins; qu'il n'étoit vu que par celui qui lui servoit à manger; qu'ils ne s'entendoient que par signes; que les dimanches & fêtes, on le mettoit dans un endroit séparé, pour entendre la messe; qu'il ne falloit pas avouer qu'il fût en *France*, parce qu'on n'en étoit pas certain à *Constantinople*; qu'il étoit venu à *Malthe*, à *Messine* & même à *Marseille*, des *arméniens*, qui n'avoient pu avoir de ses nouvelles.

Cette affaire paroisoit être oubliée par le *ministere ottoman*, lorsqu'en 1710 le *grand vizir* réclama de nouveau très-insistamment *Avedik*, auprès de M. de *Ferriol* & de M. *Desalleurs*, qui venoit le remplacer dans son ambassade.

On voulut la réveiller encore en 1713, & envoyer en *France* pour redemander *Avedik*; mais M. *Desallars* assoupit entierément ce dessein; & depuis il n'en a plus été question.

Ce ne fut donc pas en 1698, comme le sup-

posoit M. de T******, mais en 1706, que les jésuites firent enlever AVEDIK.

Or, le prisonnier masqué étoit mort le 19 novembre, 1703 (244) ; & le patriarche arménien n'entra à la *Bastille* qu'en 1709 ou 1710 (245).

Conséquemment, *Avedik* ne peut-être *l'homme au masque de fer* ; & la *clef* imaginée par M. de T***** se brise sans retour contre *l'ensemble des dates & des faits*.

(244) *Suprà*, pages 33 & 34.

(245) *Bastille dévoilée*, première livraison, page 61. Quoique dans cette même livraison (page 59) nous eussions déjà annoncé que le *grand registre de la Bastille* se trouve étrangement déchiré & mutilé, depuis 1705 jusqu'au 25 Avril 1730, nous avons voulu le consulter de nouveau ; mais cet examen n'a servi qu'à nous assurer qu'il n'y a sur le *patriarche arménien*, que la petite note, rapportée page 61. Les *mémoires authentiques* n'en parlent pas du tout ; & nous n'avons rien trouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Paul, compulsés jusqu'en l'année 1720. Ainsi, l'on ne peut espérer de plus grands détails sur l'époque de son entrée & de sa mort, que des papiers sortis de la *Bastille* & qui se trouvent dispersés dans une infinité de mains à *Paris*, en *France* & dans toute *l'Europe*.

Fin de la neuvième livraison.

